

N° 1

# CONSEIL MUNICIPAL

## RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Séance du 22 Janvier 1945

### Conseil Municipal :

#### SÉANCE.

Président : M. Denis Cordonnier .....	9
Secrétaire : M. Florimond Lecomte .....	9

#### SUBVENTIONS.

Organisations syndicales - Année 1945 .....	45
---	----

#### VŒU.

Relèvement de l'allocation aux Vieux Travailleurs .....	112
---	-----

### Baux :

#### LOCATIONS DIVERSES.

16, cour des Trépassés. Réduction de loyer Mme Vaillant ..	12
--	----

### Contentieux :

#### AUTORISATION D'ESTER.

C <sup>ie</sup> des Tramways électriques de Lille et de sa banlieue .....	44
---	----

HONORAIRES D'UN CONSEILLER JURIDIQUE.

M. le Recteur Duez. Règlement .....	117
-------------------------------------	-----

TRANSACTIONS.

Accident Verpraet. Règlement .....	13
Bris d'un candélabre d'éclairage électrique. Admission en recette .....	28
Bris d'un candélabre d'éclairage électrique. Admission en recette .....	28

**Bâtiments Communaux :**

GÉNÉRALITÉS.

Travaux de tapisserie et ameublement. Marché .....	15
Travaux d'installation électrique. Marché .....	16

FACULTÉ DES LETTRES.

Achèvement du fronton. Crédit supplémentaire .....	43
--	----

HOTEL DE VILLE.

Conduite et entretien du chauffage central. Entretien de l'ins- tallation sanitaire. Prorogation du marché avec la Société Delannoy et Dewailly jusqu'au 31 Décembre 1944 ..	17
Conduite, entretien et approvisionnement de l'installation de chauffage. Conduite et entretien des pompes ventilateurs et leurs moteurs. Entretien de l'installation sanitaire de l'appareillage à gaz et du matériel contre l'incendie. Marché .....	18

LYCÉE FÉNELON.

Agencement du bureau et de l'appartement de la directrice. Crédit .....	43
--	----

**Immeubles :**

GÉNÉRALITÉS.

Programme immobilier. Année 1944 .....	113
--	-----

EXPROPRIATION.

88, rue du Faubourg des Postes.	15
---------------------------------	----

OCCUPATION TEMPORAIRE.

Autorisations Homologation .....	9
----------------------------------	---

**Promenades et Jardins :**

GÉNÉRALITÉS.

Abatage et élagage d'arbres Marché .....	21
--	----

**Voirie :**

TRAVAUX DE VOIRIE.

Fourniture de sable Adjudication. Cahier des charges. ....	24
--	----

Transports automobiles pour exécution des travaux. Marché ..	27
--	----

TROTTOIRS.

Reconstruction des trottoirs. 3 <sup>e</sup> trimestre 1944. Participation des propriétaires. Admission en recette .....	22
---	----

Reconstruction des trottoirs. Mise en adjudication publique des travaux. Cahier des charges .....	23
--	----

Reconstruction en asphalte de certains trottoirs du boulevard de la Liberté, côté des n <sup>os</sup> pairs compris entre la rue Natio- nale et Boulevard des Ecoles et de diverses autres artères. Adjudication. Cahier des charges .....	24
---	----

PLAN D'EMBELLEMENT ET D'AMÉNAGEMENT DE LA VILLE.

Création de larges pans coupés pour l'amélioration de la circu- lation au carrefour des rues du Long Pot, du Prieuré et Pierre-Légrand .....	14
--	----

CHEMINS VICINAUX

Budget pour l'exercice 1945. Homologation .....	32
---	----

**Canaux — Egouts — Ponts :**

CANAUX.

Dragage des port Vauban et du Wault. Mise à exécution des travaux sous la direction du service des Voies navigables du Nord .....	29
---	----

EGOUTS.

Remise en état, quartiers de Moulins-Lille et du Faubourg d'Arras. Marché .....	24
Remise en état, quartier de Fives. Marché .....	26

**Grands Travaux :**

LUTTE CONTRE LE CHOMAGE.

1 <sup>ère</sup> Tranche. 1 <sup>er</sup> lot. Dérasement de la fortification. Réception définitive .....	21
--	----

**Bibliothèques :**

Bibliothèques de prêt Indemnité aux régisseurs. Demande de relèvement .....	40
--	----

**Théâtres Municipaux :**

GÉNÉRALITÉS.

Rémunération du directeur .....	117
---------------------------------	-----

**Enseignement Primaire :**

ÉCOLES PRIMAIRES ÉLÉMENTAIRES

Rétablissement des indemnités municipales .....	118
---	-----

**Cours Municipaux :**

GÉNÉRALITÉS.

Demande de création d'un poste de surveillante .....	40
--	----

**Assistance :**

ASSISTANCE A LA FAMILLE

ADMISSIONS .....	122
------------------	-----

ASSISTANCE MÉDICALE GRATUITE.

ADMISSIONS .....	126
------------------	-----

FEMMES EN COUCHES

Augmentation du taux des allocations. Application du décret du 8-11-1944 .....	110
---	-----

ADMISSIONS .....	124
------------------	-----

VIEILLARDS - INFIRMES - INCURABLES.

Assistance à domicile .....	129
Hospitalisations .....	130
Allocations complémentaires .....	131

**Bureau de Bienfaisance :**

FINANCES.

Budget primitif pour 1945. Avis .....	32
---------------------------------------	----

**Hospices :**

GÉNÉRALITÉS.

Fournitures des cercueils nécessaires pendant l'année 1945 ..	44
---	----

**Œuvres Diverses :**

GÉNÉRALITÉS.

Hébergement des indigents de passage. Convention. Armée du Salut .....	13
--	----

RESTAURANTS POPULAIRES.

Fourniture de légumes. Crédit .....	33
-------------------------------------	----

**Recettes :**

GÉNÉRALITÉS.

Vente de vieux métaux. Admission en recette .....	20
---	----

TAXES ET TARIFS.

Taxe sur les ventes au détail et prestations de service. Relèvement du taux de perception à 1.50 %. Ordonnance gouvernementale du 30 Décembre 1944 .....	31
Modification des droits de licence sur débits de boissons. Lettre de la chambre syndicale du commerce en détail des boissons .....	120

**Dépenses :**

GÉNÉRALITÉS

Installation d'électricité, 93. rue St.-Sauveur. Remboursement 11

DÉPENSES IMPRÉVUES.

Demande de la loge maçonnique « La Fidélité ». Ramassage  
des métaux non ferreux. Remboursement ..... 20

**Budgets et Comptes :**

BUDGET PRIMITIF.

Exercice 1945 ..... 46-110

**Alimentation :**

ABATTOIRS.

Location Boulet ..... 12

RAVITAILLEMENT.

Rétribution du personnel secteur charbonnier de la région lilloise 38

**Cimetières :**

SUD.

Rétrocession de concession. Delchambre Amédée ..... 41

Rétrocession de concession. Degaigne Marie ..... 41

Rétrocession de concession. Fruleux Victorine ..... 42

**Police :**

BATIMENT MENAÇANT RUINE

22, rue du Curé St.-Sauveur. Frais d'expertise. Règlement ... 29

**Services Municipaux :**

GÉNÉRALITÉS.

Réintégration dans le cadre principal. M. Legrain ..... 34

Personnel de l'octroi. Reclassement dans le cadre des commis 35

Personnel de l'octroi. Cadres supérieurs. Relèvement des traitements .....	37
Indemnités de résidence familiale aux agents du sexe féminin mariés à des fonctionnaires. Modifications des taux en vigueur .....	39

**Adjudications et Marchés :**

DIVERS.

Equipement électrique de divers services municipaux. Fourniture et entretien d'accumulateurs et accessoires. Marché Montulet .....	17
Fourniture de sable Adjudication. Cahier des charges ....	24

DÉFENSE PASSIVE.

Entretien et transport des appareils d'éclairage électrique de secours et d'accumulateurs. Marché Montulet .....	16
--	----

---

L'an mil neuf cent quarante cinq, le 22 Janvier, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Lille, dûment convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire, en l'Hôtel de Ville.

Présidence de M. Denis CORDONNIER, Maire.

Secrétaire : M. Florimond LECOMTE.

*Présents* : MM. BALCAN, BLANQUART, BROUX, CLAES, CORDONNIER, Mme DANEL, MM. DE BECKER, DEFAUX, DOYENNETTE, JANSSENS, LECLERCQ, LECOMTE, MILLEVILLE, RÉGNIER, ROUSSEAU, SIMONOT, SOULIÉ, Mme TYTGAT.

*Excusés* : MM. BOGAERT, BRACKE, PORTEMONT, VAN WOLPUT, Mme VERHAEGHE.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

### RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Nous avons accordé à divers particuliers la concession de jouissance temporaire d'immeubles appartenant à la Ville, moyennant l'engagement souscrit par eux : 1° de ne réclamer aucune indemnité en cas de privation de jouissance ou d'éviction quelle qu'elle soit, 2° de n'exiger aucune réparation.

Il a été en outre, entendu que chacune des parties aura la faculté de faire cesser l'occupation à l'expiration de chaque mois, sur un préavis d'un mois donné par écrit.

Ces autorisations ont été octroyées dans les conditions suivantes :

NOM DE L'OCCUPANT	SITUATION DE L'IMMEUBLE	DATE D'ENTRÉE EN JOUISSANCE	REDEVANCES ET CHARGES
M. Germain Decouvelaere ....	Maison, chemin de Rubrouck à Wormhoudt.	1 <sup>er</sup> Octobre 1943	50 frs par mois
M. Ernest Donne	126, rue Gustave-Delory, 2 pièces au premier	1 <sup>er</sup> Novembre 1943	75 frs par mois
M <sup>me</sup> Protin-Calimez .....	50, rue du Marché, maison.	1 <sup>er</sup> Janvier 1944	550 frs par trimestre, Cont., Ass., Eaux et Eclairage.
M <sup>me</sup> Herphelin ..	150, rue Gustave-Delory, 2 pièces au 2 <sup>e</sup> étage.	1 <sup>er</sup> Janvier 1944	34 frs par mois

N° 174  
—  
*Occupation temporaire immeubles communaux*  
—  
*Homologation*  
—

NOM DE L'OCCUPANT	SITUATION DE L'IMMEUBLE	DATE D'ENTRÉE EN JOUISSANCE	REDEVANCES ET CHARGES
M. Arthur Sproit	150, rue Gustave-Delory, 2 pièces au rez-de-chaussée.	1 <sup>er</sup> Janvier 1944	64 frs par mois
M. Jérôme Smaghe .....	150, rue Gustave-Delory, 1 pièce au premier étage	15 Février 1944	32 frs par mois
M <sup>me</sup> Pruvost-Paris .....	48, rue du Curé-St-Sauveur, 2 pièces au rez-de-chaussée.	1 <sup>er</sup> Mai 1944	32 frs par mois
Mme Dumont et M. Hollebeke ..	52, rue Manuel.	1 <sup>er</sup> Juin 1944	58 frs par mois
M <sup>me</sup> V <sup>ve</sup> Desrousseaux-Burde ..	19, rue de Poids, 1 pièce au 3 <sup>e</sup> étage.	1 <sup>er</sup> Juillet 1944	9 frs par mois
M. Georges Réant	Magasin, angle rues Cabanis et de la Convention.	16 Juillet 1944	4.000 frs par an
MM. Bouillet et Danset .....	Magasin, angle rues Cabanis et de la Convention.	16 Juillet 1944	4.000 frs par an
M. Gérard Legrain .....	Maison, 84, rue Gustave-Delory.	1 <sup>er</sup> Août 1944	950 frs par trim.
M <sup>me</sup> Smablien - Dambière .....	19, rue de Poids, 1 pièce au premier étage.	1 <sup>er</sup> Septemb. 1944	14 frs par mois
M. Louis Descobel	19, rue de Poids, 1 pièce au rez-de-chaussée.	1 <sup>er</sup> Septemb. 1944	15 frs par mois
M. Antoine Pol-lart .....	40, rue du Bois-St-Sauveur, 2 pièces au premier étage.	1 <sup>er</sup> Septemb 1944	60 frs par mois
M <sup>me</sup> V <sup>ve</sup> Demène .	19, rue de Poids, 1 pièce au 2 <sup>e</sup> étage.	1 <sup>er</sup> Novemb. 1944	15 frs par mois
M. Delclé .....	126, rue Gustave-Delory, 2 pièces au 2 <sup>e</sup> étage.	15 Novemb. 1944	90 frs par mois
M. Albert François .....	5, rue Alphonse-Colas.	1 <sup>er</sup> Décembre 1944	120 frs par mois
M. Ernest Desbois	Baraquement, rue du Pont-Neuf.	1 <sup>er</sup> Décembre 1944	150 frs par mois plus charges

Nous vous demandons de ratifier les décisions que nous avons prises.

D'autre part, nous soumettons à votre homologation les autorisations accor-

dées à divers particuliers d'occuper les terrains ci-après désignés à titre temporaire et précaire.

NOM DE L'OCCUPANT	SITUATION DU TERRAIN	DATE D'ENTRÉE EN JOUISSANCE	REDEVANCES ET CHARGES
M <sup>me</sup> Tillier-Broyant, 7, rue du Palais - Richour .....	10 m <sup>2</sup> rue des Fossés, 32.	1 <sup>er</sup> Janvier 1944	250 frs par an
M. Vils, 114, rue Sylvère - Verhulst .....	165 m <sup>2</sup> rue Armand-Carrel.	1 <sup>er</sup> Janvier 1944	50 frs par an
M <sup>me</sup> Leleu, 7 bis, rue du Croquet	69 m <sup>2</sup> rue du Curé-St-Sauveur, 4.	1 <sup>er</sup> Mai 1944	1.725 frs par an payable par trim
M. Gaston Delsalle, 45, avenue de Dunkerque .	50 m <sup>2</sup> , avenue de Dunkerque.	1 <sup>er</sup> Juin 1944	15 frs par an
M. Pierre Thieffry, 38, rue Camille - Desmoulin .....	129 m <sup>2</sup> 73	1 <sup>er</sup> Juillet 1944	39 frs par an
M. Marcel Bolo, 42, avenue Butin .....	175 m <sup>2</sup>	1 <sup>er</sup> Janvier 1945	52 frs 50 par an

*Adopté.*

### RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

La Ville est propriétaire d'un immeuble sis à Lille, 93, rue Saint-Sauveur, dont le deuxième étage a été réquisitionné au profit de M. GHYSEL, sinistré de Fives.

Ce dernier a fait installer l'électricité dans l'appartement et sollicite le remboursement des frais qu'il a engagés.

Etant donné qu'il s'agit de travaux effectués pour le compte de la Ville, nous vous proposons de décider le règlement de la somme de 1740 frs, montant de ces travaux tel qu'il a été arrêté après vérification par nos services.

La dépense sera imputée au chapitre XIX, art. 12 du Budget Primitif.

*Adopté.*

N° 175

*Installation  
d'électricité  
93, r. St-Sauveur*

*Remboursement*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 176

—  
*Abattoirs*

—  
*Location Boulet*

MES CHERS COLLÈGUES,

Nous avons été saisi par M. Léon Boulet, 62, rue de Lemmapes à Lille, d'une demande de location de la grande triperie n° 2 dépendant des Abattoirs.

En exécution de la délibération du Conseil Municipal du 9 Août 1943 portant révision générale des tarifs en matière de location aux Abattoirs, nous avons consenti la location de cette triperie moyennant une redevance annuelle de 5.250 frs, payable par semestre et d'avance, pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 1945, avec faculté pour chacune des parties de la résilier à l'expiration de chaque année d'occupation.

Il a été entendu, en outre, que le bail sera résilié à toute époque, sur la demande de M. Boulet si l'autorisation préfectorale d'exercer le commerce lui était retirée.

Nous vous demandons de ratifier cette décision et de nous autoriser à passer la convention nécessaire.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 177

—  
*Demande  
de réduction  
de loyer*

—  
*Mme Vaillant  
Cour  
des Trépassés, 16*

MES CHERS COLLÈGUES,

La Ville est devenue propriétaire de l'immeuble sis rue des Poissonceaux, cour des Trépassés n° 16 occupé verbalement par M<sup>me</sup> Vaillant, au loyer mensuel de 50 frs.

Celle-ci sollicite la réduction des 3/4 de son loyer arguant de sa situation de veuve de guerre.

M<sup>me</sup> Vaillant qui est âgée de 51 ans a perdu son mari en 1940 et touche, de ce fait, une pension de 1.075 frs par trimestre. Elle ne travaille pas et a à sa charge sa petite fille dont le père actuellement prisonnier, est en instance de divorce. Elle perçoit, pour cette enfant, 14 fr. 50 par jour d'allocations militaires.

Elle est fondée à bénéficier des dispositions du décret du 26 Septembre 1939 qui a prévu une réduction susceptible d'atteindre les 3/4 du loyer en faveur des locataires qui ont subi une diminution de ressources par suite des circonstances résultant de l'état de guerre.

D'autre part, étant donné que son fils prisonnier ne peut lui venir en

aide, nous vous proposons de lui accorder satisfaction, étant entendu que sa situation sera révisée lors de la cessation des hostilités.

*Adopté.*

---

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

La Compagnie Urbaine et Seine agissant comme subrogée dans les droits de son assuré, M. Verpraet entrepreneur de transports à Tourcoing, 13, rue des Tilleuls, a intenté une action contre la Ville à l'effet d'obtenir le paiement d'une somme de 10.988 fr. 90 avec intérêts judiciaires à raison d'un accident survenu le 22 Avril 1937 rue du Grand Balcon, et causé par une excavation au milieu de la chaussée résultant du dépavage de cette dernière.

Cette affaire a été évoquée devant le Conseil de Préfecture qui a ordonné une expertise contradictoire.

Les experts qui ont conclu à un partage de responsabilité entre la Ville et Verpraet, ont décidé que 3/5 incombait à la Ville et 2/5 à l'entreprise Verpraet et que le dommage à cette entreprise devait en conséquence s'élever à la somme de 7.243 frs non compris les dépens des instances et les intérêts.

Le Conseil tenant compte des arguments développés par notre avocat, a décidé que la responsabilité de la Ville se partagerait par moitié avec l'entreprise Verpraet. En conséquence, la Ville paiera à l'Urbaine et Seine la somme de 3.621 fr. 50 qui portera intérêts à compter du 13 Mai 1939 date du dépôt de la requête, intérêts capitalisés du 16 Mars 1944 et les frais par moitié.

Etant donné qu'en vertu de la jurisprudence du Conseil d'Etat la responsabilité des services publics se trouve engagée par l'insuffisance de signalisation et d'isolement des travaux exécutés rue du Grand Balcon, nous vous proposons de ne pas faire appel devant le Conseil d'Etat et d'accepter cette décision.

Nous vous demandons, en conséquence, de décider le règlement des sommes mises à la charge de la Ville, dont le montant sera prélevée sur l'article I chapitre XXXI du budget.

*Adopté.*

---

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Aux termes d'un contrat en date du 6 Janvier 1944, M Keuchkerian, Directeur de l'Armée du Salut, 159, rue Gustave Delory, s'est engagé à

N° 178

—  
*Accident Verpraet*  
*Règlement*  
—

N° 179

—  
*Hébergement*  
*des indigents*  
*de passage*  
—

assurer l'hébergement des indigents de passage dans notre ville, pendant l'année 1944, moyennant paiement d'une redevance journalière de sept francs cinquante par indigent, sur production mensuelle d'un état appuyé des bons d'hébergement, redevance qui ne peut être inférieure à soixante-quinze francs, compte tenu d'un minimum d'hébergés fixé à dix.

Chaque réfugié a droit à deux repas composés le soir d'une soupe et d'un plat de légumes, le matin d'un bol de café

M. Keuchkerian sollicite le renouvellement du contrat dans les mêmes conditions.

L'enquête effectuée par M. le Commissaire Central de Police a permis de constater que l'établissement est bien tenu et que les indigents y sont reçus avec toute la condescendance due à des malheureux. D'autre part, les prescriptions du règlement sanitaire sont rigoureusement observées.

Nous vous proposons, en conséquence,

1° de décider le renouvellement de la convention dans les mêmes conditions, pour la durée d'une année à compter du premier Janvier 1945

2° de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ;

3° de décider que la dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au Budget pour les frais de logement et de nourriture des indigents de passage.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHÉRS COLLÈGUES,

N° 180  
—  
*Plan  
d'embellissement  
et  
d'aménagement  
de la Ville*  
—  
*Création de  
larges pans  
coupés pour  
l'amélioration de  
la circulation  
au carrefour  
des rues du  
Long-Pot,  
du Prieuré et  
Pierre-Légrand*  
—

Le débouché, dans la rue Pierre-Légrand, de la rue du Prieuré et celui de la rue du Long-Pot sont distants d'une quarantaine de mètres. Ces dernières voies sont empruntées par de nombreux piétons et voitures et, de surcroît, par les cars du tramway de la ligne V ; ceux-ci, pour sortir du double virage en S, se trouvent dans l'obligation de frôler aux deux coins opposés, les bordures des trottoirs, créant ainsi une source permanente de dangers, d'autant plus que la rue Pierre-Légrand qu'ils traversent, est elle-même une artère très fréquentée et à voie de tramway également. La visibilité de l'une de ces rues à l'autre est nulle et les encombrements fréquents qui en résultent rendent ce carrefour dangereux.

La Commission de l'Urbanisme et du Plan, en complet accord à ce sujet avec MM. Jean Dubuisson et Th. Leveau, architectes D. P. L. G. urbanistes désignés par la Ville de Lille pour la révision de son plan d'embellissement et d'aménagement, a estimé qu'il y avait lieu de profiter de la démolition totale

ou partielle d'un certain nombre d'immeubles de ce carrefour, pour obvier, dans la mesure du possible et sans trop de frais, aux inconvénients et dangers signalés ci-avant. Après étude, elle a décidé de vous proposer, au titre de la voirie urbaine, de remplacer les deux angles gênants par de larges pans coupés, selon les tracés du plan joint au présent rapport, de façon à établir entre la rue du Prieuré et la rue du Long-Pot une liaison large et directe permettant l'amélioration de la circulation et accroissant de façon notable et suffisante le champ de visibilité.

Nous vous proposons, en conséquence :

- a) d'approuver le plan que nous vous soumettons ;
- b) de décider de solliciter de l'autorité supérieure, l'homologation au titre de la voirie urbaine, des nouveaux alignements.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Le Conseil Municipal, antérieurement en fonction, avait, dans sa séance du 11 Juillet 1944, décidé l'expropriation de l'immeuble situé 88, rue du Faubourg des Postes en vue de supprimer l'un des derniers obstacles à la circulation dans cette artère particulièrement fréquentée.

La disparition de cette très importante hernie permettra de répondre aux nécessités, sans cesse accrues, du trafic existant dans cette voie d'accès.

Le Ministère de l'Intérieur nous demandant pour chacune des affaires réglées par l'ancien Conseil Municipal soumises à son approbation de préciser notre position, nous vous proposons, pour le cas présent, de confirmer la délibération du 11 Juillet 1944 décidant l'expropriation de la propriété sus-désignée et sollicitant la déclaration d'utilité publique nécessaire pour poursuivre la procédure, conformément au titre I, article 2, du décret-loi du 8 Août 1935.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Nous avons du faire procéder, dans le courant de l'année 1944, à l'exécution de travaux de tapisserie et d'ameublement dans certains bâtiments communaux. Une partie de ces travaux comprenant notamment la fourniture et la pose de rideaux pour l'occultation des lumières a été confiée à Madame Veuve

N° 181

—  
*Réalisation  
d'alignement  
à l'angle des rues  
du Faubourg-  
des-Postes et du  
Général-de-Wett*

—  
*Expropriation  
d'immeuble  
88, rue du  
Faubourg-des-  
Postes*

N° 182

—  
*Bâtiments  
communaux*

—  
*Travaux  
de tapisserie  
et ameublement*

—  
*Marché*

Braut, à Lille, qui possédait les marchandises et la main-d'œuvre indispensables pour satisfaire nos commandes dans les moindres délais.

Les prix ont été débattus d'accord avec le service avant chaque commande.

L'ensemble des travaux exécutés par Madame Veuve Braut est évalué approximativement à 65.000 francs.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons de nous autoriser à passer avec la maison précitée le marché nécessaire.

Les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au Budget et relatifs à l'exécution des travaux dans les propriétés communales.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

N° 183  
—  
*Bâtiments  
communaux*  
—  
*Travaux  
d'installations  
électriques*  
—  
*Marché*  
—

Nous avons dû faire procéder, dans le courant de l'année 1944, à des travaux d'installations électriques dans différentes propriétés communales. Une partie de ces travaux revêtant un caractère spécial a été confiée à la Société de Force et Lumière Electriques, 1, rue du Bombardement à Lille, qui possédait les matières et la main-d'œuvre nécessaires.

Les prix ont été débattus d'accord avec le Service avant chaque commande.

L'ensemble des travaux exécutés par l'entreprise en question est évalué approximativement à 110.000 francs.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons de nous autoriser à passer avec la Société de Force et Lumière Electriques, le marché nécessaire.

Les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au Budget et relatifs aux bâtiments communaux.

*Adopté.*

N° 184  
—  
*Défense passive*  
—  
*Entretien  
et transport  
des appareils  
d'éclairage  
électrique  
de secours et  
d'accumulateurs*  
—  
*Marché*  
—

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Par suite de l'état de guerre, il est nécessaire de prévoir, pendant l'année 1945, l'entretien et le transport des appareils d'éclairage électrique de secours du service de Défense Passive, y compris les accumulateurs et leur recharge, ainsi que toutes fournitures afférentes à cette spécialité.

A cet effet, M. Marcel Montulet, fabricant d'accumulateurs à Lille, qui effectue depuis plusieurs années, à notre satisfaction, les travaux en question, nous a adressé une proposition.

L'offre de M. Montulet étant intéressante pour la Ville, nous vous demandons, d'accord avec votre Commission des Bâtiments, de nous autoriser à passer avec cet entrepreneur le marché nécessaire, évalué approximativement à 100.000 francs.

Les dépenses seront imputées sur le crédit inscrit au Budget de 1945 et relatif aux dépenses d'entretien et de conservation des installations et approvisionnement de matériel se rapportant à la Défense Passive.

*Adopté.*

---

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Indépendamment des besoins du service de la Défense Passive pour lesquels un marché spécial est prévu, nous devons envisager, pour l'année 1945, la fourniture et l'entretien d'accumulateurs et accessoires concernant l'équipement électrique de divers services municipaux.

Comme il a été procédé pour les années 1943 et 1944, nous vous demandons, d'accord avec votre Commission des Bâtiments, de nous autoriser à passer avec M. Marcel Montulet, fabricant d'accumulateurs à Lille, le marché nécessaire évalué approximativement à 30.000 francs.

Les prix de règlement, qui sont susceptibles de modifications suivant la variation des conditions économiques, seront débattus et arrêtés d'accord avec le service avant exécution des commandes.

Les dépenses seront imputées sur les crédits ouverts au Budget de 1945 et se rapportant à différents services municipaux utilisant les accumulateurs électriques.

*Adopté.*

---

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

A l'Hôtel de Ville, la conduite du chauffage et l'entretien de l'installation sanitaire sont assurés, depuis 1934, par la Société Delannoy et Dewailly qui

N° 185

—  
*Équipement  
électrique de  
divers services  
municipaux*

—  
*Fournitures  
et entretien  
d'accumulateurs  
et accessoires*

—  
*Marché*  
—

N° 186

—  
*Hôtel de Ville*

—  
*Conduite  
et entretien  
du chauffage  
central*

—  
*Entretien  
de l'installation  
sanitaire*  
—

*Prorogation  
du marché avec  
la Société  
Delannoy  
et Dewailly  
jusqu'au  
31 Décembre 1944*

ne fournit que la main-d'œuvre, la livraison du combustible étant faite par la Ville.

Il est apparu plus intéressant de confier, à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1945, le chauffage de la Mairie à une entreprise spécialisée fournissant à la fois le combustible et la main-d'œuvre et un appel d'offres a été fait dans ce but. En attendant, la Société Delannoy et Dewailly a continué à assurer l'exécution des travaux précités bien que son marché soit expiré depuis le 30 Septembre 1944.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons de décider la prorogation jusqu'au 31 Décembre 1944 inclus du marché passé le 30 Septembre 1943 avec la Société précitée.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

N° 187

*Hôtel de Ville  
Conduite,  
entretien et  
approvisionnement  
de l'installation  
de chauffage*

*Conduite  
et entretien  
des pompes,  
ventilateurs  
et leurs moteurs*

*Entretien  
de l'installation  
sanitaire  
de l'appareillage  
à gaz  
et du matériel  
contre l'incendie*

*Marché*

La conduite du chauffage et l'entretien de l'installation sanitaire de l'Hôtel de Ville ont été assurés de 1928 à 1934 par la Société Anonyme de Chauffage Central Sulzer et ensuite par la Société Anonyme des Etablissements Delannoy et Dewailly à Armentières. La Ville fournissait le combustible et les deux entreprises précitées la main-d'œuvre. En outre, les Etablissements Delannoy et Dewailly entretenaient l'installation sanitaire.

Le chauffage central de la plupart des bâtiments communaux qui en sont dotés est actuellement assuré par la Société « Chauffage Service » qui fournit à la fois l'entretien, la main d'œuvre et le combustible. Cette combinaison nous donne toute satisfaction car elle assure la Ville contre des dépenses pouvant être très élevées en ce qui concerne le combustible. Il nous est, dès lors, apparu que le chauffage de l'Hôtel de Ville pourrait être effectué dans les mêmes conditions. A cet effet, nous avons procédé à un appel d'offres suivant un cahier des charges adressé à chacune des maisons consultées et concernant :

1° . — la conduite, l'entretien et l'approvisionnement de l'installation de chauffage central.

2° . — la conduite et l'entretien des pompes, ventilateurs et leurs moteurs.

3° . — l'entretien de l'installation sanitaire et de l'appareillage à gaz.

4° . — l'entretien de l'installation contre l'incendie.

Quatre maisons spécialisées de la région ont été appelées à soumissionner, trois ont répondu et ont adressé les propositions indiquées ci-après qui tiennent

compte de conditions économiques du moment et sont révisables chaque fois que celles-ci viendraient à se modifier notablement. Ces propositions sont basées sur une consommation normale de combustible comparable à celle de la période précédant la guerre, c'est-à-dire sans aucune restriction.

VARIANTES	Désignation des entreprises avec leurs propositions chiffrées en francs pour l'exécution, pendant un an, de toutes les obligations prévues ci-avant		
	Compagnie Générale de Chauffe	Etablissements Delannoy et Dewailly	Chauffage Central Sulzer
Sans fonctionnement de la ventilation	927.975	964.000	1.130.500
Avec fonctionnement de la ventilation	1.055.900	—	1.281.500

Par la comparaison des offres faites, celle de la Compagnie Générale de Chauffe, 52, rue de la Gare à Saint André-lez-Lille apparaît comme étant la plus avantageuse pour la Ville.

Nous vous demandons, en conséquence, d'accord avec votre Commission des Bâtiments :

1° — de nous autoriser à passer avec la Compagnie Générale de Chauffe le marché nécessaire évalué approximativement pour l'année se terminant le 31 Décembre 1945 à 480.000 francs, compte tenu des restrictions imposées actuellement au chauffage et de ce que le combustible nécessaire jusqu'au 31 Mars 1945 sera pris sur le stock constitué par la Ville

2° — d'approuver le cahier des charges servant de base au marché envisagé.

3° — de décider l'imputation des dépenses sur le crédit inscrit au Budget sous la rubrique « Chauffage de la Mairie ».

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 188

—  
*Ramassage  
 des métaux  
 non ferreux*

—  
*Demande de la  
 Loge Maçonnique  
 « La Fidélité »*

MES CHERS COLLÈGUES,

Invoquant l'Ordonnance du 15 Décembre 1943, portant annulation de la loi du 13 Août 1940, sur les sociétés secrètes, la Loge Maçonnique « LA FIDELITE » réclame la restitution d'une somme de 5.610 francs, représentant la valeur de 187 kgs de bronze enlevés de son immeuble, 24, rue de Lens, et livrés à la récupération des métaux non ferreux au cours de l'occupation.

Cette somme devait être versée au compte du Bureau de Bienfaisance mais, si le reçu établi le 24 Mars 1942 porte bien la mention « Ville de Lille — Service des Bâtiments — pour le compte du Bureau de Bienfaisance » les états fournis à la Préfecture, modifiés plusieurs fois à la demande des services préfectoraux, portent, par suite d'une omission, la première partie seulement de cette mention « Ville de Lille — Service des Bâtiments », ce qui fait que la somme de 5.610 francs a été versée à la Ville.

C'est donc à la Ville de Lille qu'il appartient de restituer cette somme.

Nous vous proposons donc de décider que cette somme sera reversée à la Loge Maçonnique « LA FIDELITE ». Elle sera imputée sur l'art. I Chapitre XXXV du Budget.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 189

—  
*Vente  
 de vieux métaux*

—  
*Admission  
 en recette*

MES CHERS COLLÈGUES,

Il a été procédé à la vente, par appel d'offres, de vieux zinc provenant des démolitions du Préventorium de Wormhoudt, sinistré.

La proposition la plus avantageuse a été faite par M. Degroote-Delpierre, quincaillier à Wormhoudt qui a offert 3.10 le kilog, soit pour 709 kilogs la somme de 2.197 fr. 90.

Nous vous demandons de ratifier cette offre et d'admettre en recette la somme correspondante.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Une Commission composée comme il est indiqué au Procès-Verbal joint au dossier s'est rendue le 7 Août 1944 sur la partie de la fortification située à l'Est de la Porte de Béthune et sur la rampe d'accès joignant la Place des Chasseurs de Driant au P. S. de Barges.

Elle y a constaté que les travaux de terrassement et de démolition de maçonnerie entrepris par M. François Wattiez, en vertu de son adjudication du 28 Novembre 1940, reçus provisoirement le 20 Avril 1942 satisfont aux conditions imposées par le cahier des charges et en a prononcé la réception définitive.

Nous vous prions de vouloir bien homologuer le Procès-Verbal de cette réception.

*Adopté.*

---

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

En vue de l'exécution des travaux d'abatage et d'élagage d'arbres d'alignement prévus pour 1945, il a été procédé à un appel d'offres auprès des entrepreneurs de la région :

M. Corbisier, entrepreneur, 14 bis rue Galliéni à Mouvaux ne consent à exécuter qu'une partie de ces travaux pour un prix moyen de 91 frs 54 par arbre.

M. Delberghe, entrepreneur, 8, Quai des Canotiers à Wasquehal se chargerait de la totalité des abatages et élagages pour un prix moyen de 83 frs 46 par arbre.

L'offre de M. Delberghe étant intéressante à tous points de vue, d'accord avec votre Commission de la Voie Publique nous vous demandons à nous autoriser à passer avec M. Delberghe un marché évalué à 52.331 frs. Les frais de timbre et d'enregistrement seront à la charge de l'intéressé.

*Adopté.*

N° 190

—  
*Lutte contre  
le chômage*

—  
*Premier  
programme  
de grands  
travaux*

—  
*Première tranche*

—  
*Dérasement  
de la fortification*

—  
*1<sup>er</sup> Lot*

—  
*Réception  
définitive*

N° 191

—  
*Service  
des Promenades  
et Jardins*

—  
*Abatage  
et élagage  
d'arbres*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 192

—  
Reconstruction  
des trottoirs  
3<sup>e</sup> trimestre 1944

—  
Participation  
des propriétaires

—  
Admission  
en recelle

MES CHERS COLLÈGUES,

Nous vous présentons, ci-après, l'état des redevances dues par les propriétaires pour lesquels des travaux de reconstruction de trottoirs ont été exécutés.

EMPLACEMENTS DES TROTTOIRS RECONSTRUITS	NOM ET ADRESSE DES PROPRIÉTAIRES	SURFACE	PRIX AU M <sup>2</sup>	MONTANT DE LA PARTICIPATION
1 bis, rue Henri-Kolb	M. Georges Delattre, 45, avenue de Jussieu, Lambersart.	13 m <sup>2</sup> 80	40	552,00
15, rue Henri-Kolb .	M. Henri Campens, 15, rue Henri-Kolb, Lille.	14 m <sup>2</sup> 29	40	571,60
17, rue Henri-Kolb .	M. le Directeur du Cré- dit Economique, 17, rue Henri-Kolb, Lille.	13 m <sup>2</sup> 04	40	521,60
19, rue Henri-Kolb .	M <sup>me</sup> V <sup>ve</sup> Leclercq, 44, rue de l'Hôpital-St- Roch, Lille.	12 m <sup>2</sup> 49	40	499,60
9, rue Nationale ...	M. le Directeur de la Succursale Félix Po- tin, 2, rue Nationale, Lille.	42 m <sup>2</sup> 31	40	1.692,40
25, rue Basse .....	M. François Blondel, 25, rue Basse, Lille.	13 m <sup>2</sup> 15	40	526,00
25, Parvis St-Maurice	M. Albert Vandevivère, 283, rue Léon-Gam- betta, Lille.	14 m <sup>2</sup> 06	40	562,40
33, rue du Sec-Arem- bault .....	M. Emile Descamps, 33, rue du Sec-Arem- bault, Lille.	21 m <sup>2</sup> 98	40	879,20
16, place des Rei- gnaux .....	M <sup>me</sup> Bethleem - Ver- mersch, 141, rue du Collège, Roubaix.	19 m <sup>2</sup> 50	40	780,00
15, rue des Tours ..	M <sup>me</sup> Delorme, 15, rue des Tours, Lille.	5 m <sup>2</sup> 46	40	218,40
9, rue des Sarrazins	M. Emile Brigandet, 9, rue des Sarrazins, Lille.	24 m <sup>2</sup> 14	40	965,60
11, rue des Sarra- zins .....	M. Marcel Plisson, 11, rue des Sarrazins, Lille.	9 m <sup>2</sup> 18	40	367,20

A reporter : 8.136,00

EMPLACEMENTS DES TROTTOIRS RECONSTRUITS	NOM ET ADRESSE DES PROPRIÉTAIRES	SURFACE	PRIX AU M <sup>2</sup>	MONTANT DE LA PARTICIPATION
				<i>Report :</i> 8.136,00
13, rue des Sarrazins .....	M. Norbert Merlin, 13, rue des Sarrazins, Lille.	11 m <sup>2</sup> 05	40	442,00
15, rue des Sarrazins .....	M. Wartel, 15, rue des Sarrazins, Lille.	9 m <sup>2</sup> 04	40	361,60
17, rue des Sarrazins .....	M. André Franssens, 17, rue des Sarrazins, Lille.	13 m <sup>2</sup> 06	40	522,40
23, rue des Sarrazins .....	M. Lapotre, 23, rue des Sarrazins, Lille.	9 m <sup>2</sup> 73	40	389,20
25-27, rue des Sarrazins .....	M. Héminot, 17, rue d'Esquermes, Lille.	22 m <sup>2</sup> 51	40	900,40
32, rue des Sarrazins .....	M. Léon Heughebaert, 36, rue des Sarrazins, Lille.	7 m <sup>2</sup> 84	40	313,60
38, rue des Sarrazins .....	M. Delefosse-Thant, 38, rue des Sarrazins, Lille.	13 m <sup>2</sup> 41	40	536,40
50, rue des Sarrazins .....	M. Paul Plesemacker, 50, rue des Sarrazins, Lille.	12 m <sup>2</sup> 35	40	494,00
52-54, rue des Sarrazins .....	M. Alfred Rogier, 52, rue des Sarrazins, Lille.	26 m <sup>2</sup> 32	40	1.052,80
				<hr/> <hr/> 13.148,40

*Adopté.*

### RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Nous vous soumettons le cahier des charges dressé en vue de la mise en adjudication publique des travaux de reconstruction de quatre mille mètres carrés de trottoirs situés dans différentes artères de notre ville.

D'accord avec votre Commission de la Voie Publique, nous vous demandons d'approuver ce document.

*Adopté.*

N° 193

—  
Travaux de voirie

—  
Reconstruction  
des trottoirs

—  
Mise  
en adjudication  
publique  
de travaux

—  
Cahier  
des Charges

N° 194

Reconstruction  
en asphalte de  
certains trottoirs  
du boulevard  
de la Liberté,  
côté des numéros  
pairs compris  
entre la rue  
Nationale  
et le boulevard  
des Ecoles,  
et de diverses  
autres artères

—  
Adjudication

—  
Cahier  
des Charges

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Nous vous soumettons le cahier des charges dressé en vue de la mise en adjudication publique des travaux de reconstruction en asphalte de certains trottoirs du boulevard de la Liberté, côté des numéros pairs compris entre la rue Nationale et le boulevard des Ecoles, et de diverses autres artères.

D'accord avec votre Commission de la Voie Publique, nous vous demandons d'approuver ce document.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

N° 195  
—  
Travaux de voirie  
Fourniture  
de sable

—  
Adjudication

—  
Cahier  
des Charges

Nous vous soumettons le cahier des charges dressé en vue de la mise en adjudication publique de la fourniture de cinq mille tonnes de sable nécessaire à l'exécution de divers travaux de voirie.

La dépense sera répartie sur les différents crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 1945 et relatifs à la construction, à l'entretien et à la réfection des diverses parties de la voie publique.

D'accord avec votre Commission de la Voie Publique, nous vous demandons d'approuver ce document.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

N° 196  
—  
Remise en état  
des égouts  
des Quartiers  
de Moulins-Lille  
et du  
Faubourg d'Arras  
endommagés  
par faits  
de guerre

—  
Marché

Les égouts des quartiers de Moulins-Lille et du Faubourg d'Arras ont été gravement endommagés par le bombardement aérien survenu le 22 Juin. Apparemment plus de 74 mètres de conduits sont à reconstruire dans les rues Abélard, Alain de Lille, de Douai, Garibaldi, Jean-Jaurès, de Trévisé.

La remise en état de ces égouts présentant un caractère d'urgence d'intérêt

public, nous avons procédé à un appel d'offres auprès de dix-huit entreprises de travaux publics.

Douze d'entre elles ont négligé de répondre à notre appel, savoir :

- Les Etablissements Michel Aubrun, de Lille ;
- les Etablissements Carette-Duburcq, de Roubaix ;
- l'Entreprise Caroni, de La Madeleine ;
- l'Entreprise Chantry, de Lille ;
- les Entreprises Générales L. Degallaix, de Roubaix ;
- l'Entreprise Fourmy, de Lille ;
- l'Entreprise Laurence Frères, de Lille ;
- l'Entreprise Loubert, de Lille ;
- l'Entreprise Rateau, de Marcq-en-Barœul ;
- l'Entreprise Revillion, de Lille ;
- la Société Générale d'Entreprises, de Flers-Breucq ;
- l'Entreprise Thomas Frères, de Lille.

Trois autres, l'Entreprise Rouzé, de Lille, la Société « Le Bâtiment du Nord », de Lomme, la Société « Nord-France » de Lille, se sont récusées faute de moyens suffisants.

Enfin, les trois dernières ont soumissionné aux prix suivants :

- L'Entreprise Knockaert, 34, rue des Ecoles à Marcq-en-Barœul : sans rabais.
- La « Société » Constructions Edmond Coignet, 82, rue Jean-Sans-Peur, à Lille : rabais de 1 %.
- L'Entreprise Joncquez Frères, 43, rue Bonte Pollet à Lille : rabais de 4 %.

La soumission de l'Entreprise Joncquez Frères étant la plus avantageuse pour la Ville, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission de la Voie Publique, de l'accepter pour valoir marché.

La dépense, évaluée très approximativement à 300.000 francs, sera imputée sur le crédit ouvert au chapitre XXXVIII, article 2, du Budget Primitif de l'exercice 1944.

Nous vous prions, en outre, de nous autoriser à solliciter, conformément aux dispositions de l'article 2 du décret du 29 Mars 1942, pris en application de la loi n° 3.090 du 12 Juillet 1941, l'agrément de M. le Préfet sur la remise en état dont il s'agit.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 197

*Remise en état  
des égouts  
du Quartier  
de Fives  
endommagés  
par faits  
de guerre*

*—  
Marché  
—*

MES CHERS COLLÈGUES,

Les égouts du quartier de Fives ont été de nouveau gravement endommagés par le bombardement aérien survenu le 22 Juin. Apparemment plus de 152 mètres de conduits sont à reconstruire dans les rues d'Aguesseau, Berlioz, Francis-de-Pressencé, Francisco-Ferrer, Jules Denneulin, Parmentier, Paul Bert, Pierre-Légrand.

La remise en état de ces égouts présentant un caractère d'urgence d'intérêt public, nous avons procédé à un appel d'offres auprès de dix-huit entreprises de travaux publics.

Douze d'entre elles ont négligé de répondre à notre appel, savoir :

Les Etablissements Michel Aubrun, de Lille ;  
les Etablissements Carette-Duburcq, de Roubaix ;  
l'Entreprise Caroni, de La Madeleine ;  
l'Entreprise Chantry, de Lille ;  
les Entreprises Générales L. Degallaix, de Roubaix ;  
l'Entreprise Fourmy, de Lille ;  
l'Entreprise Laurence Frères, de Lille ;  
l'Entreprise Loubert, de Lille ;  
l'Entreprise Rateau, de Marcq-en-Barœul ;  
l'Entreprise Revillion, de Lille ;  
la Société Générale d'Entreprises, de Flers-Breucq ;  
l'Entreprise Thomas Frères, de Lille.

Trois autres, l'Entreprise Rouzé, de Lille, la Société « Le Bâtiment du Nord », de Lomme, La Société « Nord-France », de Lille, se sont récusées faute de moyens suffisants.

Enfin, les trois dernières ont soumissionné aux prix suivants :

L'Entreprise Knockaert, 34, rue des Ecoles à Marcq-en-Barœul : sans rabais.

L'Entreprise Joncquez Frères, 43, rue Bonte Pollet, à Lille : rabais de 5 %.

La Société « Constructions Edmond Coignet, 82, rue Jean-Sans-Peur, à Lille : rabais de 7 %.

La soumission de la Société « Constructions Edmond Coignet » étant la plus avantageuse pour la Ville, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission de la Voie Publique, de l'accepter pour valoir marché.

La dépense, évaluée très approximativement à 500.000 frs, sera imputée sur le crédit ouvert au chapitre XXXVIII, article 2, du Budget Primitif de l'exercice 1944.

Nous vous prions, en outre, de nous autoriser à solliciter, conformément aux dispositions de l'article 2 du décret du 29 Mars 1942, pris en application de la loi N° 3.090 du 12 Juillet 1941, l'agrément de M. le Préfet sur la remise en état dont il s'agit.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Les moyens mis à la disposition du Service de la Voie Publique pour assurer par camions automobiles le service des chantiers des travaux de voirie étant insuffisants, il a été procédé à un appel d'offres auprès de huit entreprises de transports

Six d'entre elles ont négligé de répondre à notre appel, savoir :

La Société Anonyme « Assochar », 91, rue Nationale à Lille ;  
l'Entreprise Vve Omer Gyselincq et fils, 61, rue Fémy à Marcq-en-Barœul ;

MM. Hostequint, rue Beaucourt-Decourchelle à Lille ;  
Joncquez Frères, 43-71, rue Bonte Pollet, à Lille ;  
Leroux, 17, rue de Paris, à Lille ;  
La Société Anonyme « Mory et C<sup>ie</sup> », 40, rue Hégel à Lomme.

Les deux autres ont offert d'effectuer, pendant l'année 1945 les transports automobiles qui leur seront commandés, moyennant paiement des prix fixés par le tarif institué par l'autorité supérieure concernant la réglementation des transports routiers automobiles à petites distances, prix sur lesquels elles consentent les rabais suivants :

Rabais consentis :

M. Victor Delefosse, 159, rue du Marais à Lomme ..... deux pour cent.  
M. Arthur Van Cleemput, 147 ter, route d'Arras, Fâches-Thumesnil ..... deux pour cent.

Les offres faites par MM. Delefosse et Van Cleemput étant acceptables, nous vous demandons, d'accord avec votre Commission de la Voie Publique,

N° 198

—  
*Transports  
automobiles  
pour exécution  
des travaux  
de voirie*

—  
*Marchés*  
—

d'accepter pour valoir marché les soumissions souscrites par ces entrepreneurs et dont le montant est fixé à 225.000 francs pour chacune d'elles.

La dépense, soit 450.000 francs, sera imputée sur le crédit ouvert au chapitre XII, article 7 du Budget Primitif de l'exercice 1945.

*Adopté.*

---

### RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 199  
—  
*Bris*  
*d'un candélabre*  
*d'éclairage*  
*électrique*  
—  
*Admission*  
*en recette*  
—

MES CHERS COLLÈGUES,

Le 17 Septembre 1944, le candélabre d'éclairage électrique N° 1824, implanté avenue de Dunkerque, a été mis hors d'usage par un véhicule automobile de l'armée britannique.

Nous avons pressenti cette dernière à l'effet de récupérer les frais de remplacement qui se sont élevés à 11.586 fr. 90.

Les Autorités Britanniques ayant consenti à nous dédommager, nous vous prions, d'accord avec votre Commission de la Voie Publique, de décider l'admission en recette de la somme précitée.

*Adopté.*

---

### RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 200  
—  
*Bris*  
*d'un candélabre*  
*d'éclairage*  
*électrique*  
—  
*Admission*  
*en recette*  
—

MES CHERS COLLÈGUES,

Le 2 Novembre, 1944, le candélabre d'éclairage électrique N° 1575, implanté rue Pierre-Legrand, face aux N°s 194-196, a été brisé par un véhicule automobile des armées alliées.

Nous avons pressenti les Autorités Britanniques, à l'effet de récupérer les frais de remplacement qui se sont élevés à 10.495 fr. 50.

Le service des réclamations et locations, 25, Boulevard de la Liberté, ayant consenti à nous dédommager, nous vous prions, d'accord avec votre Commission de la Voie Publique, de décider l'admission en recette de la somme précitée.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

En application des dispositions de la loi du 21 Juin 1898 modifiée par le décret-loi du 30 Octobre 1935, nous avons fait procéder par M. Maurice Lengart, architecte, 11, Quai Vauban, à la vérification de l'immeuble ci-après désigné, qui n'offrait plus apparemment les garanties de solidité nécessaires au maintien de la sécurité publique :

Propriété gérée par M. Potey demeurant 66, rue de Wazemmes. { 22, rue du curé Saint-Sauveur.

M. Lengart nous a, par suite, fait tenir sa note d'honoraires s'élevant à 500 francs.

D'accord avec votre Commission de la Voie Publique, nous vous demandons de vouloir bien ratifier la fixation de ces honoraires et décider que la dépense en résultant sera imputée sur le crédit ouvert au chapitre XXXI, article I, du Budget Primitif de l'exercice 1944.

*Adopté.*

N° 201

—  
*Bâtiment  
menaçant ruine*

—  
*Frais d'expertise*

—  
*Règlement*  
—

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Par lettre en date du 28 Juin dernier, M. le Directeur Régional de la Navigation avait attiré l'attention de l'Administration Municipale sur les inconvénients résultant pour la navigation, de l'envasement des ports Vauban et du Wault et offert, à cette occasion, de se charger de faire effectuer, aux frais de la Ville, les travaux de dragage indispensables.

Le volume des matières à enlever s'élève à 9.100 mètres cubes dont 4.100 pour le port Vauban et 5.000 pour le port du Wault. Ces produits doivent être transportés, par pontons, de ces deux ports vers la vieille Basse-Deûle, en franchissant, pour ceux de Vauban, les écluses de la Barre et de Sainte-Hélène, pour ceux du Wault, l'écluse de Sainte-Hélène seulement et être refoulés par suceuse-refouleuse dans les fossés de l'ancienne fortification situés entre la Basse-Deûle et la Promenade du Préfet.

Le principe de cette proposition ayant été accepté, le Service des Voies Navigables a consulté M. A. Duflot, entrepreneur de dragages, 108-110, Quai Géry-le-Grand, qui drague les voies navigables dans la région de Lille.

N° 202

—  
*Dragage  
des ports  
Vauban  
et du Wault*

—  
*Mise à exécution  
des travaux  
sous la direction  
du Service des  
Voies Navigables  
du Nord et du  
Pas-de-Calais*  
—

Voici les prix et conditions obtenus pour les travaux en question :

Port du Wault :

Prix du m<sup>3</sup> dragué, transporté et mis en dépôt ..... 46 fr. 20

Port Vauban :

Prix du m<sup>3</sup> dragué, transporté et mis en dépôt ..... 52 fr. 80

Le marché comporterait la formule de révision des marchés du Service des Voies Navigables pour tenir compte des augmentations de main-d'œuvre ou de carburant qui pourraient intervenir ultérieurement.

Ces conditions, identiques à celles des marchés en cours dans le service précité, sont acceptables.

Le montant des travaux à exécuter pour les dragages du bassin Vauban et du port du Wault s'élèverait ainsi à :

Port du Wault : 46 fr. 20 × 5.000 = 231.000 francs

Bassin Vauban : 52 fr. 80 × 4.100 = 216.480 francs

Somme à valoir ..... 32.520 francs

TOTAL ..... 480.000 francs

De surcroît, il y aura lieu, conformément à la réglementation concernant l'intervention des fonctionnaires des Ponts et Chaussées dans les affaires intéressant les collectivités publiques :

1° de verser, à titre de rémunération forfaitaire, une rétribution calculée en appliquant au montant des dépenses totales effectuées les pourcentages suivants :

Jusqu'à 100.000 francs ..... = 4 %

de 100.000 à 1.000.000 ..... = 3 %

2° d'exonérer les fonctionnaires dont il s'agit de la responsabilité décennale établie par les articles 1792 et 2270 du Code Civil.

D'accord avec votre Commission de la Voie Publique, nous vous demandons de vouloir bien 1° autoriser l'exécution des travaux dont il s'agit sous la direction du Service des Voies Navigables du Nord et du Pas-de-Calais, les fonctionnaires dudit service étant exonérés de la responsabilité décennale établie par les articles 1792 et 2270 du code civil ; 2° décider que la dépense sera imputée sur le crédit ouvert à cet effet au Budget Primitif de 1945.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

En sa séance du 30 Décembre 1942 le Conseil municipal instituait la taxe locale sur les ventes au détail et prestations de service, au taux de 0,25 %.

La mise en recouvrement de cette taxe fut autorisée par arrêté préfectoral du même jour.

Par délibération du 11 Janvier 1943 le Conseil municipal décidait la suppression de l'Octroi et sollicitait de l'Autorité Supérieure l'autorisation de percevoir la dite taxe au taux de 1 % conformément d'ailleurs aux dispositions ci-après reproduites de l'article 34 de la loi de Finances du 31 Décembre 1942 :

« Art. 34. — Les communes qui, pour une cause quelconque décideront « de supprimer leur Octroi, seront autorisées. quel que soit le chiffre de leur « population, à instituer la taxe locale sur les ventes au détail et prestations « de service prévue par la loi du 6 Novembre 1941, nonobstant les dispositions de l'art. 7 de la dite loi.

« Les communes visées à l'alinéa qui précède peuvent, par dérogation « à l'art. 6 de la même loi, établir la taxe précitée à un taux au plus égal « à 0.75 %.

« Toutefois, des arrêtés des Secrétaires d'Etat à l'Economie Nationale et « aux Finances et à l'Intérieur pourront autoriser les communes de plus de « 30.000 habitants à percevoir cette taxe à un taux supérieur à 0.75 % « sans que celui-ci puisse excéder 1 %.

La délibération du 11 Janvier 1943 fut l'objet d'un arrêté interministériel approubatif en date du 20 Février 1943. La perception de la taxe au taux de 1 % commença le 1<sup>er</sup> Mars 1943.

Une ordonnance du Gouvernement de la République du 30 Décembre 1944 portant aménagement fiscaux, substitue en son article 36 in fine, aux dispositions de l'alinéa in fine de l'article 34 de la loi de finances du 31 Décembre 1932 : un texte nous permettant de porter la taxe dont il s'agit jusqu'au taux de 1.50 %.

Etant donné l'augmentation considérable de nos charges mettant notre balance budgétaire en position déficitaire malgré 1) une imposition supplémentaire de centimes additionnels, 2) les ressources nouvelles qui nous sont assurées par le rehaussement des taux de la taxe sur les spectacles, du droit de licence sur les débits de boissons et la surtaxe additionnelle à la taxe de transactions perçue par l'Etat, nous vous demandons, en accord avec l'Administration municipale, de fixer à 1.50 % le taux de perception de la taxe sur les ventes au détail et prestations de service, et de nous autoriser à solliciter à cet effet l'émission des arrêtés nécessaires par MM. les Ministres de l'Intérieur et des Finances.

*Adopté.*

N° 203

—  
*Taxe  
sur les ventes  
au détail  
et prestations  
de service*

—  
*Relèvement  
du taux  
de perception  
à 1,50 %*

—  
*Ordonnance  
gouvernementale  
du  
30 Décembre 1944*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 204

—  
Chemins vicinaux—  
Budget pour  
l'exercice 1945—  
Homologation

MES CHERS COLLÈGUES,

Nous venons de recevoir les propositions budgétaires présentées par M. l'Ingénieur en Chef du Service Vicinal en ce qui concerne le service des chemins vicinaux pendant l'année 1945.

Les dépenses s'élèvent à la somme de 23.150 francs se décomposant comme suit :

Contribution pour le Personnel du Service Vicinal .....	12.802 frs
Frais de gestion du Service Vicinal .....	225 frs
Entretien des chemins vicinaux .....	10.123 frs
TOTAL .....	<u>23.150 frs</u>

Ces dépenses sont balancées par une prévision de recette à provenir d'une imposition de centimes spéciaux ordinaires.

Nous vous prions de vouloir bien :

1° — homologuer ces dépenses proposées et décider leur inscription en notre Budget Primitif pour 1945 ;

2° — voter l'imposition de centimes spéciaux ordinaires de couverture à sérier au même Budget sous l'article 3 du chapitre premier.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 205

—  
Bureau  
de Bienfaisance  
Budget primitif  
pour 1945—  
Avis

MES CHERS COLLÈGUES,

La Commission Administrative du Bureau de Bienfaisance nous soumet, pour avis, le Budget de l'Etablissement pour l'exercice 1945.

La balance se présente comme suit :

Recettes générales: .....	14.234.190 frs
Dépenses générales: .....	14.227.100 frs
Excédant de recettes:	<u>7.090 frs</u>

L'équilibre est assuré par l'inscription d'une recette de 4.000.000 de francs sous la rubrique « Subside municipal pour les besoins courants du service ».

Soulignons que le Budget Primitif pour 1944 se balançait sans appoint de subside municipal, à la somme de 10.320.000 francs, nombre arrondi.

La progression du volume des dépenses résulte :

1° — de l'augmentation a) des rémunérations du Personnel de l'Etablissement (1.100.000 frs) b) de l'indemnité spéciale temporaire aux retraités (155.000 frs).

2° — des mesures prises visant l'aide aux indigents assistés, l'accroissement de l'effort financier atteignant ici la somme de 3.870.000 francs.

Votre Commission du Budget et des Finances vous propose :

1° — d'émettre un avis favorable à l'approbation du Budget tel qu'il est présenté.

2° — de limiter à la somme de 2.000.000 de francs le subside municipal à servir à l'Etablissement ladite attribution fixée compte tenu d'une plus-value de recette qui sera réalisée au poste « Produit de l'impôt sur les spectacles ».

*Adopté.*

---

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

L'Association des Maires du Nord et de l'Est « Comité pour le Nord et le Pas-de-Calais » ayant son siège 63, rue de Paris à Lille, a livré les 2 et 4 Octobre 1943 au service des Restaurants à prix réduits :

1.650 kgs de poireaux à 8 frs 20 le kilog.

10.000 kgs de navet à 2 frs 95 le kilog.

La facture qui s'élève à 43.030 frs vient seulement de nous être adressée et le crédit reporté de l'exercice 1943 sur lequel sont imputées les dépenses relatives aux restaurants est épuisé.

Nous vous prions, en conséquence, de vouloir bien décider l'ouverture d'un crédit spécial de 43.030 frs égal au montant de la facture précitée.

*Adopté.*

N° 206  
Restaurants  
à prix réduits  
—  
Fourniture  
de légumes  
Crédit  
—

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

N° 207

M. LEGRAIN,  
Gardien  
de la Paix  
non étatisé

Réintégration  
dans le cadre  
principal

L'institution de la Police d'Etat, mise en application, pour la Ville de Lille, à la date du 16 Mars 1942, a entraîné la suppression de la police municipale. Un certain nombre d'agents de la dite Police ne furent pas, pour des raisons diverses, reclassés dans la Police d'Etat.

Une commission fut chargée de régler la situation de ce personnel en conformité des dispositions prévues par le décret du 7 Juillet 1941, qui stipulait notamment que les intéressés seraient admis à la retraite dans les conditions prévues par les règlements de leur municipalité respective.

En application de ces dispositions :

1° furent admis d'office à la retraite, avec jouissance immédiate, les agents comptant plus de 50 ans d'âge et de 15 ans de services ;

2° furent admis d'office à la retraite, avec jouissance différée, les agents comptant moins de 50 ans d'âge et de 15 ans de services ;

3° furent rayés des cadres, avec remboursement des retenues effectuées au profit de la Caisse des Retraites, les agents comptant moins de 15 ans de services.

A l'exception de deux unités, maintenues dans le cadre titulaire, les agents de police non étatisés furent alors versés dans le cadre auxiliaire, à des emplois divers. A ceux âgés de plus de 50 ans fut allouée une indemnité différentielle, aux autres fut octroyé le salaire prévu par le statut du personnel auxiliaire.

Les intéressés intervinrent à plusieurs reprises afin que, à l'instar de ce qui se fit dans les autres villes, ils soient maintenus dans le cadre du personnel titulaire, et ce, en application des dispositions du statut des Fonctionnaires Municipaux qui disposent, en son article 27, « Qu'en cas de suppression d'emploi, les titulaires dont la conduite et le travail n'ont donné lieu à aucune observation sont, s'ils le désirent, répartis dans d'autres services, leur situation au point de vue traitement étant maintenue ».

Satisfaction ne leur fut point donnée, sous prétexte que la plupart des intéressés avaient été écartés parce que leurs conditions de travail avaient été jugées insuffisantes, ce qui n'était d'ailleurs pas rigoureusement exact.

Nous sommes saisis aujourd'hui d'une nouvelle requête présentée par M. Legrain, ex-gardien de la paix faisant fonction de brigadier des gardes municipaux depuis le 15 Septembre 1942 qui demande à bénéficier de la situation qui fut faite à son collègue M. Lemaire, maintenu dans le cadre principal en qualité de brigadier titulaire.

M. Legrain, né le 11 Avril 1892, était entré au service de la Police le 1<sup>er</sup> Août 1919 où il était affecté à la surveillance des bois et jardins, il était considéré, par tous ses chefs successifs, comme un excellent agent, zélé, consciencieux, et il semble que, seule, sa qualité de mutilé de la guerre 1914-1918 ait motivé sa non réintégration dans la Police d'Etat

Au moment de la suppression de la Police Municipale, l'intéressé, âgé de plus de 50 ans, fut admis d'office à la retraite et maintenu en fonctions, avec le bénéfice d'une indemnité différentielle.

Rien ne s'opposait donc et ne s'oppose encore à ce que M. Legrain, qui n'avait pas atteint la limite d'âge prévue par les statuts pour la mise à la retraite, soit maintenu dans le cadre titulaire, en application des dispositions prévues par le statut des Fonctionnaires Municipaux, article 27.

Nous vous prions, en conséquence, de vouloir bien réintégrer l'intéressé, ex-gardien de la paix de 1<sup>ère</sup> classe, dans le cadre principal et le confirmer dans les fonctions de brigadier de 1<sup>ère</sup> classe des gardes municipaux, qu'il assure depuis le 15 Septembre 1942 à notre entière satisfaction.

Ces dispositions prenant effet du 15 Septembre 1942, devront être rapportées les décisions antérieures concernant la mise à la retraite de l'intéressé et la liquidation de sa pension.

M. Legrain sera tenu de reverser à la Caisse Municipale des Retraites le montant des sommes qu'il aura touchées à ce titre. Par contre, il lui sera mandaté l'intégralité de ses appointements et des indemnités accessoires qu'il aurait touchées si application lui avait été normalement faite des dispositions de l'article 27 du statut des Fonctionnaires Municipaux.

Le traitement brut à lui servir pour la période considérée, évaluée à 82.000 frs, fera l'objet d'un crédit spécial à ouvrir au budget additionnel ; la recette à provenir au titre de reversement de l'indemnité différentielle sera comptabilisée au poste « recettes accidentelles ».

*Adopté.*

---

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Le 1<sup>er</sup> Mars 1943, la suppression de l'Octroi de Lille devenait un fait accompli.

Conformément aux dispositions de l'article 27 du statut des Fonctionnaires Municipaux, les agents y affectés furent répartis dans les autres services ; leur situation au point de vue traitement étant maintenue. Il fut procédé, en contrepartie, au licenciement de personnel auxiliaire.

N° 208

—  
*Personnel  
de l'Octroi*

—  
*Reclassement  
dans le cadre  
des commis*  
—

Exception faite du produit des ristournes sur les saisies et amendes, non soumis à retenue, montant variable d'un agent à l'autre, la situation pécuniaire du personnel ainsi reclassé ne se trouva pas modifiée.

Cependant, pour tenir compte de ce manque à gagner ainsi que des possibilités d'avancement dans les cadres supérieurs de l'octroi, possibilités qui leur étaient désormais supprimées, le Conseil Municipal, au cours de sa réunion du 9 Mai 1944, adoptait une série de mesures tendant à tenir compte des éléments de la situation perdue.

C'est ainsi que 1°) la première classe de l'emploi fut acquise après 12 ans de services au lieu de 20 et que fut créée une classe exceptionnelle, après un minimum de 20 ans de services, uniquement attribuée au choix, aux plus méritants, dans la proportion d'un tiers de l'effectif actuel.

2° les receveurs furent assimilés aux commis, sans le bénéfice de la classe exceptionnelle (ils bénéficiaient auparavant de la même échelle de traitements que les commis).

Les anciens agents de l'Octroi, ainsi reclassés, ne devaient être maintenus qu'à titre personnel dans le cadre des employés titulaires et ne pouvaient prétendre à leur intégration respective dans le cadre normal des commis et commis secrétaires qu'après avoir, dans chaque catégorie, satisfait aux épreuves d'un concours qui devait leur être spécialement réservé.

Ces différentes propositions ayant reçu l'approbation de M. le Préfet, M. Dehove décidait d'ouvrir deux concours permettant l'accès à l'emploi de commis aux écritures, réservés, l'un aux ex-préposés et ex-vérificateurs, l'autre, aux ex-receveurs d'octroi. Ces deux concours, annoncés le 24 Août 1944, devaient avoir lieu le 26 du même mois, un concours pour le recrutement de commis secrétaires devant suivre immédiatement.

A l'unanimité, les ex-agents de l'Octroi refusèrent d'y prendre part, invoquant le trop court délai laissé aux candidats pour s'y préparer, et pour manifester, assurent-ils, leur désaccord complet sur cette question.

Ce mécontentement était en partie justifié car deux jours à peine séparaient l'annonce du concours et la date des épreuves.

\*\*

Nous sommes saisis aujourd'hui d'une demande pressante de l'Organisation syndicale tendant à obtenir l'intégration pure et simple des préposés d'octroi dans le cadre des commis.

A l'appui de sa requête, elle fait valoir :

1° — que la suppression des services de l'Octroi est absolument indépendante de la volonté du personnel :

2° — que les agents n'ayant pas atteint 50 ans d'âge au moment de la suppression, passant dans le cadre sédentaire, se voient frustrés du bénéfice des années accomplies dans le service actif et dans l'obligation de partir en retraite à 60 ans au lieu de 55 ans ;

3° — qu'il a perdu la possibilité d'accéder à un grade supérieur.

4° — que la perte des ristournes qui leur revenaient sur le produit des amendes infligées aux contrevenants constitue un manque à gagner appréciable.

5° — qu'en fait, ils assurent pratiquement, depuis 18 mois, les fonctions de commis.

Nous avons donc procédé à un nouvel examen du problème, en nous basant sur les dispositions de la loi du 12 Juin 1930 qui fait une obligation aux communes supprimant leur octroi de prévoir en faveur du personnel licencié un emploi ou des compensations en rapport avec la situation perdue.

Il est indéniable que le personnel de l'octroi a subi un préjudice incontestable, d'une part, dans les possibilités qui lui étaient offertes d'accéder à un grade supérieur et ce, jusqu'au grade de receveur, par avancement au choix, d'autre part du fait de la perte des ristournes qui lui revenaient sur le produit des amendes.

De plus, la quasi totalité du personnel, à quelques unités près, a été affectée à des fonctions assimilables à commis, aucun recrutement pour les emplois de cette nature n'ayant eu lieu depuis l'ouverture des hostilités.

Dans ces conditions, et pour nous conformer à l'esprit de la loi du 12 Juin 1930, nous vous proposons de reclasser d'office tous les ex-agents d'octroi, y compris les prisonniers de guerre, dans le cadre des commis, ce reclassement prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> Mars 1943, date de la suppression du service.

La dépense qui en résultera pour la Ville peut être évaluée à 70.000 frs pour les années 1943 et 1944.

*Adopté*

---

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Par délibération du 13 Avril 1943, approuvée par M. le Préfet le 1<sup>er</sup> Août 1944, le Conseil Municipal adoptait un projet de relèvement des salaires en faveur du personnel des cadres supérieurs des services municipaux. Il ne fut pas fait état, dans cette délibération, des agents de l'Octroi, dont le service avait été supprimé le 1<sup>er</sup> Mars 1943.

N° 209

—  
Personnel  
de l'Octroi

—  
Cadres supérieurs

—  
Relèvement  
des traitements  
—

Ces derniers interviennent aujourd'hui afin que leur soit fait application, pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> Janvier 1943 et le 31 Mars 1943, des dispositions qui ont été adoptées en faveur de leurs collègues des cadres administratifs.

Cette demande nous paraît pleinement justifiée, d'autant que les agents des cadres supérieurs de l'octroi ont toujours été assimilés, au point de vue traitement, à leurs collègues des services administratifs ; c'est ainsi que le directeur bénéficiait de l'échelle accordée à nos chefs de division, les contrôleurs, de celle des chefs de bureau.

Nous vous proposons en conséquence de faire profiter le personnel des cadres supérieures de l'Octroi des avantages qui ont été accordés à leurs collègues des Services Municipaux, et de décider en conséquence que les échelles de traitements à leur allouer seront fixées comme suit, pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> Janvier 1943, point de départ de la mesure pour l'ensemble du personnel, et le 31 Mars 1943, date de suppression des Services de l'Octroi.

<i>Grade</i>	<i>Situation ancienne</i>	<i>Situation proposée</i>
Directeur de l'Octroi (un titulaire)	30.600	36.000
	34.800	40.500
	39.000	45.000
	43.200	50.000
Exceptionnelle 1 <sup>er</sup> échelon " 2 <sup>me</sup> "		55.000
		60.000
Contrôleur de l'Octroi (deux titulaires)	22.800	26.000
	25.800	29.300
	28.800	32.600
	31.800	36.000
Exceptionnelle		40.000

La dépense supplémentaire, s'élevant à 4.425 frs fera l'objet d'un crédit spécial à ouvrir au budget additionnel.

*Adopté.*

N° 210  
—  
Secteur  
Charbonnier  
de la Région  
Lilloise  
—  
Rétribution  
du Personnel  
—

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

En application d'instructions préfectorales le contrôle des approvisionnements et des livraisons de charbon a été renforcé par la constitution de secteurs charbonniers.

Le Secteur charbonnier de la Région Lilloise a été constitué en Juin 1942, groupant 21 communes ; la Présidence de sa commission administrative ayant été confiée au Maire de Lille, le fonctionnement administratif de cet organisme intercommunal est assuré par des agents municipaux appartenant à notre Administration.

Au cours de la réunion du 15 Décembre 1944, l'assemblée des Maires constituant le Secteur Charbonnier, examinant les comptes de l'exercice 1944, à décider d'allouer à Monsieur Gabriel Delgery à compter du 1<sup>er</sup> Juin 1944 l'indemnité mensuelle de 500 frs qui était antérieurement accordée à M. Delahousse et que ce dernier avait été autorisé à percevoir par délibération du 30 Décembre 1942, approuvée par M. le Préfet du Nord le 25 Février 1943.

Nous vous proposons d'autoriser M. Delgery à percevoir cette rétribution qui sera prélevée sur les fonds du poste spécial ouvert aux Services Hors Budget.

*Adopté.*

---

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Par délibérations des 13 Octobre 1942 et 8 Décembre 1942, modifiées le 2 Novembre 1944, vous avez accordé au personnel titulaire des Services Municipaux le bénéfice de l'indemnité de résidence familiale selon les taux et les modalités d'application prévus par la loi du 31 Octobre 1941.

Une ordonnance du 17 Novembre 1944 modifie ces conditions d'attribution en ce qui concerne les femmes fonctionnaires mariées à des fonctionnaires. Ces dernières ont droit désormais, avec effet du 1<sup>er</sup> Septembre 1944 à l'indemnité de résidence suivant le taux plein alloué aux agents célibataires, alors qu'antérieurement au 17 Novembre 1944, elles ne pouvaient prétendre qu'à la moitié des allocations prévues pour la catégorie C. (célibataires).

Nous vous demandons l'autorisation d'appliquer ces nouvelles dispositions à notre personnel, à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 1944 et de décider que la dépense, évaluée à 20.000 frs, sera prélevée sur les différents articles ouverts aux chapitres « Personnel du budget ».

*Adopté.*

N° 211

—  
*Indemnité  
de résidence  
familiale  
aux agents du  
sexe féminin  
mariés à des  
fonctionnaires*

—  
*Modification  
des taux  
en vigueur*  
—

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

N° 212  
Cours  
Municipaux  
Professionnels

—  
Demande  
de création  
d'un poste  
de surveillante

Mme la Directrice du Collège Technique de jeunes filles sollicite la création d'un poste de surveillante des cours professionnels.

Jusqu'à présent Mme la Directrice assurait seule le service administratif, mais l'effectif des élèves inscrites aux cours professionnels va sans cesse croissant et cette tâche devient de plus en plus absorbante. L'aide d'une surveillante paraît donc normale. Durant l'année scolaire 1943-1944 l'effectif fut de 895 élèves, chiffre particulièrement élevé.

En raison de ce qui précède, un avis favorable nous semble pouvoir être donné à la requête de Mme la Directrice du Collège Technique de jeunes filles.

La création de cet emploi pourrait s'effectuer sur les mêmes bases que l'emploi existant aux cours municipaux professionnels de garçons et la même indemnité allouée, soit 4.000 frs par an (taux ancien en instance de révision).

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

N° 213  
—  
Bibliothèques  
de prêt

—  
Indemnité  
aux régisseurs

—  
Demande  
de relèvement

Nous sommes saisi, par MM. les instituteurs s'occupant des bibliothèques de prêt, d'une demande tendant au relèvement de l'indemnité qui leur est servie au titre de régisseur.

Cette indemnité, qui était primitivement de 2.400 frs, a été portée, par délibération en date du 23 Avril 1943, à 3.000 frs par an.

Mais les services de la Préfecture à qui la délibération a été transmise pour approbation, ont émis l'avis suivant : « Vu et approuvé sous réserve qu'il ne s'agisse pas de fonctionnaires d'Etat. Dans le cas contraire, le paiement devra être subordonné à la production de l'arrêté interministériel prescrit par l'art. 1 de la loi du 1<sup>er</sup> Décembre 1940 ».

Malgré de nombreuses démarches, cet arrêté ne fut jamais pris et l'indemnité n'a pu être servie qu'à l'ancien taux.

C'est pour cette raison et aussi à cause de l'augmentation du coût de la vie dans des proportions importantes que les régisseurs nous adressent cette requête.

D'accord avec votre Commission de l'Instruction Publique, nous vous prions de vouloir bien fixer cette indemnité à 4.800 frs au lieu de 2.400 frs, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 1944.

La dépense supplémentaire à prévoir est de l'ordre de 14.400 frs par an.

*Adopté.*

---

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Mme Delchambre, demeurant à Lille, 283, rue Nationale, sollicite le remboursement de la somme restant à couvrir sur la concession de terrain n° 56.324, au cimetière du Sud, accordée pour 15 ans le 24 Décembre 1941 et devenue libre par suite de l'exhumation effectuée le 12 Décembre 1944 du corps de M. Delchambre Amédée, transféré à Saint-Amand.

La somme à ristourner, compte tenu du temps écoulé, s'élève à 180 frs dont 120 frs pour la part de la Ville et 60 frs pour celle du Bureau de Bienfaisance.

Nous vous proposons d'agréer la demande de Mme Delchambre, à concurrence de 90 frs, la différence de 30 frs restant acquise pour frais d'établissement d'actes.

Il sera loisible à la pétitionnaire de solliciter de M. le Président du Bureau de Bienfaisance, le remboursement de la somme portée au compte de cet établissement, soit 60 frs.

La somme de 90 frs sera prélevée sur le crédit des cimetières.

*Adopté.*

---

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Mme Caron-Degaigue, demeurant 108, rue Colbert, sollicite le remboursement de la somme restant à couvrir sur la concession de terrain n° 56687 au cimetière du Sud, accordée pour 15 ans le 3 Mars 1942 et devenue libre par suite de l'exhumation, effectuée le 14 Décembre 1944, du corps de Mme Degaigue Marie, transféré à Avesnes-sur-Helpe.

N° 214

—  
Cimetières

—  
Rétrocession  
de concession

—  
DELCHAMBRE  
Amédée

N° 215

—  
Cimetières

—  
Rétrocession  
de concession

—  
DEGAIGNE Marie

La somme à ristourner, compte tenu du temps écoulé, s'élève à 183 frs, dont 122 frs pour la part de la Ville et 61 frs pour celle du Bureau de Bienfaisance.

Nous vous proposons d'agréer la demande de Mme Caron-Degaigne, à concurrence de 82 frs, la différence de 40 frs restant acquise pour frais d'établissement d'actes.

Il sera loisible à la pétitionnaire de solliciter de M. le Président du Bureau de Bienfaisance, le remboursement de la somme portée au compte de cet établissement, soit : 61 frs.

La somme de 82 frs sera prélevée sur le crédit des cimetières.

*Adopté.*

---

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

N° 216  
—  
*Cimetières*  
—  
*Rétrocession*  
*de concession*  
—  
**FRULEUX**  
*Victorine*  
—

Mme Louise Montpellier, demeurant 10, rue d'Holbach, sollicite le remboursement de la somme restant à courir sur la concession de terrain n° 60.925 au cimetière du Sud, accordée pour 15 ans le 26 Octobre 1944 et devenue libre par suite de l'exhumation, effectuée le 8 Décembre 1944, du corps de Mme Fruleux Victorine, transféré en superposition dans la concession n° 61132 du même cimetière.

La somme à ristourner, compte tenu du temps écoulé, s'élève à 372 frs dont 248 frs pour la part de la Ville et 124 frs pour celle du Bureau de Bienfaisance.

Nous vous proposons d'agréer la demande de Mme Louise Montpellier à concurrence de 208 frs, la différence de 40 frs restant acquise pour frais d'établissement d'actes.

Il sera loisible à la pétitionnaire de solliciter de M. le Président du Bureau de Bienfaisance le remboursement de la somme portée au compte de cet établissement soit 124 frs.

La somme de 208 frs sera prélevée sur le crédit des cimetières.

*Adopté.*

---

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Une nouvelle Directrice vient d'être mise à la tête de notre Etablissement Secondaire de jeunes filles. Au cours de la visite de ce lycée, Madame la Directrice a montré au Chef du Service des Bâtiments, les inconvénients que présentent, d'une part, le bureau, d'autre part, l'appartement mis à sa disposition.

L'agencement du bureau et de l'appartement ont été reconnus nécessaires et, dans ces conditions, nous vous proposons :

1° — de décider l'inscription au budget primitif de l'exercice 1945, à l'art. 6 du chapitre XXXV, d'un crédit de 150.000 frs.

2° — de voter, pour couvrir cette dépense, une imposition extraordinaire de deux centimes vingt huit centièmes, et de décider son inscription à l'art. 7 du chapitre X du même budget.

*Adopté.*

N° 216<sup>1</sup>

—  
*Lycée Fénélon*

—  
*Agencement  
du bureau et de  
l'appartement  
de la Directrice*

—  
*Crédit*  
—

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Un crédit de 425.000 frs a été porté au budget primitif de l'exercice 1944 pour l'exécution des travaux d'achèvement du fronton de la Faculté des Lettres, mais, par suite de la hausse du coût de la main-d'œuvre, ce crédit s'avère insuffisant.

En effet, l'estimation ressort maintenant à 616.000 frs et accuse ainsi une augmentation de dépense de 191.000 frs.

Nous vous soumettrons prochainement des propositions en vue de révision des marchés passés avec les entrepreneurs.

Aujourd'hui, nous vous prions :

1° — de décider l'inscription au budget primitif de l'exercice 1945, à l'art. 4 du chapitre XXXV, d'un crédit de 191.000 frs.

2° — de voter, pour couvrir cette dépense, une imposition extraordinaire de deux centimes quatre vingt dix centièmes et de décider son inscription à l'art. 6 du chapitre X du même budget.

*Adopté.*

N° 216<sup>2</sup>

—  
*Faculté  
des Lettres*

—  
*Achèvement  
du fronton*

—  
*Crédit  
supplémentaire*  
—

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

N° 217

—  
*Autorisation  
 d'ester  
 contre Compagnie  
 des Tramways  
 de Lille  
 et sa banlieue*  
 —

Aux termes d'une convention en date du 20 Août 1926, approuvée par décret du 11 Septembre suivant, la Ville de Lille a accordé à la Compagnie des Tramways Electriques de Lille et de sa banlieue la concession du réseau des tramways dont cette dernière était jusqu'ici rétrocessionnaire et ce, suivant les clauses et conditions d'un cahier des charges annexé à la dite convention.

En vertu des dispositions de l'article 41 du dit cahier des charges, la Compagnie des Tramways a été autorisée à percevoir, pendant la durée de la concession, les droits de péage et les prix de transport dont les tarifs ont été déterminés à l'époque et modifiés par des avenants successifs.

Or, en application de l'article 13 de la convention d'armistice du 22 Juin 1940 mettant à la disposition de l'armée allemande les moyens et voies de communication de toute nature, cette Compagnie a dû exécuter gratuitement, depuis le 27 Juin 1940, le transport des autorités occupantes.

Dans un mémoire qu'elle a déposé au Secrétariat Greffe du Conseil de Préfecture du Nord et du Pas-de-Calais, elle fait valoir que du fait de ces transports, elle s'est trouvée privée du bénéfice du droit à perceptions tarifaires et annonce son intention d'introduire une action contre la Ville de Lille à l'effet d'être indemnisée du montant de ce bénéfice.

Nous estimons que la Ville ne peut être rendue responsable de cette situation. Nous demandons dès lors de nous autoriser à défendre devant toutes juridictions compétentes à l'action qui nous est intentée et à mettre l'Etat en cause.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

N° 218

—  
*Fournitures  
 des cercueils  
 nécessaires à  
 l'Administration  
 des Hospices  
 pendant  
 l'année 1945*  
 —

Le marché passé en vue de la fourniture des cercueils nécessaires à l'Administration des Hospices en 1944 arrivant à expiration nous avons procédé à une adjudication restreinte parmi les entrepreneurs ci-après :

- 1) M. Béghin, rue Courbet, à Ascq.
- 2) M. Cuvelier, Boulevard Montebello, 75, à Lille.
- 3) M. Declerck, Boulevard Victor Hugo, 256, à Lille.
- 4) M. Dubois, rue d'Isly, 42, à Lille.

- 5) M. Martin, Boulevard Vauban, 84, à Lille.
- 6) M. Michez, rue J. Bara, à Hellemmes.
- 7) M. Sadoine, rue Pierre-Légrand, 229, à Lille.
- 8) M. Tytgat, rue de Thumesnil, 68, à Lille.

Les quantités suivantes ont été prévues :

- 800 cercueils de grandes personnes ;
- 20 « d'adolescents ;
- 150 « d'enfants ;
- 60 croix ou épitaphes.

D'autre part, en raison de la difficulté de s'approvisionner en bois de sapin, il a été prévu que les soumissionnaires auraient la faculté de confectionner les dits cercueils en peuplier ou en hêtre.

Le délai imparti pour le dépôt des soumissions a été fixé au 13 Décembre.

Une seule soumission nous est parvenue, celle de M. Marcel Tytgat, 68, rue de Thumesnil, notre fournisseur depuis plusieurs années, moyennant les prix ci-après pour des cercueils confectionnés en peuplier :

- |   |         |
|---|---------|
| 1) Grande personne 1 m. 70 et au-dessus ..... | 718 frs |
| 2) Adolescent 1 m. 45 à 1 m. 60 .....         | 560 frs |
| 3) Enfant 0 m. 80 à 1 m. 35 .....             | 350 frs |
| 4) Par croix ou épitaphe .....                | 50 frs  |

Etant donné que M. Tytgat nous a toujours donné satisfaction, nous demandons d'agréer ses propositions et de nous autoriser à passer avec lui le marché nécessaire.

La dépense sera prélevée sur l'article 17, chapitre XXVI du budget primitif.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Par délibération du 19 Décembre 1944, vous avez accordé un complément de subvention, pour l'année 1944 :

- 1° — à la Bourse du Travail 45, rue Léon Gambetta ;
  - 2° — à l'Union des Syndicats Libres, 1, rue St-Genois,
- et vous avez décidé que la question des subventions à attribuer, pour l'année

N° 218<sup>1</sup>

—  
Organisations  
syndicales

—  
Subventions  
pour 1945

1945, à ces organisations syndicales constituées en Unions Locales, serait soumise ultérieurement à votre examen.

Tenant compte du développement que ces organismes ont atteint depuis la Libération et sont appelés à connaître dans l'avenir, nous vous proposons de fixer ainsi qu'il suit le montant des subventions qui leur seront allouées en 1945 :

1° — Bourse du Travail .....	140.000 frs
2° — Union des Syndicats Libres .....	60.000 frs

La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au Budget Primitif de 1945.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

N° 219  
—  
Ville de Lille  
—  
Budget primitif  
pour 1945  
—

Préparé par la Commission du Budget et des Finances en ses réunions des 21 et 22 Décembre 1944 et du 2 Janvier 1945, puis examiné par l'Administration Municipale en ses séances des 15 et 18 Janvier 1945, le Budget Primitif pour 1945 se présente comme suit :

Recettes générales .....	277.345.958.00 frs
Dépenses générales .....	277.345.958.00 frs

L'équilibre est assuré par l'intégration au compartiment des recettes Chapitre VIII (Répartitions faites par l'Etat Aide financière). Article 23 « Moyens d'équilibre à réaliser en cours d'exercice », d'une somme de 14.834.721 frs représentative du déficit dégagé.

Rappelons que les Budgets Primitif et Supplémentaire de l'exercice 1944 ont été équilibrés par cette même formule édictée par la lettre commune n° 1074/834 de la Direction du Trésor du 9 Mars 1943. Les déficits des Budgets Primitif et Supplémentaire de 1944 s'élevaient respectivement à 5.259.212 frs et 24.839.281.90 frs.

\*\*

L'établissement du Budget Primitif pour 1945 fut, avons nous besoin de le dire, extrêmement laborieux puisqu'à la séance d'ouverture des travaux de la Commission le déficit se chiffrait à 66 millions de francs et qu'en fin de compte il a été ramené à moins de 15 millions.

Ce résultat a été obtenu a) grâce à une imposition supplémentaire de 150 centimes additionnels b) par le jeu des taxes indirectes rehaussées par ordonnance du Gouvernement de la République du 30 Décembre 1944 c) par la majoration de 25 % de la participation de l'Etat aux dépenses d'intérêt général d) par des compressions massives des crédits « MATERIEL » (Travaux de réfection des bâtiments communaux et des chaussées) limitant le programme des travaux à ceux de 1<sup>ère</sup> urgence. Notons que les abattements ainsi pratiqués de ce chef se chiffrent à la somme de 10.815.000 frs.

\*\*\*

La balance du Budget Primitif de 1944 offrait les chiffres généraux ci-contre :

Recettes générales .....	203.454.935.00 frs
Dépenses générales .....	203.454.935.00 frs

La comparaison de ces chiffres avec ceux du Budget Primitif de 1945 traduit une progression de dépenses de 73.891.023 frs et une augmentation de recettes de 64.315.514 frs élimination pratiquée de la prévision d'équilibre budgétaire.

La montée des dépenses est la conséquence inéluctable de la hausse des prix de toutes choses et du rajustement des traitements et salaires qu'il était de notre devoir de décider.

*Discrimination sommaire de la progression des dépenses.*

Personnel .....	45.561.127 frs
Pensions .....	2.928.500 »
Subventions aux Hospices et Bureau de Bienfaisance .....	4.185.890 »
Entretien des propriétés communales .....	2.000.000 »
Voirie urbaine .....	1.347.000 »
Evacuation des ordures ménagères .....	700.000 »
Assistance médicale aux tuberculeux et pré-tuberculeux ..	600.000 »
Diverses dépenses de fonctionnement des services .....	3.332.800 »
Travaux de grosses réparations .....	296.000 »
Domages de guerre .....	9.200.000 »
Dépenses consécutives à l'occupation ennemie. Travaux ..	2.500.000 »
Service d'annuité d'emprunts .....	230.154 »
Acquisitions mobilières .....	350.000 »
Dépenses de chômage .....	659.552 »

Ces dépenses en augmentation revêtent un caractère indispensable et sont toutes parfaitement justifiées.

Précisons que les dépenses de Personnel sont décrites aux annexes du document pour une somme totale de 114.326.018 frs alors qu'elles se fixaient au Budget Primitif de 1944 pour un montant de 68.764.891 frs.

L'augmentation de 45.561.127 frs résulte :

1° de la réintégration partielle, dans les services normaux où leur présence s'avérait et s'avère encore nécessaire, des agents qui avaient été affectés pendant l'occupation ennemie dans les services a) de réquisitions, b) de liquidation et de paiement des salaires des ouvriers et ouvrières requis par l'Autorité occupante et dont les rémunérations avaient été mandatées sur le poste hors-budget « Frais d'occupation » ;

2° de l'inscription d'une dotation de 1.450.000 frs représentative, partie des rémunérations du Personnel recruté spécialement pour le gros travail de révision et de reconstitution des listes électorales ; partie des indemnités à servir aux agents qui assureront des vacations lors des opérations électorales elles-mêmes.

3° du rétablissement en faveur des membres de l'Enseignement, des indemnités qui leur étaient servies en 1939 ;

4° de l'avancement normal des agents ;

5° du rajustement partiel du traitement des agents des cadres supérieurs ;

6° du relèvement des traitements des agents auxiliaires ;

7° du relèvement du taux des allocations familiales ;

8° du relèvement des taux de l'indemnité spéciale temporaires et de l'indemnité de résidence familiale ;

9° de l'attribution du supplément familial de traitement.

En rappelant ici la lettre de M. le Préfet en date du 27 Novembre 1944 relative au Budget Primitif de 1944 par laquelle il nous invitait à rechercher une réduction des cadres du Personnel, nous soulignerons que cette compression est dans nos intentions et que nous avons donné des instructions en ce sens aux chefs de service — mais que la réalisation en a été jugée présentement impossible du fait des travaux exceptionnels et importants qui nous sont demandés : listes électorales — ravitaillement — recensements des classes — réquisitions — récupérations textiles, des métaux non ferreux ainsi que les nombreuses formalités administratives notamment pour le service financier fortement mis à contribution par l'application du complexe des nombreuses dispositions concernant la situation administrative des multiples catégories qui composent notre personnel.

Concernant la progression des dépenses du service de la Caisse de Retraites, chiffrée à 2.926.500 frs on la trouve justifiée par 1°) le relèvement du taux de l'indemnité spéciale temporaire ; 2°) l'accroissement des charges consécutivement à la fusion des Caisses de Retraites municipales et des établissements publics (Bureau de Bienfaisance, Hospices et Crédit municipal).

Enfin, relativement aux dépenses en augmentation de la catégorie « Matériel » et dont le montant ressort à 25.401.396 frs, nous nous devons de souligner que cette somme eut été plus élevée si nous n'avions limité aux travaux de 1<sup>ère</sup> urgence notre programme de travaux d'entretien des bâtiments communaux et de réfection des chaussées.

Cette ascension des dépenses qui, observons-le encore, n'est pas notre fait, elle se retrouve toutes proportions gardées dans toutes les villes appelait la recherche de recettes nouvelles. les plus-values, cependant intéressantes constatées ou escomptées dans certains postes, ne suffisant pas. Aussi, la Commission du Budget et des Finances a-t-elle dû se résigner à intégrer dans le Budget, une imposition de 150 centimes additionnels s'ajoutant aux 813 centimes existants depuis 1939.

Précisons à ce propos que par suite de la plus-value du centime (65.955,26 contre 64.504,09 en 1944) l'imposition de 963 centimes pour 1945 assure une recette de 63.075.602 frs contre la réalisation prévisionnelle de 1944 qui ressortait à 52.022.924 frs, soit une augmentation de : 11.052.678 frs.

A cet effort fiscal s'ajoute celui résultant de l'Ordonnance gouvernementale du 30 Décembre 1944 permettant de porter à 1,50 % contre 1 % le taux de perception de la taxe sur les ventes au détail et prestations de service. L'application du taux de 1,50 % est susceptible d'accroître le rendement du produit de 17.000.000 frs.

Enfin, à ces ressources nouvelles se greffent celles ci-après découlant des mesures gouvernementales, et obligatoirement applicables, savoir :

#### ORDONNANCE DU 30 DÉCEMBRE 1944

- a) *Taxe sur les spectacles* ..... plus-value : 3.500.000 frs  
La prévision budgétaire initiale de 20.000.000 est ainsi portée à 23.500.000 frs.
- b) *Taxe sur les maisons de tolérance* ..... plus-value : 50.000 frs  
La prévision budgétaire initiale de 250.000 est passée à 300.000 frs.
- c) *Licences sur débits de boissons* ..... plus-value : 5.880.000 frs  
La prévision budgétaire initiale est doublée.
- d) *Surtaxe additionnelle à la taxe sur les transactions perçue par l'Etat*  
*Créations* ..... produit : 4.000.000 frs

## ORDONNANCE DU 6 JANVIER 1945

Majoration de 25 % de la participation de l'Etat aux  
dépenses d'intérêt général ..... 1.983.581 frs

*Centimes communaux.*

Ci-contre la valeur comparée du centime communal,  
le nombre de centimes et le produit :

*Valeur du centime :*

1944: ..... 64.504.09      1945: ..... 65.955.26

1944

	<i>Nombre</i>	<i>Produit</i>	<i>Nombre</i>	<i>Produit</i>
Centimes ordinaires et spéciaux .....	147,12	9.070.991	171,88	10.910.389
Centimes généraux pour insuffisance de revenus ..	202,23	13.044.662	150,11	9.900.618
Centimes extraordinaires ...	275,76	17.787.613	453,76	29.926.382
Centimes affectés au service de la Dette ....	187,89	12.119.658	187,25	12.338.213
	<u>813 c.</u>	<u>52.022.924</u>	<u>963 c.</u>	<u>63.075.602</u>

\*\*

Les caractéristiques du Budget vous ayant ainsi été exposés, nous soumettons ce document à votre examen en vous demandant de vouloir bien l'approuver.

Nous vous prions enfin de nous autoriser à solliciter de l'Autorité Supérieure, étant donné que le déficit fixé à 14.834.721 frs, résulte à l'évidence des événements, l'attribution d'une subvention d'équilibre au titre de la loi du 28 Août 1941.

*Adopté.*

# BUDGET PRIMITIF de 1945

## TITRE I — RECETTES

### SECTION ORDINAIRE

	Prévu pour 1945	Par rapport au B. P. de 1944	
		En +	En —
<b>CHAPITRE I</b>			
Produit des centimes ordinaires et spéciaux additionnels.	20.811.007		1.304.646
<b>CHAPITRE II</b>			
<b>Taxes et autres impositions perçues en vertu des rôles</b>			
ART. 1. — Taxe sur les cercles.....	2.000		
ART. 2. — Taxe sur le revenu net de la propriété bâtie : 3 % .....	3.500.000		84.000
ART. 3. — Taxe sur la valeur vénale de la propriété non bâtie : 0,25 % .....	81.000		4.000
ART. 4. — Taxe sur la valeur locative des locaux servant à l'exercice d'une profession .....	6.300.000	100.000	
ART. 5. — Taxe sur les domestiques, attachés à la personne, précepteurs préceptrices et gouvernantes .....	40.000		3.000
ART. 6. — Taxe sur les chiens .....	594.000		46.000
Totaux du Chapitre II .....	10.517.000	100.000	137.000
		En —	37.000
<b>CHAPITRE III</b>			
<b>Taxes et impositions perçues en vertu de titres de recettes divers</b>			
ART. 1. — Taxe sur la publicité faite à l'aide de panneaux réclames, d'affiches et d'enseignes lumineuses .....	35.000	10.000	

	Prévu pour 1945	Par rapport au B. P. de 1944	
		En +	En —
ART. 2. — Taxes additionnelles aux droits d'enregistrement sur les mutations, à titre onéreux, d'immeubles, de meubles, d'offices ministériels et de fonds de commerce	3.600.000	400.000	
ART. 3. — Taxe sur le gaz et l'électricité consommés pour le chauffage et l'éclairage et les usages domestiques .....	5.300.000	700.000	
ART. 4. — Taxe sur les ventes au détail et prestations de service .....	55.000.000	26.600.000	
ART. 5. — Taxe sur les spectacles .....	23.500.000	10.000.000	
ART. 6. — Taxe sur les maisons de tolérance .....	300.000	100.000	
ART. 7. — Droits d'octroi .....			
ART. 8. — Saisies et amendes en matière d'octroi. Part de la ville .....			
ART. 9. — Taxe sur les licences à la charge des commerçants de boissons .....	11.760.000	5.860.000	
ART. 10. — Surtaxe additionnelle à la taxe sur les transactions perçues par l'Etat ..	4.000.000	4.000.000	
Totaux du Chapitre III .....	<u>103.495.000</u>	<u>47.670.000</u>	
		En +	<u>47.670.000</u>
<b>CHAPITRE IV</b>			
<b>Taxes droits et rémunérations pour services rendus Services administratifs</b>			
ART. 1. — Droits d'expédition d'actes administratifs .....	6.000		
ART. 2. — Droits d'expédition d'actes d'état-civil .....	30.000		
ART. 3. — Droits de légalisations de signatures .....	35.000		
ART. 4. — Cartes d'identité délivrées. Produit .....	24.000		6.000
ART. 5. — Droits de pesage .....	350.000	110.000	

	Prévu pour 1945	Par rapport au B. P. de 1944	
		En +	En —
ART. 6. — Incendies sur le territoire de Lille. Frais de sauvegarde à percevoir. Déplacements à l'extérieur du matériel d'incendie. Frais et indemnités à percevoir des communes ou particuliers .....	45.000		
ART. 7. — Services de surveillance effectués par les sapeurs-pompiers. Produit des rétributions .....	35.000	15.000	
ART. 7 bis. — Crèches municipales. Rétribution journalière perçue pour le service de garde .....	80.000	80.000	
<b>VOIRIE</b>			
ART. 8. — Stationnement et dépôt temporaire sur la voie publique, sur les rivières, ports, quais fluviaux et autres lieux publics .....	500.000		
ART. 9. — Droits de voirie applicables aux constructions édifiées en bordure de la voie publique et aux ouvrages en saillie	880.000		
ART. 10. — Occupation temporaire du domaine public .....	400.000	125.000	
ART. 11. — Remboursement par les Compagnies du Gaz et d'Electricité, l'Entrepreneur des travaux de fontainerie et les particuliers, des frais de pavage, de canalisation, de remplacement d'arbres, etc...	300.000	150.000	
ART. 12. — Décharges publiques. Déversement de décombres provenant de démolitions. Redevances .....	185.000	15.000	
ART. 13. — Tramways (Cie des) « l'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing ». Redevances pour droit de stationnement .....	15.000		
ART. 14. — Droits de place aux halles. Abattoirs. Foires et marchés. Exploitation en régie .....	1.800.000	700.000	
ART. 15. — Halles centrales, ventes à la criée. Produit des droits d'abri .....	200.000	75.000	
ART. 16. — Entrepôt des Sucres .....	1		
ART. 17. — Entrepôt réel des Douanes ....	65.000		

	Prévu pour 1945	Par rapport au B. P. de 1944	
		En +	En —
<b>CIMETIERES</b>			
ART. 18. — Cimetières. Concessions de terrains et frais de régie .....	2.200.000	400.000	
<b>ABATTOIRS</b>			
ART. 19. — Abattoir public. Exploitation en régie .....	1.000.000	250.000	
ART. 20. — Taxe sur les viandes foraines pour frais de visite et de poinçonnage ..	240.000	155.000	
<b>HYGIENE</b>			
ART. 21. — Désinfection de logements. Taxe .....	70.000		
ART. 22. — Laboratoire Municipal. Analyses payantes .....	120.000	70.000	
ART. 23. — Logements insalubres. Travaux exécutés d'office. Remboursement de dépenses .....	200.000	100.000	
ART. 24. — Contrôle sanitaire et hospitalisation des filles soumises. Taxe de visite ; redevance pour frais d'hospitalisation ..	900.000		
ART. 25. — Secours publics. Frais médicaux et pharmaceutiques. Remboursement	500		1.500
ART. 26. — Transport des malades et des blessés à l'hôpital. Redevance représentative des frais .....	350.000	20.000	
ART. 27. — Cercueils fournis aux hôpitaux. Remboursement de la dépense .....	175.000	50.000	
Totaux du Chapitre IV .....	<u>10.205.501</u>	<u>2.315.000</u>	<u>7.500</u>
<b>CHAPITRE V</b>		En +	<u>2.307.500</u>
<b>Produits des services à caractère commercial et industriel</b>			
ART. 1. — Eaux. Produit de la distribution	8.000.000		
ART. 2. — Etablissements de bains. Ecole de natation de plein air. Exploitation ..	2.900.000	400.000	

	Prévu pour 1945	Par rapport au B. P. de 1944	
		En +	En —
ART. 3. — Transports automobiles. Prestations .....	1.150.000		
ART. 4. — Régie Municipale d'approvisionnement des Œuvres d'Entr'aide de Solidarité et de Sauvegarde de la Population ouvrière. Avance remboursable. Remboursement .....	2.000.000		
ART. 5. — Régie Municipale d'approvisionnement des Œuvres d'Entr'aide de Solidarité et de Sauvegarde de la Population Ouvrière .....	6.000.000	1.800.000	
Totaux du Chapitre V .....	<u>20.050.000</u>	<u>2.200.000</u>	
		En +	<u>2.200.000</u>
<b>CHAPITRE VI</b>			
<b>Produit de concession de services publics</b>			
ART. 1. — Eclairage au gaz. Redevance à percevoir de la Compagnie concessionnaire .....	2.200.000	400.000	
ART. 2. — Produit de la convention avec la Compagnie Continentale du Gaz. Réseau électrique de la région lilloise. Redevance sur la consommation d'électricité .....	1.500.000	200.000	
ART. 3. — Monopole des Pompes Funèbres. Produit des remises consenties par la Société concessionnaire .....	75.000	20.000	
ART. 4. — Tramways (Cie des). Redevances .....	304.486		
ART. 5. — Tramways (Cie des). Redevances pour frais de contrôle .....	175.000	148.500	
Totaux du Chapitre VI .....	<u>4.254.486</u>	<u>768.500</u>	
		En +	<u>768.500</u>

	Prévu pour 1945	Par rapport au B. P. de 1944	
		En +	En —
<b>CHAPITRE VII</b>			
<b>Revenus ordinaires du patrimoine</b>			
ART. 1. — Rentes immobilisées .....	38 883		
ART. 2. — Intérêts de prix de vente d'immeubles, d'obligations de la Défense Nationale, de créances diverses .....	3.000		
ART. 3. — Dotation Colbrant .....	4.941	13	
ART. 4. — Fondation Doutrelon de Try ..	7.100		
ART. 5. — Fondation Alexandre Leleux. Produit des intérêts (72 <sup>e</sup> année) .....	18.319	473	
ART. 6. — Fondation Devaux .....	17.500	8.742	
ART. 7. — Propriétés communales. Produit des locations .....	1.200.000	343.600	
ART. 8. — Chalets de nécessité. Concession	2.000		
ART. 9. — Affichage sur les propriétés communales. Concession. Produit .....	108.000	85.250	
ART. 10. — Salles municipales et matériel de fêtes. Frais de chauffage et d'éclairage. Locations. Remboursement .....	80.000	10.000	
ART. 11. — Théâtres. Exploitation des rideaux-annonces. Redevance pour vente des programmes et exploitation des vestiaires et water-closets .....	60.000	7.500	
ART. 12. — Location au Ministère du Travail de l'immeuble 48-50, rue Royale, occupé par les Services régionaux des Assurances Sociales .....	125.000	56.250	
ART. 13. — Domaine de Wormhoudt. Locations diverses. Produit .....	36.700	3.200	
ART. 14. — Occupation du domaine public communal par les ouvrages de distribution d'énergie électrique. Redevance ....	6.198		
ART. 15. — Vente de fumiers. Produit ....	15.000	3.000	

	Prévu pour 1945	Par rapport au B. P. de 1944	
		En +	En —
ART. 16. — Bibliothèque de prêt. Produit des abonnements .....	18.000	6.000	
ART. 17. — Beffroi. Ascension par les parti- culiers. Redevances .....	1		
Totaux du Chapitre VII .....	<u>1.740.642</u>	524.028	

CHAPITRE VIII

En + 524.028

**Répartitions faites par l'Etat**  
**Aide financière des autres collectivités**

ART. 1. — Participation de l'Etat aux dé- penses d'intérêt général :			
1) d'après le nombre d'habitants .....	4.104.607	434.605	
2) d'après les élèves des écoles primaires élémentaires .....	5.812.500	953.250	
ART. 2. — Subvention de l'Etat par appli- cation des lois des 22 Décembre 1940, 28 Août 1941 et 31 Décembre 1941 (fléchis- sement de principaux fictifs, consécutif aux faits de guerre) .....	1.028.170		
ART. 3. — Redevances des Mines. Part de la Ville à raison des Etablissements an- nexes de Compagnies minières sis sur le territoire de la Ville .....	11.000		
ART. 4. — Ecole des Beaux-Arts. Subven- tion de l'Etat .....	75.000	24.000	
ART. 5. — Ecole Régionale d'Architecture. Subvention de l'Etat .....	19.000	6.450	
ART. 6. — Ecole Pratique de Jeunes Filles. Location de l'immeuble, 7, rue de Thion- ville. Participation de l'Etat. Direction de l'Enseignement technique dans le prix du loyer .....			9.000
ART. 7. — Conservatoire. Subvention de l'Etat .....	49.700	24.850	
ART. 8. — Théâtre. Subvention de l'Etat ..	1.000.000	150.000	

	Prévu pour 1945	Par rapport au B. P. de 1944	
		En +	En —
ART. 9. — Ecoles publiques. Enseignement primaire. Contrôle médical. Subvention de l'Etat .....	232.500	72.500	
ART. 10. — Cours professionnels. Participation de l'Etat aux dépenses de fonctionnement .....	150.000	57.000	
ART. 11. — Office d'Orientation professionnelle. Subvention de l'Etat .....	10.000		
ART. 12. — Office d'Orientation professionnelle. Reversement par le Directeur de l'indemnité qui lui est accordée .....	6.000		
ART. 13. — Laboratoire municipal d'Analyses. Subvention de l'Etat pour la répression des fraudes alimentaires .....	60.000		
ART. 14. — Préventorium de Wormhoudt. Subvention de l'Etat en vue du séjour d'enfants .....	1		
ART. 15. — Œuvre du Jardin d'enfants « Les P'tits Quinquins ». Subvention de l'Etat .....	1.000	999	
ART. 16. — Crèches municipales. Subventions de l'Etat .....	10.000	9.999	
ART. 17. — Dépenses du Bureau d'Hygiène. Participation du département .....	125.000	50.000	
ART. 18. — Cours professionnels. Participation de communes et de particuliers aux dépenses du fonctionnement .....	100.000	40.000	
ART. 19. — Participation des Caisses d'Assurances Sociales et des familles dans les frais de séjour d'enfants et de malades traités dans les Etablissements de cure ..	350.000	200.000	
ART. 20. — Participation des Caisses d'Assurances Sociales et des familles dans les frais de séjour d'enfants et de malades traités dans les Préventoria .....	75.000	20.000	
ART. 21. — Collège technique Baggio. Achat de matériel et d'outillage. Subvention de l'Etat .....	50.000		

	Prévu pour 1945	Par rapport au B. P. de 1944	
		En +	En —
ART. 22. — Prime communale à la natalité. Subvention du département .....	87.500		
ART. 23. — Moyens d'équilibre à réaliser en cours d'exercice .....	14.834.721	9.575.509	
Totaux du Chapitre VIII .....	<u>28.191.699</u>	<u>11.619.162</u>	9.000

CHALITRE IX

**Recettes ordinaires diverses**

		En +	
ART. 1. — Recettes accidentelles .....	500.000		
ART. 2. — Occupation du domaine public communal par diverses sociétés d'électri- cité. Redevances .....	380.000	40.000	
ART. 3. — Internal municipal annexé au Lycée national de Jeunes Filles. Budget primitif .....	2.542.519	583.642	
ART. 4. — Collège technique Valentine Labbé. Produit du travail des élèves ....	15.000	2.000	
ART. 5. — Prêts accordés à des étudiants, artistes, etc. Remboursement .....	75.000	74.000	
ART. 6. — Dessins de fabrique déposés au Greffe du Conseil des Prud'hommes. Re- devances dues à la Ville .....	20		
ART. 7. — Employés et ouvriers munici- paux accidentés. Règlement de frais par les auteurs responsables .....	2.000		
ART. 8. — Dégâts et sinistres affectant les immeubles ou le matériel de la Ville. Règlement par les auteurs responsables ou les Compagnies d'Assurances .....	50.000		
ART. 9. — Assurances Sociales. Récupé- ration sur les Caisses Primaires, du montant des demi-salaires et indemnités payées au personnel municipal .....	300.000	150.000	
ART. 10. — Foire Commerciale. Redevance fixe et ristourne à la Ville sur le produit des entrées .....	25.000	24.999	
		<u>11.610.162</u>	

	Prévu pour 1945	Par rapport au B. P. de 1944	
		En +	En —
ART. 11. — Fonds National de compensation des allocations familiales .....	400.000	399.900	
ART. 12. — Travaux à frais communs dans les églises. Participation du Culte .....	75.000	65.000	
ART. 13. — Cantines, soupes scolaires et camps de vacances. Ecoles publiques et privées .....	6.500.000		5.100.000
<b>Remboursement d'avances</b>			
ART. 14. — Frais d'éclairage de la rue de Londres. Remboursement par la commune de Loos .....	1		
ART. 15. — Remboursement par divers des frais d'éclairage réglés pour leur compte .....	7.000	4.500	
ART. 16. — Remboursement par divers du coût de conversations téléphoniques .....	10.000	5.000	
ART. 17. — Employés municipaux habillés par la ville. Remboursement de la dépense de vêtements .....	100		
ART. 18. — Remboursement par le Directeur des Théâtres de l'avance consentie pour commencer la saison 1945-1946 ....	80.000		
ART. 19. — Théâtres municipaux. Versement par le Directeur de l'excédent des recettes, en atténuation du paiement des masses par la Ville. (Art. 50 du Cahier des Charges) .....	1.000.000	999.999	
ART. 20. — Contributions réglées pour le compte de divers occupants d'immeubles appartenant à la Ville. Remboursement..	85.000		
ART. 21. — Primes d'assurances pour divers immeubles loués. Remboursement .	5.000		
ART. 22. — Majoration de rentes allouées à divers agents municipaux accidentés du travail. Remboursement par l'Etat .....	688		597
ART. 23. — Police régionale d'Etat. Dépenses diverses réglées pour son compte. Remboursement .....	35.000	5.000	

	Prévu pour 1945	Par rapport au B. P. de 1944	
		En +	En —
ART. 24. — Reconstruction des trottoirs. Participation des riverains dans la dé- pense .....	50.000		
ART. 25. — Caisse des retraites des services municipaux et des Etablissements publics de la Ville. Part des établissements pu- blics à la contribution destinée à couvrir l'insuffisance de ressources .....	1.135.000	1.135.000	
ART. 26. — Permis de chasse. Attribution aux communes .....	500	500	
<b>Totaux du Chapitre IX .....</b>	<b>13.272.828</b>	<b>3.489.540</b>	<b>5.100.597</b>

**SECTION EXTRAORDINAIRE**

En — 1.611.057

CHAPITRE X

**Produit des centimes extraordinaires**

ART. 1. — Centimes pour insuffisance de revenus destinés à faire face à des dépen- ses extraordinaires .....	28.605.382	11.844.674	
ART. 2. — Centimes pour l'aménagement de l'Ecole de Natation de la rue de Toul			200.608
ART. 3. — 4 centimes 56 pour le canal de la Deûle. Dragage du bief de Wambre- chies .....	300.000		589
ART. 4. — Centimes pour travaux d'enlève- ment des fondations et nivellement du terrain de l'ancien Palais d'Eté pour per- mettre un emplacement de jeux pour les enfants .....			100.626
ART. 5. — 9 centimes 10 pour travaux de dragage des ports Vauban et du Wault	600.000	600.000	
ART. 6. — 2 centimes 90 pour travaux d'achèvement du fronton de la Faculté des Lettres .....	191.000		234.082
ART. 7. — 2 centimes 28 pour agencement du bureau et appartement de la directrice du Lycée Fénelon .....	150.000	150.000	

	Prévu pour 1945	Par rapport au B. P. de 1944	
		En +	En —
ART. 8. — 1 centime 22 pour travaux de consolidation provisoire du Pont Neuf ..	80.000	80.000	
Totaux du Chapitre X .....	<u>29.926.382</u>	12.674.674	535.905
CHAPITRE XI		En + <u>12.138.769</u>	
<b>Produit des centimes affectés au service de la dette</b>			
ART. 1 à 38 .....	<u>12.338.213</u>	218.555	
CHAPITRE XI bis		En + <u>218.555</u>	
<b>Recettes affectées à la couverture d'annuités d'emprunts</b>			
ART. 1. — Dividende des actions du Crédit Immobilier affecté au remboursement de l'emprunt de 400.000 frs .....	20.000		
ART. 2. — Reversement par la Société Immobilière du Parc de la Foire Commerciale, du montant des annuités des emprunts de 3.260.000 frs et 5.740.000 frs (au total : 9.000.000 de francs) contractés en vue de la construction du Grand Palais de la Foire .....	565.369	1.182	
Totaux du Chapitre XI bis .....	<u>585.369</u>	1.182	
CHAPITRE XI ter		En + <u>1.182</u>	
<b>Service des emprunts (Recettes d'ordre)</b>			
ART. 1. — Remboursement par la Société : « Les Prévoyants de l'Avenir » de l'impôt de 30 % réglé pour son compte sur la portion d'intérêts afférents aux annuités à payer pour divers emprunts .....	39.500		2.000

	Prévu pour 1945	Par rapport au B. P. de 1944	
		En +	En —
ART. 2. — Emprunt obligataire de vingt-sept millions. Recouvrement de la taxe de transmission avancée au Trésor pour le compte des obligataires .....	116.000	1.000	
Totaux du Chapitre XI ter .....	<u>155.500</u>	1.000	2.000
CHAPITRE XII		En —	<u>1.000</u>
<b>Emprunts à réaliser en cours d'exercice</b>			
Néant			
CHAPITRE XIII			
<b>Subvention en capital</b>			
ART. 1. — Achat de matériel d'incendie. Subvention de l'Etat .....			300.000
CHAPITRE XIV		En —	<u>300.000</u>
<b>Aliénations et produits extraordinaires du patrimoine</b>			
ART. 1. — Vente de vieux matériaux .....	75.000		
ART. 2. — Carrières de Maupertus. Cessions de pierres .....			
Totaux du Chapitre XIV .....	<u>75.000</u>		
CHAPITRE XV			
<b>Dons et legs</b>			
Néant			

	Prévu pour 1945	Par rapport au B. P. de 1944	
		En +	En —
CHAPITRE XVI			
<b>Recettes extraordinaires diverses</b>			
ART. 1. — Rationnement de la population. Remboursement des frais occasionnés par le contrôle des demandes d'attribution du lait, de coupons de charbon et de savon .			
ART. 2. — Rationnement de la population. Subvention de l'Etat .....	1.227.331	31.031	
ART. 3. — Dommages de guerre. Indemni- tés à provenir de l'Etat .....	6.000.000	5.600.000	
ART. 4. — Recettes accidentelles .....	50.000	25.000	
Totaux du Chapitre XVI .....	<u>7.277.331</u>	5.656.031	
		En +	<u>5.656.031</u>
CHAPITRE XVII			
<b>Programme des grands travaux</b>			
Néant			
CHAPITRE XVIII			
<b>Œuvres de solidarité sociale instituées en raison des événements</b>			
ART. 1. — Campagne d'hiver pour les mal- heureux .....	13.700.000		4.100.000
<i>Restaurants et soupes populaires</i> 7.250.000			
Restaurants populaires. 5.000.000			
Restaurants d'usines .. 1.900.000			
Soupes d'usines ..... 350.000			
<i>Participation de l'Entr'aide fran- çaise</i> .....	3.550.000		
Au titre des repas payants .....	1.200.000		
Au titre des repas des assistés .....	2.350.000		

	Prévu pour 1945	Par rapport au B. P. de 1944	
		En +	En —
<i>Participation des Bureaux de Bienfaisance</i> .....	1.800.000		
Au titre des repas des assistés			
<i>Aide aux prisonniers de guerre</i> ..	1.000.000		
Confection de colis. Rembourse- ment par l'Etat. Dons. Divers.			
<i>Comité d'Entr'aide Sociale</i>			
Dons. Divers .....	100.000		
	<u>13.700.000</u>		
ART. 2. — Souscriptions recueillies par le Comité d'Entr'aide Sociale .....	300.000		500.000
ART. 3. — Secours aux habitants privés de ressources. Participation de l'Etat .....	450.000		1.350.000
	<u>14.450.000</u>		<u>5.950.000</u>
Totaux du Chapitre XVIII .....			
		En —	<u>5.950.000</u>

# RECETTES — Récapitulation par Chapitres

## SECTION ORDINAIRE

22 Janvier 1945

	Recettes prévues		Recettes		Différences	
	au B. P. de 1944 1	au B. P. de 1945 2	en augment. ou nouvelles 3	en diminue. ou supprimées 4	en + col. 4-col. 3 5	en — col. 3-col. 4 6
CHAP. I. — Produit des centimes ordinaires et spéciaux .....	22.115.653	20.811.007	1.917.913	3.222.559		1.304.646
CHAP. II. — Taxes et autres impositions perçues en vertu des rôles ....	10.554.000	10.517.000	100.000	137.000		37.000
CHAP. III. — Taxes et impositions perçues en vertu de titres de recettes divers .....	55.825.000	103.495.000	47.670.000		47.670.000	
CHAP. IV. — Taxes, droits et rémunérations diverses pour services rendus	7.898.001	10.205.501	2.315.000	7.500	2.307.500	
CHAP. V. — Produit des services à caractère commercial et industriel ..	17.850.000	20.050.000	2.200.000		2.200.000	
CHAP. VI. — Produit des concessions de services publics .....	3.485.986	4.254.486	768.500		768.500	
CHAP. VII. — Revenus ordinaires du patrimoine .....	1.216.614	1.740.642	524.028		524.028	
CHAP. VIII. — Répartitions faites par l'Etat. Aide financière des autres collectivités .....	16.581.537	28.191.699	11.619.162	9.000	11.610.162	
CHAP. IX. — Recettes ordinaires diverses .....	14.883.886	13.272.828	3.489.540	5.100.598		1.611.058
	<u>150.410.677</u>	<u>212.538.163</u>	<u>70.604.143</u>	<u>8.476.657</u>	<u>65.080.190</u>	<u>2.952.704</u>

En + 62.127.486

En — 62.127.486

# RECETTES — Récapitulation par Chapitres (suite)

## SECTION EXTRAORDINAIRE

	Recettes prévues		Recettes		Différences	
	au B. P. de 1944 1	au B. P. de 1945 2	en augment. ou nouvelles 3	en diminut. ou supprimées 4	en + col. 4-col. 3 5	en — col. 3-col. 4 6
CHAP. X. — Produit des centimes extraordinaires .....	17.787.613	29.926.382	12.674.674	535.905	12.138.769	
CHAP. XI. — Produit des centimes affectés au Service de la Dette .....	12.119.658	12.338.213	218.555		218.555	
CHAP. XI bis. — Recettes affectées à la couverture d'annuités d'emprunts ..	584.187	585.369	1.182		1.182	
CHAP. XI ter. — Service des emprunts (Recette d'ordre) .....	156.500	155.500	1.000	2.000		1.000
CHAP. XII. — Produit des emprunts autorisés à réaliser en cours d'exercice .....						
CHAP. XIII. — Subventions en capital	300.000			300.000		300.000
CHAP. XIV. — Aliénations et produits extraordinaires au patrimoine .....	75.000	75.000				
CHAP. XV. — Dons et legs .....						
CHAP. XVI. — Recettes extraordinaires diverses .....	1.621.300	7.277.331	5.656.031		5.656.031	
CHAP. XVII. — Programme des Grands Travaux .....						
CHAP. XVIII. — Œuvres de Solidarité Sociale instituées en raison des événements .....	20.400.000	14.450.000		5.950.000		5.950.000
Total des recettes section extraordinaire .....	53.044.258	64.807.795	18.551.442	6.787.905	18.014.537	6.251.000
Rappel des recettes section ordinaire .....	150.410.677	212.538.163	70.604.143	8.476.657	65.080.190	2.952.704
Total général des recettes .....	203.454.935	277.345.958	89.155.585	15.264.562	83.094.727	9.203.704
			En + 73.891.023		En — 73.891.023	

TITRE II — DÉPENSES  
SECTION ORDINAIRE

	Crédits fixés à	Par rapport au B. P. de 1944	
		En +	En —
CHAPITRE I <sup>er</sup>			
<b>Administration générale (Personnel)</b>			
ART. 1. — Secrétariat général et Services rattachés .....	2.892.970	667.002	
ART. 2. — Administration générale .....	8.849.194	3.325.327	
ART. 3. — Finances et contrôle .....	2.832.881	1.253.474	
ART. 4. — Service Instruction Publique et Beaux-Arts .....	821.004	321.714	
ART. 5. — Attribution du 10 <sup>e</sup> facultatif de traitement au Receveur Municipal .....			7.500
ART. 6. — Collecte des droits de place ....	378.350		16.537
ART. 7. — Service d'enquêtes municipales.	2.415.010	1.004.247	
ART. 8. — Service de distribution du cour- rier .....	1.031.460	74.255	
ART. 9. — Code de la Famille. Allocations. Primes .....	1.343.173	511.197	
ART. 10. — Indemnité annuelle et viagère aux agents en activité titulaires de la Médaille d'Honneur .....	45.000	39.000	
ART. 11. — Indemnité aux agents chargés de la perception des droits : a) de place ; b) de location de chaises ....	2.700		
ART. 12. — Assurances sociales. Contribu- tion patronale .....	3.300.000	3.299.999	
ART. 13. — Indemnité de départ aux em- ployés municipaux .....	250.000	250.000	
	<u>24.161.742</u>	<u>10.746.215</u>	<u>24.037</u>
		En +	<u>10.722.178</u>

	Crédits fixés à	Par rapport au B. P. de 1944	
		En +	En —
CHAPITRE II			
<b>Administration générale (Matériel)</b>			
ART. 1. — Economat et fournitures diverses	500.000		
ART. 2. — Frais d'impressions .....	725.000	200.000	
ART. 3. — Habillement .....	1.000		
(Voir Chapitre IX, Art. 17 des Recettes)			
ART. 4. — Bureaux de l'Hôtel de Ville. Dépenses diverses .....	35.000	10.000	
ART. 5. — Chauffage de la Mairie .....	1.000.000	550.000	
ART. 6. — Mairie. Eclairage et force motrice .....	280.000	100.000	
ART. 7. — Affranchissement de la correspondance. Frais de timbres : 1° de quittances ; 2° de mémoires ; 3° de registres de la comptabilité .....	100.000		
ART. 8. — Contingent pour frais d'impression à la charge des communes .....	50.000	5.000	
ART. 9. — Frais d'assiette et de perception : 1° du droit de licence sur les débits de boissons ; 2° de la taxe sur les ventes au détail et prestations de service. (Voir Chapitre III, Art. 4 et 9 des Recettes) .....	1.424.800	744.000	
ART. 10. — Frais d'assiette et de perception de la taxe additionnelle au droit d'enregistrement sur les mutations, à titre onéreux, d'immeubles, de meubles, d'offices ministériels et de fonds de commerce .. (Voir Chapitre III, Art. 2 des Recettes).	74.400	8.000	
ART. 11. — Frais de perception de la taxe municipale sur la publicité .....	500	300	
(Voir Chapitre III, Art. I des Recettes).			
ART. 12. — Frais d'établissement des rôles des taxes municipales par l'Administration des Contributions directes .....	29.000	1.500	
ART. 13. — Assurance des membres du Conseil Municipal contre les accidents résultant de l'accomplissement de leur mandat .....	20.000		

DEPENSES	Crédits fixés à	Par rapport au B. P. de 1944	
		En +	En —
ART. 14. — Déplacements d'agents municipaux en tramways. Achats de billets spéciaux aux Compagnies des tramways .....	125.000	60.000	
ART. 15. — Taxes indirectes : 1° de transaction ; 2° à la production sur les recettes effectuées pour location de salles et de matériel de fêtes, transports, exploitation des établissements de bains .....	30.000		
ART. 16. — Abonnements à diverses publications .....	15.000	5.000	
ART. 17. — Personnel municipal accidenté. Règlement des frais médicaux, pharmaceutiques et de procédure .....	100.000	20.000	
Totaux du Chapitre II .....	4.509.700	1.703.800	
		En +	<u>1.703.800</u>
CHAPITRE II bis			
<b>Octroi (Personnel)</b>			
ART. 1. — Octroi .....			
ART. 2. — Frais de perception par l'octroi des droits de stationnement de bateaux..			
ART. 3. — Indemnités diverses .....			
ART. 4. — Code de la famille. Allocations. Primes .....			Articles supprimés
ART. 5. — Indemnité annuelle et viagère aux agents en activité titulaires de la Médaille d'Honneur .....			
CHAPITRE II ter			
<b>Octroi (Matériel)</b>			
ART. 1. — Loyers de postes .....			Articles supprimés
ART. 2. — Octroi. Dépenses de fonctionnement et divers .....			

DEPENSES	Crédits fixés à	Par rapport au B. P. de 1944	
		En +	En —
<b>CHAPITRE III</b>			
<b>Justice</b>			
ART. 1. — Conseil des Prud'hommes. Contingent de la Ville dans la dépense .....	100.000	8.000	
ART. 2. — Indemnités aux greffiers de paix pour logement de leurs archives .....	7.200	7.200	
	<u>107.200</u>	15.200	
		En +	<u>15.200</u>
<b>CHAPITRE IV</b>			
<b>Police</b>			
Néant			
<b>CHAPITRE V</b>			
<b>Police (Matériel)</b>			
ART. 1. — Contingent communal pour dépenses de police d'Etat .....	<u>2.897.370</u>		
<b>CHAPITRE VI</b>			
<b>Sécurité (Personnel)</b>			
ART. 1. — Bataillon des sapeurs-pompiers.	5.095.305	1.609.528	
ART. 2. — Service de surveillance. Répartition entre le personnel du bataillon des sapeurs-pompiers des sommes perçues .. (Voir Chapitre IV, Art. 7 des Recettes).	35.000	15.000	
ART. 3. — Code de la famille. Allocations. Primes .....	455.220	217.754	
ART. 4. — Indemnité annuelle et viagère aux agents en activité titulaire de la Médaille d'Honneur .....			4.700
	<u>5.585.525</u>	1.842.282	4.700
		En +	<u>1.837.582</u>

DEPENSES	Crédits fixés à	Par rapport au B. P. de 1944	
		En +	En —
CHAPITRE VII			
<b>Sécurité (Matériel)</b>			
ART. 1. — Matériel d'incendie. Entretien. Réparations .....	310.000	60.000	
ART. 2. — Location de postes .....	7.590		
ART. 3. — Bataillon des sapeurs-pompiers. Dépenses de fonctionnement et divers ..	600.000	170.000	
ART. 4. — Défense passive. Dépenses d'en- retien et de conservation des installations et approvisionnement de matériel .....	230.000		70.000
(Voir Chapitre I, Art. 5 des Recettes).			
	<u>1.147.590</u>	<u>230.000</u>	<u>70.000</u>
CHAPITRE VIII			
<b>Salubrité et Santé (Personnel)</b>			
ART. 1. — Service municipal d'hygiène ... (Voir Chapitre VIII, Art. 17 des Recettes).	1.004.184	207.103	
ART. 2. — Service médical et social du tra- vail. Rémunération du docteur et des assistantes .....	150.000	48.555	
ART. 3. — Laboratoire municipal .....	256.398	50.384	
(Voir Chapitre IV, Art. 22 et VIII, art. 13)			
ART. 4. — Traitement du vétérinaire .....			1.600
ART. 5. — Constatation des naissances et des décès. Traitement des médecins ...	72.000		
ART. 6. — Usine d'épuration des eaux du quartier de l'Abattoir .....	37.548	6.405	
ART. 7. — Service de désinfection .....	523.947	76.723	
(Voir Chapitre IV, Art. 21 des Recettes).			
ART. 8. — Service de prophylaxie antivé- nérienne .....	321.350	27.038	
(Voir Chapitre IV, Art. 24 des Recettes)			
ART. 9. — Travaux de curage des égouts et canaux intérieurs .....	216.175	170.442	
ART. 10. — Entretien du réseau d'aqueducs			26.952

**DEPENSES**

\*ART. 11. — Code de la famille. Allocations.  
Primes .....

ART. 12. — Indemnité annuelle et viagère  
aux agents en activité titulaires de la  
Médaille d'Honneur .....

Crédits fixés à	Par rapport au B. P. de 1944	
	En +	En —
133.180	71.395	
		900
<u>2.714.782</u>	657.685	29.452

CHAPITRE IX

**Salubrité et Santé (Matériel)**

ART. 1. — Service municipal d'hygiène ...  
(Voir Chapitre VIII, Art. 17 des Recettes).

ART. 1 bis. — Institution du « Carnet de  
Santé ». Dépenses diverses .....

ART. 2. — Laboratoire municipal .....

ART. 3. — Usine d'épuration des eaux du  
quartier de l'Abattoir .....

ART. 4. — Service de désinfection .....

ART. 5. — Service de prophylaxie antivé-  
nérienne. Contrôle sanitaire et traitement  
des prostituées. Dispensaire de prophyla-  
xie et de traitement. Hospitalisation .....

ART. 6. — Service de la vaccination antiva-  
riolique obligatoire. Frais de fonctionne-  
ment .....

ART. 7. — Curage des égouts et canaux  
intérieurs. Dépenses diverses .....

ART. 8. — Entretien du réseau d'égouts  
Dépenses diverses .....

ART. 9. — Travaux : 1° d'épuisement des  
eaux du sous-sol des bâtiments commu-  
naux ; 2° d'assèchement du sous-sol des  
maisons .....

ART. 10. — Bâtiments communaux. Egouts.  
Frais de dératisation .....

	En +	En —
	<u>628.233</u>	
ART. 1.		10.000
ART. 1 bis.	100.000	
ART. 2.	12.000	
ART. 3.	20.000	
ART. 4.	50.000	
ART. 5.	40.000	
ART. 6.	3.500	
ART. 7.	200.000	150.000
ART. 8.	50.000	
ART. 9.	200.000	25.000
ART. 10.		20.000

DEPENSES	Crédits fixés à	Par rapport au B. P. de 1944	
		En +	En —
ART. 11. — Travaux exécutés d'office dans les logements insalubres aux frais des propriétaires. (Crédit d'ordre) ..... (Voir Chapitre IV, Art. 23 des Recettes).	200.000	100.000	
ART. 12. — Vidange des fosses d'aisances .	180 000	70.000	
ART. 13. — Service médical et social du travail. Dépenses diverses .....	10.000	10.000	
	<u>1.272.500</u>	<u>367.000</u>	<u>180.000</u>
CHAPITRE X		En +	<u>187.000</u>
<b>Salubrité et Santé</b> (Contingents)			
ART. 1. — Part contributive de la Ville aux dépenses de la Protection de la Santé publique .....	120.000		
CHAPITRE XI			
<b>Voirie Urbaine</b> (Personnel)			
ART. 1. — Promenades et jardins publics.	2.860.797	690.274	
ART. 1 bis. — Service de surveillance des squares, jardins, bois .....	625.511		58.344
ART. 2. — Propreté publique. Collecte des ordures ménagères. Transports hippomobiles .....	6.984.685	1.827.597	
ART. 3. — Entretien et réfection des voies publiques .....	2.219.357	407.333	
ART. 4. — Entretien des trottoirs .....	909.114	115.102	
ART. 5. — Exploitation des carrières de la Manche. Service du contrôle .....	3.000		
ART. 6. — Ecluse, rue de la Barre. Indemnité de logement à l'éclusier .....	3.000		
ART. 7. — Code de la famille. Allocations. Primes .....	2.935.590	1.444.944	

**DEPENSES**

ART. 8. — Ecluses. Manœuvre des vannes.  
Indemnité : 1° à l'ingénieur des Ponts et  
Chaussées (à verser au Fonds Commun) ;  
2° aux gardes et éclusiers du service de la  
navigation .....

3.120

ART. 9. — Indemnité annuelle et viagère  
aux agents en activité titulaires de la  
Médaille d'Honneur .....

1.400

16.544.174

Par rapport au B. P.  
de 1944

En +

En —

4.485.250

59.744

CHAPITRE XII

**Voirie Urbaine** (Matériel)

En +

4.425.506

ART. 1. — Habillement .....

1.000

ART. 2. — Promenades et jardins publics.

460.000

60.000

ART. 3. — Promenades et jardins publics.  
Frais de transports .....

450.000

290.000

ART. 4. — Propreté publique. Collecte des  
ordures ménagères. Transports hippomo-  
biles .....

1.080.000

330.000

ART. 5. — Entretien des trottoirs. Dépenses  
diverses .....

1.800.000

200.000

ART. 6. — Chaussées. Matériaux et maté-  
riel nécessaires à l'entretien .....

800.000

100.000

ART. 7. — Service de la voie publique.  
Frais de transport .....

1.000.000

200.000

ART. 8. — Eclairage de la voie publique..

300.000

100.000

ART. 9. — Eclairage, signalisation, entre-  
tien et transfert des appareils .....

30.000

5.000

ART. 10. — Entretien des ponts, passerel-  
les, vannages, garde-corps .....

60.000

50.000

ART. 11. — Manœuvre et entretien par  
l'Etat des ponts tournants. Redevance à  
verser au fonds de concours .....

60.000

ART. 12. — Voie publique. Signalisation.  
Plaques indicatrices des rues et des pro-  
menades. Travaux et fournitures .....

15.000

12.000

**DEPENSES**

ART. 13. — Exploitation des décharges publiques .....

20.000

ART. 14. — Aménagement de la rue Christophe-Colomb. Participation de la Ville au paiement de l'annuité de remboursement de prêt (délibération du Conseil municipal du 30 Mars 1939) .....

300

6.076.300

Par rapport au B. P.  
de 1944

En +

En —

En + - 1.347.000

1.164.

## CHAPITRE XIII

**Voirie Vicinale (Personnel)**

ART. 1. — Contribution pour le personnel du service vicinal .....  
(Voir Chapitre I, Art. 3 des Recettes).

12.802

## CHAPITRE XIV

**Voirie Vicinale (Matériel)**

ART. 1. — Frais de gestion des chemins vicinaux .....  
(Voir Chapitre I, Art. 3 des Recettes).

225

229

ART. 2. — Entretien des chemins vicinaux .....  
(Voir Chapitre I, Art. 3 des Recettes).

40.123

10.037

10.348

10.266

## CHAPITRE XV

**Abattoirs, Halles, Marchés, Foires**

ART. 1. — Abattoir public .....  
(Voir Chapitre IV, Art. 19 des Recettes).

928.628

242.158

ART. 2. — Pesage public .....

288.829

91.298

ART. 3. — Halles et marchés .....

96.043

16.755

ART. 4. — Indemnités diverses au personnel de l'Abattoir public .....

205

ART. 5. — Code de la famille. Allocations. Primes .....

87.696

38.337

En — 10.266



**DEPENSES**

	Crédits fixés à	Par rapport au B. P. de 1944	
		En +	En —
ART. 4. — Code de la famille. Allocations. Primes .....	417.888	154.559	
ART. 5. — Indemnité annuelle et viagère aux agents en activité titulaires de la Médaille d'Honneur .....			1.300
ART. 6. — Régie municipale d'approvision- nement des œuvres d'entr'aide sociale, de solidarité et de sauvegarde de la popula- tion ouvrière. Avance remboursable Ordre .....	2.000.000		
(Voir Chapitre V, Art. 4 des Recettes).			
ART. 7. — Régie municipale d'approvision- nement des œuvres d'entr'aide sociale, de solidarité et de sauvegarde de la popula- tion ouvrière. Ordre .....	6.000.000	1.800.000	
(Voir Chapitre V, art. 5 des Recettes).			
	<u>20.846.801</u>	<u>5.668.472</u>	<u>16.300</u>
CHAPITRE XVII bis		En + <u>5.652.172</u>	
<b>Evacuation et traitement des ordures ménagères. — Fourniture de matériel automobile pour la collecte des ordures ménagères.</b>			
ART. 1. — Evacuation et transport des or- dures ménagères. Fourniture de matériel. (Délib. du C. M. du 30 Décembre 1942. Convention du 2 Février 1943, approuvée le 5 Août 1943).	<u>6.200.000</u>	700.000	
CHAPITRE XVIII			
<b>Propriétés communales urbaines et rurales</b>			
ART. 1. — Travaux municipaux .....	3.315.103	754.680	
ART. 2. — Chauffage des établissements communaux .....	93.800	19.077	
ART. 3. — Eclairage des bâtiments commu- naux .....	292.075	78.612	
(Voir Chapitre IX, Art. 15 des Recettes).			
ART. 4. — Entretien de l'Hôtel de Ville ...	1.526.248	657.775	

**DEPENSES**

	Crédits fixés à	Par rapport au B. P. de 1944	
		En +	En —
ART. 5. — Entretien intérieur des bâtiments communaux .....	239.285	49.487	
ART. 6. — Entretien des horloges publiques	82.375	43.872	
ART. 7. — Réseau téléphonique municipal (Voir Chapitre IX, Art. 16 des Recettes).	75.848		6.682
ART. 8. — Entretien des propriétés communales .....	3.481.472	1.162.175	
ART. 9. — Code de la famille. Allocations. Primes .....	924.644	414.606	
ART. 10. — Indemnité annuelle et viagère aux agents en activité titulaires de la Médaille d'Honneur .....			1.300
	<u>10.030.850</u>	<u>3.180.284</u>	<u>7.982</u>

CHAPITRE XIX

**Propriétés communales urbaines et rurales**  
(Matériel)

		En + <u>3.172.302</u>	
ART. 1. — Economat et fournitures diverses	85.000	15.000	
ART. 2. — Frais d'impression .....	15.000		
ART. 3. — Habillement .....	1.000		
(Voir Chapitre IX, Art. 17 des Recettes).			
ART. 4. — Travaux municipaux. Dépenses diverses .....	7.000	2.000	
ART. 5. — Entretien des propriétés communales .....	10.000.000	2.000.000	
ART. 6. — Hôtel de Ville. Aménagements. Travaux divers. Achat de mobilier et de tableaux .....	900.000	300.000	
ART. 7. — Œuvre des jardins ouvriers. Travaux d'aménagement. Loyers de terrains. Dépenses diverses .....	20.000		
ART. 8. — Œuvre des jardins ouvriers. Concours entre les bénéficiaires de jardins. Dotation pour l'attribution de prix en argent .....	5.000		

**DEPENSES**

	Crédits fixés à	Par rapport au B. P. de 1944	
		En +	En —
ART. 9. — Réseau téléphonique municipal. (Voir Chapitre IX, Art. 16 des Recettes).	470.000	200.000	
ART. 10. — Entretien des horloges publi- ques et des pendules placées dans les divers établissements communaux .....	40.000		
ART. 11. — Chauffage des établissements communaux et entretien des calorifères pour chauffage central .....	1.750.000	470.000	
ART. 12. — Eclairage des bâtiments com- munaux .....	900.000	370.000	
(Voir Chapitre IX, Art. 15 des Recettes)			
ART. 13. — Mobilier des bâtiments commu- naux. Réparation. Entretien. Achats ....	160.000	10.000	
ART. 14. — Assurance contre l'incendie des bâtiments communaux, de la bibliothè- que et des musées .....	900.000	370.000	
(Voir Chapitre IX, Art. 21 des Recettes).			
ART. 15. — Maisons provisoires de la rue Jeanne-Hachette. Réparations, assurances, contributions, eaux .....	50.000	15.000	
ART. 16. — Contributions des biens com- munaux. Taxe des biens de main-morte représentative des droits de transmission entre vifs et par décès .....	1.150.000	180.000	
(Voir Chapitre IX, Art. 20 des Recettes).			
ART. 17. — Indemnités aux Contrôleurs des Contributions directes chargés de l'éta- blissement de l'assiette de la Contribution mobilière .....	65 000	5.000	
ART. 18. — Monuments historiques. Me- nues réparations .....	25.000		
	<u>16.543.000</u>	<u>3.937.000</u>	
<b>CHAPITRE XIX bis</b>			
<b>Cimetières (Personnel)</b>		En +	<u>3.937.000</u>
ART. 1. — Cimetières .....	2.074.834	429.401	
ART. 2. — Indemnité aux directeurs des cimetières pour service des dimanches ..			

**DEPENSES**

ART. 3. — Code de la famille. Allocations.  
Primes .....

Crédits  
fixés à

Par rapport au B. P.  
de 1944

En +

En —

340.212

177.119

ART. 4. — Indemnité annuelle et viagère  
aux agents en activité titulaires de la  
Médaille d'Honneur .....

900

2.415.046

606.520

900

CHAPITRE XIX ter

**Cimetières** (Matériel)

En +

605.620

ART. 1. — Economat et fournitures diver-  
ses .....

1.000

ART. 2. — Frais d'impressions .....

1.000

ART. 3. — Habillement .....

1.000

ART. 4. — Dépenses diverses et d'entretien

40.000

20.000

43.000

20.000

CHAPITRE XX

**Enseignement** (Personnel)

En —

20.000

ART. 1. — Ecole de plein air Désiré Ver-  
haeghe .....

92.015

21.946

ART. 2. — Collège technique Baggio. Ensei-  
gnement technique de garçons .....

632.202

333.084

ART. 3. — Collège moderne Franklin. En-  
seignement primaire supérieur de gar-  
çons .....

292.771

136.603

ART. 4. — Institut Denis Diderot. Entretien  
intérieur du bâtiment .....

421.440

70.363

ART. 5. — Collège technique Valentine  
Labbé .....

564.229

281.109

ART. 6. — Cours municipaux profession-  
nels de garçons .....

472.020

340.683

ART. 7. — Cours municipaux profession-  
nels de filles .....

214.102

124.089

ART. 8. — Ecoles maternelles .....

1.286.710

505.334

DEPENSES	Crédits fixés à	Par rapport au B. P. de 1944	
		En +	En —
ART. 9. — Ecoles primaires élémentaires .	1.537.719	546.831	
ART. 10. — Collège moderne Jean Macé ..	158.140	121.542	
ART. 11. — Ecole des Beaux-Arts .....	776.930	92.022	
ART. 12. — Conservatoire .....	921.580	535.797	
ART. 13. — Indemnité spéciale au Direc- teur du Conservatoire .....	5.200		
ART. 14. — Office municipal d'orientation professionnelle .....	19.000		
(Voir Chapitre VIII, Art. 11 et 12 des Re- cettes).			
ART. 15. — Ecole Régionale d'Architecture (Voir Chapitre VIII, Art. 5 des Recettes).	179.000	8.500	
ART. 16. — Indemnité d'éclairage aux di- recteurs et directrices d'écoles .....	4.300		
ART. 17. — Instituteurs et institutrices. In- demnités .....	1.450.000	650.000	
ART. 18. — Ecoles primaires élémentaires et maternelles. Travaux de nettoyage des classes pendant les vacances .....	325.000	193.750	
ART. 19. — Code de la famille. Allocations Primes .....	339.727	164.346	
ART. 20. — Indemnité annuelle et viagère aux agents en activité, titulaires de la Médaille d'Honneur .....			200
	<u>9.692.085</u>	<u>4.125.999</u>	<u>200</u>
CHAPITRE XXI			
<b>Enseignement</b> (Matériel et frais divers)		En +	<u>4.125.799</u>
ART. 1. — Economat et fournitures diver- ses .....	50.000		
ART. 2. — Frais d'impression .....	3.500		
ART. 3. — Institut Diderot, Collège techni- que Baggio et Collège moderne Franklin. Force motrice et chauffage. Matières pre- mières. Entretien du matériel .....	875.000	350.000	

DEPENSES	Crédits fixés à	Par rapport au B. P. de 1944	
		En +	En —
ART. 4. — Institut Diderot. Collège technique Baggio et Collège moderne Franklin. Dépenses diverses .....	50.000		25.000
ART. 5. — Collège technique Valentine Labbé .....	200.000	85.000	
(Voir Chapitre VIII, Art. 6 des Recettes).			
ART. 6. — Emploi du produit du travail des élèves des écoles pratiques .....	15.000	2.000	
(Voir Chapitre IX, Art. 4 des Recettes).			
ART. 7. — Cours municipaux professionnels de garçons .....	250.000	100.000	
(Voir Chapitre VIII, Art. 10 et 18 des Recettes).			
ART. 8. — Cours municipaux professionnels de filles .....	50.000	15.000	
ART. 9. — Ecoles maternelles et primaires élémentaires .....	1.300.000	400.000	
ART. 10. — Collège moderne Jean Macé ..	35.000	20.000	
ART. 11. — Ecole des Beaux-Arts .....	130.000	5.000	
ART. 12. — Conservatoire .....	50.000	10.000	
ART. 13. — Office municipal d'orientation professionnelle .....	27.000	17.000	
(Voir Chapitre VIII, Art. 11 des Recettes).			
ART. 14. — Institution d'apprentissage horticole. Dépenses de fonctionnement .....	8.000		4.000
ART. 15. — Cours de formation professionnelle du personnel. Dépenses de fonctionnement .....	15.000		6.000
ART. 16. — Ecole régionale d'Architecture (Voir Chapitre VIII, Art. 5 des Recettes).	45.000	8.000	
ART. 17. — Ecoles maternelles. Loyers ....	350		
ART. 18. — Ecoles primaires élémentaires. Loyers .....	62.240		
ART. 19. — Chauffage des classes .....	1.650.000	725.000	
ART. 20. — Eclairage des classes .....	350.000	150.000	

DEPENSES	Crédits fixés à	Par rapport au B. P. de 1944	
		En +	En —
ART. 21. — Mobilier et matériel des classes. Réparations. Entretien. Achat de mobilier .....	280.000	80.000	
ART. 22. — Distribution de prix aux élèves des écoles .....	55.000	25.000	
ART. 23. — Education des adultes .....	8.000	1.000	
ART. 24. — Collège technique Baggio. Achat de matériel et d'outillage .....	100.000		
(Voir Chapitre VIII, Art. 21 des Recettes).			
ART. 25. — Internat municipal annexé au Lycée national de jeunes filles. Budget primitif .....	2.542.519	583.642	
(Voir Chapitre IX, Art. 2 bis des Recettes)			
	<u>8.151.609</u>	<u>2.576.642</u>	<u>35.000</u>
CHAPITRE XXI bis		En + <u>2.541.642</u>	
<b>Enseignement</b>			
<b>Bourses et allocations pour études</b>			
ART. 1. — Subvention à l'Université .....	36.000		
ART. 2. — Lycée national de garçons. Part contributive dans les dépenses résultant de la mise hors classe .....	45.000	3.000	
ART. 3. — Lycée national de jeunes filles. Part contributive dans les dépenses des écoles annexes .....	6.300		
ART. 4. — Lycée national de jeunes filles. Part contributive dans les dépenses résultant de la mise hors classe .....	32.500	5.000	
ART. 5. — Cours professionnels subventionnés .....	35.010		
ART. 6. — Ecole des Arts et Métiers. Part contributive dans les dépenses résultant de la mise hors classe .....	14.450	2.450	
ART. 7. — Subvention pour participer aux dépenses de l'Institut industriel .....	22.500		
ART. 8. — Œuvre Pie Wicar à Rome .....	2.700		

**DEPENSES**

ART. 9. — Fonds municipal en faveur d'étudiants. Prêts d'honneur .....  
(Voir Chapitre IX, Art. 5 des Recettes).

ART. 10. — Aveugles et sourds-muets. Fonds de solidarité .....

ART. 11. — Pupilles de la Ville de Lille. Bourses d'études .....

Crédits fixés à	Par rapport au B. P. de 1944	
	En +	En —
45.000		
10.000	4.000	
		100.000
<u>249.460</u>	<u>14.450</u>	<u>100.000</u>

CHAPITRE XXI ter

En — 85.550

**Bibliothèques et Musées (Personnel)**

ART. 1. — Bibliothèque municipale .....

ART. 2. — Bibliothèque de prêt .....

ART. 3. — Archives anciennes .....

ART. 4. — Musées. Palais des Beaux-Arts..

ART. 5. — Musée d'histoire naturelle .....

ART. 6. — Musée commercial et colonial industriel, agricole et de technologie scolaire .....

ART. 7. — Musée de géologie .....

ART. 8. — Code de la famille. Allocations. Primes .....

ART. 9. — Indemnité annuelle et viagère aux agents en activité titulaires de la Médaille d'Honneur .....

103.175	13.661	
28.800	10.800	
52.700	8.522	
702.354	108.786	
56.448	13.684	
116.259	30.469	
18.550	5.728	
36.588	13.073	
		400
<u>1.114.874</u>	<u>204.723</u>	<u>400</u>

CHAPITRE XXI quater

En + 204.323

**Bibliothèques et Musées (Matériel)**

ART. 1. — Habillement .....  
(Voir Chapitre IX, Art. 17 des Recettes).

ART. 2. — Bibliothèques municipale et de l'Hôtel de Ville .....

1.000		
87.000	29.000	

**DEPENSES**

	Crédits fixés à	Par rapport au B. P. de 1944	
		En +	En —
ART. 3. — Bibliothèques de prêt .....	60.000	50.000	
ART. 4. — Archives anciennes .....	500		
ART. 5. — Palais des Beaux-Arts. Entretien des salles et des collections .....	15.000		
ART. 6. — Musée d'histoire naturelle .....	4.000		
ART. 7. — Musée commercial et colonial industriel, agricole et de technologie sco- laire .....	18.000		
ART. 8. — Musée de géologie .....	500		
	<b>186.000</b>	<b>79.000</b>	
<b>CHAPITRE XXII</b>			
Sports (Personnel).		En +	79.000
Néant			
<b>CHAPITRE XXIII</b>			
<b>Sports (Matériel)</b>			
Néant			
<b>CHAPITRE XXIV</b>			
<b>Travail et Chômage</b>			
ART. 1. — Part de la Ville dans les dépen- ses de secours en argent aux chômeurs ..	659.552	659.552	
ART. 2. — Participation de la Ville dans les dépenses d'installation, d'organisation et de matériel des sections locales des Offices régionaux et départementaux du Travail (Loi du 11 Octobre 1940, art. 9) et loi de finances de 1942 .....	100.000		
	<b>759.552</b>	<b>659.552</b>	
		En +	<b>659.552</b>

**DEPENSES**

	Crédits fixés à	Par rapport au B. P. de 1944	
		En +	En —
CHAPITRE XXV			
<b>Assistance, Prévoyance et Famille</b> (Personnel)			
ART. 1. — Inspection médicale des écoles. (Voir Chapitre VIII, Art. 9 des Recettes).	1.124.628	345.364	
ART. 2. — Domaine de Wormhoudt ..... (Voir Chapitre VIII, Art. 14 des Recettes).	55.360	15.822	
ART. 2 bis. — Crèches municipales .....	1.007.320	1.007.320	
ART. 3. — Cantines scolaires et camps de vacances. Ecoles publiques et privées ... (Voir Chapitre IX, Art. 13 des Recettes).	4.739.162	1.770.243	
ART. 4. — Jardin d'enfants « Les P'tits Quinquins ..... (Voir Chapitre VIII, Art. 15 des Recettes).	39.600	10.194	
ART. 5. — Code de la famille. Allocations. Primes .....	197.100	89.916	
	<u>7.163.170</u>	<u>3.238.259</u>	
		En +	<u>3.238.259</u>
CHAPITRE XXVI			
<b>Assistance, Prévoyance et Famille</b> (Matériel)			
ART. 1. — Inspection médicale des écoles. (Voir Chapitre VIII, Art. 9 des Recettes).	110.000		
ART. 2. — Domaine de Wormhoudt. Dé- penses diverses ..... (Voir Chapitre VIII, Art. 14 des Recettes).	3.000		
ART. 3. — Crèches municipales .....	300.000	299.000	
ART. 4. — Jardin d'enfants « Les P'tits Quinquins » ..... (Voir Chapitre VIII, Art. 15 des Recettes).	50.000	49.000	
ART. 5. — Protection de la Maternité. As- sistance aux femmes en état de grossesse et se trouvant sans abri. Hospitalisation en Maison maternelle .....	50.000	30.000	

DEPENSES	Crédits fixés à	Par rapport au B. P. de 1944	
		En +	En —
ART. 6. — Protection de la maternité à domicile .....	60.000		
ART. 7. — Prime communale à la natalité (Voir Chapitre VIII, Art. 22 des Recettes).	175.000		
ART. 8. — Prime au mérite des aînés des familles ouvrières nombreuses .....			50.000
ART. 9. — Hospices. Subvention communale .....	3.350.000	2.185.890	
ART. 10. — Hospices. Subvention représentative : 1° du sou de poche journalier accordé pour l'achat d'ingrédients de propriété aux vieillards lillois ; 2° de l'augmentation du prix du tabac à priser ou à fumer consommé par les vieillards .....	160.000	115.000	
ART. 11. — Bureau de Bienfaisance. Subvention communale .....	2.000.000	2.000.000	
ART. 12. — Assistance médicale aux tuberculeux. Traitement dans les établissements de cure .....	1.750.000	500.000	
(Voir Chapitre VIII, Art. 19 des Recettes).			
ART. 13. — Assistance médicale aux pré-tuberculeux. Traitement dans les préventoria .....	300.000	100.000	
(Voir Chapitre VIII, Art. 20 des Recettes).			
ART. 14. — Assistance médicale. Hospitalisation. Frais de traitement : 1° dans les hôpitaux étrangers à la ville des malades bénéficiant de l'assistance médicale gratuite ayant leur domicile de secours à Lille ; 2° dans les hôpitaux de Lille, de malades étrangers à la ville hospitalisés d'urgence .....	150.000	30.000	
ART. 15. — Hôpital de la Charité. Consultations d'otorhino-laryngologie. Subvention de la Ville représentative de dépenses faites par la visite des enfants des écoles .....	3.000		
ART. 16. — Frais de logement et de nourriture des indigents de passage .....	50.000		4.750
ART. 17. — Inhumation des indigents. Fourniture de cercueils .....	350.000	100.000	
(Voir Chapitre IV, Art. 27 des Recettes).			

**DEPENSES**

	Crédits fixés à	Par rapport au B. P. de 1944	
		En +	En —
ART. 18. — Secours médicaux d'urgence .. (Voir Chapitre IV, Art. 25 des Recettes).	100.000	25.000	
ART. 19. — Institut médico-légal. Subven- tion de la Ville .....	40.000		
ART. 20. — Assurance contre l'incendie du mobilier des indigents. Participation de la Ville .....	2.000		
ART. 21. — Secours aux indigents de pas- sage .....	1.000		
ART. 22. — Cantines soupes scolaires et camps de vacances. Ecoles publiques et privées .....	8.436.000		3.364.000
ART. 23. — Transport d'indigents par che- min de fer. Règlement des frais (Circu- laire N° 45 du Ministère de l'Intérieur du 24 Mars 1943. Circulaire préfectorale du 6 Mai 1943) .....	5.000		
ART. 24. — Allocations familiales prénata- les aux agents du personnel municipal des cadres titulaire et auxiliaire .....			40.000
	<u>17.445.000</u>	5.433.890	3.458.750
<b>CHAPITRE XXVII</b>			
<b>Assistance, Prévoyance et Famille</b>			
(Contingents)			
ART. 1. — Contingent de la ville dans les dépenses d'assistance .....	9.565.118	1.247.250	
(Voir Chapitre 1, Art. 4 des Recettes).			
ART 2. — Code de la famille. Fonds natio- nal de compensation géré par la Caisse des Dépôts et Consignations. Provision pour part contributive éventuelle de la Ville.	100		24.900
	<u>9.565.218</u>	1.247.250	24.900
		En + <u>1.975.140</u>	
		En + <u>1.222.350</u>	

**DEPENSES**

	Crédits fixés à	Par rapport au B. P. de 1944	
		En +	En —
CHAPITRE XXVII bis			
<b>Pensions. — Allocations viagères. — Secours. — Participation de la commune à la Caisse des Retraites.</b>			
ART. 1. — Caisse de retraites des services municipaux et établissements publics de la Ville. Subvention .....	10.682.000	1.912.000	
ART. 2. — Caisse de retraites des services municipaux et établissements publics de la Ville. Contribution de la Ville égale au montant des retenues effectuées sur les traitements des agents municipaux tribu- taires de la dite Caisse .....	960.000	960.000	
ART. 3. — Caisse de retraites du bataillon des sapeurs-pompiers. Subvention de la Ville .....	35.000		
ART. 4. — Allocation annuelle et viagère aux agents retraités titulaires de la Médaille d'Honneur .....	82.000	40.000	
ART. 5. — Agents municipaux non tribu- aires de la Caisse de retraites, accidentés du travail. Pensions .....	65.000		10.000
(Voir Chapitre IX, Art. 22 des Recettes)			
ART. 6. — Agents municipaux tributaires de la Caisse des retraites et quittant leur emploi sans droit à pension. Rembourse- ment des retenues effectuées sur émolu- ments .....	15.000		
ART. 7. — Accident Daese. Rente viagère .	2.500		
ART. 8. — Pensions civiles à commissaires et autres agents de la Police d'Etat ayant appartenu aux cadres de la Police muni- cipale. Part de la Ville dans les pensions liquidées .....	125.000	26.500	
	<u>11.966.500</u>	<u>2.938.500</u>	<u>10.000</u>
		En + <u>2.928.500</u>	

DEPENSES	Crédits fixés à	Par rapport au B. P. de 1944	
		En +	En —
CHAPITRE XXVIII			
<b>Subventions</b>			
<b>Subventions aux Sociétés locales</b>			
ART. 1. — Syndicat des Amis de Lille. Subvention .....	15.000		
ART. 2. — Sociétés chorales et musicales. Cachets pour auditions. Subventions ....	100.000		
ART. 3. — Fédération des Amicales des anciens élèves des écoles publiques. Subvention .....	36.000	21.000	
ART. 4. — Subside aux organisations syndicales .....	200.000	152.000	
ART. 4 bis. — Subsides à diverses associations pour participation à des congrès ..	30.000	30.000	
<b>Subventions à des Œuvres d'Utilité Publiques</b>			
ART. 5. — Société de Secours mutuels. Subsides de la Ville .....	35.000		
ART. 6. — Subventions à des œuvres privées, philanthropiques, d'assistance ou de bienfaisance .....	10.000		
ART. 7. — Subvention à l'Institut Pasteur.	150.000		
ART. 8. — Subvention à la Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts ...	5.400		
ART. 9. — Subvention à l'Union Française de la Jeunesse .....	12.000	5.500	
ART. 10. — Sociétés scientifiques et autres. Subventions .....	25.000	20.000	
ART. 11. — Subvention à la Société de Secours Mutuels des Agents Municipaux ..	150.000		
ART. 12. — Construction d'habitations à bon marché. Participation de la Ville 0,25 % du montant de l'annuité de remboursement de prêt .....	56.500		

**DEPENSES**

	Crédits fixés à	Par rapport au B. P. de 1944	
		En +	En —
ART. 13. — Office départemental des mutilés, combattants, victimes de la guerre et aux pupilles de la nation. Subvention en faveur des pensionnés de guerre .....	5.000		
ART. 14. — Office départemental des mutilés, combattants, victimes de la guerre et pupilles de la nation. Subvention en faveur des pupilles de la nation .....	3.000		
<b>Subventions aux Sociétés sportives</b>			
ART. 15. — Education physique et sportive de la jeunesse. Subventions .....	150.000		
ART. 15 bis. — Société municipale de gymnastique et d'éducation physique. Subvention .....	150.000	28.200	
<b>Subventions diverses</b>			
ART. 16. — Association des Maires de France. Subvention .....			1.264
ART. 17. — Association des Maires du Nord et de l'Est. Subvention .....			5.000
ART. 18. — Personnel exclu de la loi des assurances sociales. Subvention de la Ville à la Caisse de Solidarité .....	25.000	13.500	
ART. 19. — Comité « French Welcome ». Subvention .....	50.000	50.000	
	1.207.900	320.200	6.264
CHAPITRE XXIX			
		En +	<u>313.936</u>
<b>Fêtes et Cérémonies</b>			
ART. 1. — Cérémonies publiques et manifestations diverses. Frais d'organisation.	200.000		
CHAPITRE XXX			
<b>Dépenses diverses (Personnel)</b>			
ART. 1. — Entrepôts .....	106.790	21.478	

DEPENSES	Crédits fixés à	Par rapport au B. P. de 1944	
		En +	En —
ART. 2. — Harmonie, fanfare et chorale municipales .....	59.185	755	
ART. 3. — Théâtres .....	2.801.298	2.595.586	
(Voir Chapitre VII, Art. 8 des Recettes).			
ART. 4. — Indemnité au Directeur des théâtres .....	90.000	63.200	
ART. 5. — Indemnité au Contrôleur finan- cier des théâtres .....	6.000		140
ART. 6. — Théâtres. Services de surveil- lance .....	5.000		
ART. 7. — Code de la famille. Allocations. Primes .....	283.912	280.117	
ART. 8. — Indemnité annuelle et viagère aux agents en activité titulaires de la Médaille d'Honneur .....			200
ART. 9. — Code de la famille. Allocations et primes attribuées en application de la loi du 9 Septembre 1942 et du décret du 2 Novembre 1943 .....	400.000	300.000	
	<u>3.752.185</u>	<u>3.261.136</u>	<u>340</u>
CHAPITRE XXX bis		En +	<u>3.260.796</u>
<b>Dépenses diverses (Matériel)</b>			
ART. 1. — Théâtres .....	4.000.000	500.000	
(Voir Chapitre VIII, Art. 8 des Recettes).			
ART. 2. — Harmonie, fanfare et chorale municipales .....	150.000	25.000	
	<u>4.150.000</u>	<u>525.000</u>	
CHAPITRE XXX ter		En +	<u>525.000</u>
<b>Autres dépenses diverses</b>			
ART. 1. — Fondation Bartholomé-Masurel. Part de la vile dans les frais de gestion du prêt gratuit .....	3.500		

DEPENSES	Crédits fixés à	Par rapport au B. P. de 1944	
		En +	En —
ART. 2. — Fondation Alexandre - Leleux pour la création d'un hospice. Capitalisation de la rente (72 <sup>e</sup> année). Acceptation du legs 6 Août 1873 ..... (Voir Chapitre VII, Art. 5 des Recettes).	18.319	473	
ART. 3. — Fondation Boucher-de-Perthes. Distribution d'une prime de 500 frs. Prix de deux médailles ..... (Voir Chapitre VII, Art. 1 des Recettes).	550		
ART. 4. — Fondation de M. et Mme Vermeulen-Dumoulin en faveur de l'école de la rue Fabricy. Donation des 12 Avril et 8 Juin 1893 ..... (Voir Chapitre VII, Art. 1 des Recettes).	517		
ART. 5. — Fondation Henri Violette. Attribution des revenus au locataire le plus méritant des maisons de la Compagnie Immobilière ..... (Voir Chapitre VII, Art. 1 des Recettes) .	141		
ART. 6. — Fondation Rameau. Achat de deux médailles pour les expositions d'horticulture (donation du 7 juillet 1875) .... (Voir Chapitre VII, Art. 1 des Recettes).	215		
ART. 7. — Fondation Lardemer. Rente viagère (délib. du 17 Août 1895) ..... (Voir Chapitre VII, Art. 7 des Recettes).	1.600		1.600
ART. 8. — Fondation Devaux (accept. du legs 23 Décembre 1908) ..... (Voir Chapitre VII, Art. 6 des Recettes).	17.500	8.742	
ART. 9. — Dotation Colbrant (réalisation du 24 Mars 1893) ..... (Voir Chapitre VII, Art. 3 des Recettes).	4.957	12	
ART. 10. — Fondation Doutrelon de Try accept. du legs du 19 Mai 1924, délib. du 14 Septembre 1924) ..... (Voir Chapitre VII, Art. 4 des Recettes).	7.100		
ART. 11. — Fondation Antoine Brasseur pour achat de tableaux destinés au Musée de peinture ..... (Voir Chapitre VII, Art. 1 des Recettes).	25.854		

**DEPENSES**

	Crédits fixés à	Par rapport au B. P. de 1944	
		En +	En —
ART. 12. — Prix fondé par l'Association des Anciens Elèves de l'école primaire supérieure de garçons (délib. du 12 Mars 1873) ..... (Voir Chapitre VII, Art. 1 des Recettes).	66		
ART. 13. — Fondation Dulilas pour distribution de médailles aux élèves de l'école primaire supérieure de garçons (délib. des 24 Mars 1893, 8 Février 1895, 24 Janvier 1908) ..... (Voir Chapitre VII, Art. 1 des Recettes).	249		
ART. 14. — Bourse Valentine Labbé. Attribution à une élève ayant accompli à l'école une première année d'études (délib. du 16 Avril 1923) ..... (Voir Chapitre VII, Art. 1 des Recettes).	383		
ART. 15. — Fondation Denneulin pour création d'un prix annuel à décerner à l'élève du cours de peinture de l'Ecole des Beaux-Arts, auteur de la meilleure étude de plein air, d'après nature (délib. du 30 Avril 1907) ..... (Voir Chapitre VII, Art. 1 des Recettes).	27		
ART. 16. — Fondation Pharaon de Winter pour création d'un prix annuel à décerner à l'élève de l'atelier de peinture de l'Ecole des Beaux-Arts qui se sera le plus distingué dans un concours de portraits (délib. du 19 Janvier 1927) ..... (Voir Chapitre VII, Art. 1 des Recettes).	222		
ART. 17. — Fondation Gaudefroy pour création d'un prix annuel consistant en une médaille de vermeil destinée au premier prix de violon du Conservatoire (délib. du 2 Mai 1914) ..... (Voir Chapitre VII, Art. 1 des Recettes).	27		
ART. 18. — Fondation Bourelle : 100 francs à attribuer au premier prix de violon du Conservatoire (délib. du 25 Octobre 1917) (Voir Chapitre VII, Art. 1 des Recettes).	90		

DEPENSES	Crédits fixés à	Par rapport au B. P. de 1944	
		En +	En —
ART. 19. — Fondation Deckers pour création d'un prix annuel à décerner à l'élève de l'Ecole Nationale de Musique qui aura obtenu au concours de fin d'année la plus haute récompense dans les classes de piano ou d'orgue (délib. du 30 Décembre 1925) .....	479		
ART. 20. — Fondation Paul Rouzé-Steverlync pour création d'un prix annuel à décerner à l'élève le plus méritant de la classe supérieure de violoncelle au Conservatoire (délib. du 28 Octobre 1927) .. (Voir Chapitre VII, Art. 1 des Recettes).	202		
ART. 21. — Fondation Baillon en faveur des écoles communales (délib. du 15 Septembre 1820) .....	45		
ART. 22. — Fondation Victor-Beaucourt pour distribution d'une médaille d'or à l'élève le plus méritant des écoles communales (délib. du 9 Décembre 1881) ... (Voir Chapitre VII, Art. 1 des Recettes).	188		
ART. 23. — Loyers à divers. Canons d'arrentement. Redevance .....	100.000	14.000	
ART. 24. — Entrepôt réel des douanes .... (Voir Chapitre IV, Art. 17 des Recettes).	90.000	25.000	
ART. 25. — Indemnité de logement au receveur auxiliaire des douanes .....	4.000	1.000	
ART. 26. — Postes et télégraphes : prolongation d'ouverture du bureau de la rue Bourjembois. Indemnité .....	3.375		
ART. 27. — Assurances Sociales. Versement à la réserve mathématique pour les agents quittant les services de la Ville sans droit à pension .....	20.000		
ART. 28. — Retraite des employés de la Cie des Tramways. Subvention communale .	250.000	95.000	

**DEPENSES**

	Crédits fixés à	Par rapport au B. P. de 1944	
		En +	En —
ART. 28 bis. — Cie des Tramways de Lille et de sa banlieue. Agents pensionnés ayant plus de 20 ans de services ou ayant la qualité de pensionné pour cause d'invalidité. Remboursement à la Caisse Autonome Mutuelle de Retraites des dépenses acquittées par elle pour le service des allocations complémentaires annuelles et renouvelables instituées par l'art. 16 de la loi du 31 Mars 1928 modifiée par la loi du 7 Janvier 1932 et mises à la charge de la ville .....	5.000		
ART. 29. — Impôt frappant les intérêts des créances touchées par la Ville .....	2.000		
ART. 30. — Redevances aux Domaines pour occupation des routes nationales et de terrains militaires .....	17.000		1.000
ART. 31. — Redevances dues au Syndicat de dessèchement de la vallée de la Deûle pour pont installé et déversement d'eaux pluviales et de condensation .....	10.073	7.473	
ART. 32. — Assurance contre les accidents causés aux tiers par les attelages et véhicules appartenant à la Ville .....	90.000		
ART. 33. — Services régionaux des Assurances Sociales. Location de l'immeuble 48-50 rue Royale .....	125.000		
(Voir Chapitre VII, Art. 12 des Recettes).			
ART. 34. — Cie des Tramways de Lille. Répartition entre les communes traversées par les lignes exploitées d'une somme de 150.000 frs. Répartition d'après le recensement de la population (Dénombrement de 1936) .....	79.500		
(Voir Chapitre VI, Art. 4 des Recettes).			
ART. 35. — Cie des Tramways de Lille. Paiement des frais de contrôle. Crédit d'ordre .....	175.000	148.500	
(Voir Chapitre VI, Art. 5 des Recettes).			
ART. 36. — Théâtres. Avance remboursable pour commencer la saison 1945-1946. Crédit d'ordre .....	80.000		
(Voir Chapitre IX, Art. 4 des Recettes).			

**DEPENSES**

	Crédits fixés à	Par rapport au B. P. de 1944	
		En +	En —
ART. 37. — Produit de la taxe sur les spectacles. Attribution au Bureau de Bienfaisance et aux Hospices .....	11.750.000	5.000.000	
ART. 38. — Réserve pour paiement des dettes d'exercices antérieurs .....	100.000		
ART. 39. — Frais de poursuites relatifs aux créances admises en non valeur .....	300		400
ART. 40. — Taxes communales assimilées aux contributions directes. Prise en charge par l'Etat des dégrèvements prononcés. Versement à l'Etat de 5 % du montant des rôles émis. (Loi du 13 Août 1943) .....	530.000		
ART. 41. — Indemnité à M. le Maire pour frais de fonction .....	150.000	78.000	
ART. 42. — Indemnités aux adjoints au maire pour frais de fonctions .....	216.000	156.000	
ART. 43. — Remboursement aux membres du Conseil Municipal, de l'Administration ou autres délégués désignés par le maire, des frais de déplacement et autres à l'occasion de leurs fonctions .....	150.000	125.000	
	<u>14.029.479</u>	<u>5.659.200</u>	<u>3.000</u>
<b>CHAPITRE XXXI</b>		En + <u>5.656.200</u>	
<b>Dépenses imprévues</b>			
ART. 1. — Dépenses imprévues .....	<u>150.000</u>		
<b>SECTION EXTRAORDINAIRE</b>			
<b>CHAPITRE XXXII</b>			
<b>Service des annuités d'emprunts</b>			
(Voir Chapitres XI, Art. 1 à 35 et XI bis. Art. 1 + 2 des Recettes) .....	<u>12.922.912</u>	<u>230.154</u>	

**DEPENSES**

	Crédits fixés à	Par rapport au B. P. de 1944	
		En +	En —
CHAPITRE XXXII bis			
<b>Frais relatifs aux emprunts et intérêts à divers</b>			
ART. 1. — Frais relatifs aux emprunts et intérêts à divers .....	25.000		175.000
ART. 2. — Impôt de 30 % sur les portions d'intérêts à divers. Crédit d'ordre ..... (Voir Chapitre XI ter, Art. 1 des Recettes).	45.000	3.500	
ART. 3. — Emprunt de 27.000.000 de frs. Abonnement au timbre des obligations. Frais inhérents aux rachats d'obligations en Bourse et divers .....	60.000		
ART. 4. — Emprunt de 27.000.000 de frs, droits à payer au Trésor pour le compte des obligataires. Taxe de transmission (Crédit d'ordre) .....	115.000		
	<u>245.000</u>	<u>3.500</u>	<u>175.000</u>
		En —	<u>171.500</u>
CHAPITRE XXXII ter			
<b>Engagements divers</b>			
ART. 1. — Laboratoire d'hydro-géologie de l'Université. Subvention payable en 10 annuités, à partir de 1934 à titre de parti- cipation dans les frais de construction et d'installation du laboratoire. Délib. du C. M. du 28 Décembre 1933. 10 <sup>e</sup> et der- nière annuité .....			
ART. 2. — Versement de la 6 <sup>e</sup> annuité de la somme de 700.000 frs due à la Société Collin et Cie, payable en 10 annuités à compter de 1940, en vertu de la délibéra- tion du C. M. du 28 Juillet 1939, approu- vée le 11 Août 1939 .....	70.000		
	<u>70.000</u>		

DEPENSES	Crédits fixés à	Par rapport au B. P. de 1944	
		En +	En —
CHAPITRE XXXIII			
<b>Acquisitions mobilières</b>			
ART. 1. — Achat de matériel d'incendie .. (Voir Chapitre XIII, Art. 1 des Recettes).			600.000
ART. 2. — Opérations électorales. Acquisi- tion de matériel pour bureaux de vote ..	950.000	950.000	
	<u>950.000</u>	<u>950.000</u>	<u>600.000</u>
		En +	<u>350.000</u>
CHAPITRE XXXIV			
<b>Acquisitions immobilières</b>			
Néant			
CHAPITRE XXXV			
<b>Travaux neufs et grosses réparations</b>			
ART. 1. — Ecole de natation, rue de Toul. Travaux d'aménagement. 3 <sup>e</sup> tranche ....			200.000
ART. 2. — Canal de la Deûle. Dragage par l'Etat (Service de la Navigation) de la par- tie du bief de Wambrechies comprise entre cette écluse et la limite en aval des anciens terrains militaires. Participation de la Ville dans les dépenses. 2 <sup>e</sup> tranche. (Voir Chapitre X, Art. 3 des Recettes).	300.000		
ART. 3. — Enlèvement des fondations et nivellement du terrain de l'ancien Palais d'Eté pour permettre un emplacement de jeux pour les enfants .....			100.000
ART. 4. — Faculté des Lettres. Achèvement du fronton .....	191.000		234.000
(Voir Chapitre X, Art. 6 des Recettes).			
ART. 5. — Dragage des ports Vauban et du Wault .....	600.000	600.000	
(Voir Chapitre X, Art. 5 des Recettes).			

**DEPENSES**

ART. 6. — Lycée Fénelon. Agencement du bureau et des appartements de la directrice .....  
(Voir Chapitre X, Art. 7 des Recettes).

ART. 7. — Travaux de consolidation provisoire du Pont Neuf .....  
(Voir Chapitre X, Art. 8 des Recettes).

Crédits fixés à	Par rapport au B. P. de 1944	
	En +	En —
150.000	150.000	
80.000	80.000	
<u>1.321.000</u>	830.000	534.000

CHAPITRE XXXVI

**Dépenses diverses extraordinaires**

ART. 1. — Frais de contentieux, de vente de vieux matériaux, d'actes et de procédure .....

<u>150.000</u>	En +	<u>296.000</u>
----------------	------	----------------

CHAPITRE XXXVII

**Œuvres de Solidarité sociale  
instituées en raison des événements**

ART. 1. — Campagne d'hiver pour les malheureux .....  
(Voir Chapitre XVIII, Art. 1 des Recettes).

I. — *Restaurants et soupes populaires* ..... 15.153.667  
a) Personnel ..... 5.153.667  
b) Achat de denrées et dépenses diverses ..... 10.000.000

II. — *Comité d'Entr'aide - Vestiaire et secours divers* .. ... 1.248.748  
a) Personnel ..... 1.241.248  
b) Vestiaire et secours divers ..... 37.500

17.271.482		6.378.518
------------	--	-----------

DEPENSES	Crédits fixés à	Par rapport au B. P. de 1944	
		En +	En —
III. — <i>Aide aux prisonniers de guerre</i> .....	386.267		
a) Personnel .....	386.267		
b) Achat de denrées, d'emballages de colis .....			
IV. — <i>Colis aux travailleurs français en Allemagne et sur la côte</i> .....			
a) Personnel .....			
b) Achat de denrées et fournitures diverses .....			
V. — <i>Colis aux vieillards</i> .....	172.800		
a) Personnel .....	72.800		
b) Matériel .....	100.000		
VI. — <i>Refuges chauffés</i> .....	131.800		
a) Personnel .....	106.800		
b) Matériel .....	25.000		
VII. — <i>Aide à la mère de famille</i> .....	178.200		
	<u>17.271.482</u>		
ART. 2. — Familles nombreuses. Distribution en l'Hôtel de Ville de secours en nature (pâtés provenant des porcheries municipales, biscuits, etc.) .....	100.000		
ART. 3. — Lutte contre le taudis .....	100.000		
ART. 4. — Emploi des souscriptions recueillies par le Comité d'Ent'aide sociale. Achats de linge, de vêtements et de chaussures. Secours en numéraire et frais divers .....	300.000		500.000
(Voir Chapitre XVII, Art. 2 des Recettes).			
ART. 5. — <i>Subvention au Bureau de Bienfaisance pour le paiement des secours aux habitants privés de ressources</i> .....	600.000		1.800.000
	<u>18.371.482</u>		<u>8.678.518</u>
		En —	<u>8.678.518</u>

**DEPENSES**

CHAPITRE XXXVIII

**Dépenses résultant des événements  
de guerre**

ART. 1. — Ravitaillement général. Services  
de rationnement de la population .....

Personnel .....	7.366.203
Matériel .....	250.000

Total ..... 7.616.203

ART. 2. — *Dépenses nécessitées par la  
guerre* .....

Personnel .....	10.371.198
Matériel .....	250.000

Total ..... 10.621.198

ART. 3. — *Secteur charbonnier de la région  
lilloise. Participation de la Ville dans les  
frais de fonctionnement* .....

40.000

ART. 4. — *Domages de guerre* .....

10.000.000

ART. 5. — *Dépenses consécutives à l'occu-  
pation (Travaux et fournitures)* .....

2.500.000

30.777.401

Crédits fixés à	Par rapport au B. P. de 1944	
	En +	En —
7.616.203	2.366.203	
10.621.198	4.871.198	
40.000		
10.000.000	10.000.000	
2.500.000	2.500.000	
<u>30.777.401</u>	<u>19.737.401</u>	
	En + <u>19.737.401</u>	

# DÉPENSES — Récapitulation par Chapitres

## SECTION ORDINAIRE

22 Janvier 1945

	Crédits Prévus		Dépenses		Différences	
	au B. P. de 1944 1	au B. P. de 1945 2	en augment. ou nouvelles 3	en diminut. ou supprimées 4	en + col. 4-col. 3 5	en — col. 3-col. 4 6
CHAP. I. — Administration générale. Personnel .....	13.439.564	24.161.742	10.746.215	24.037	10.722.178	
CHAP. II. — Administration générale. Matériel .....	2.805.900	4.509.700	1.703.800		1.703.800	
CHAP. II bis. — Octroi. Personnel ....						
CHAP. II ter. — Octroi. Matériel .....					15.200	
CHAP. III. — Justice .....	92.000	107.200	15.200		15.200	
CHAP. IV. — Police. Personnel .....						
CHAP. V. — Police. Matériel .....	2.897.370	2.897.370				
CHAP. VI. — Sécurité. Personnel ....	3.747.943	5.585.525	1.842.282	4.700	1.837.582	
CHAP. VII. — Sécurité. Matériel .....	987.590	1.147.590	230.000	70.000	160.000	
CHAP. VIII. — Salubrité et santé. Per- sonnel .....	2.086.549	2.714.782	657.685	29.452	628.233	
CHAP. IX. — Salubrité et Santé. Maté- riel .....	1.085.500	1.272.500	367.000	180.000	187.000	
CHAP. X. — Salubrité et Santé. Contin- gents .....	120.000	120.000				
CHAP. XI. — Voirie Urbaine. Person- nel .....	12.118.668	16.544.174	4.485.250	59.744	4.425.506	
CHAP. XII. — Voirie Urbaine. Matériel	4.729.300	6.076.300	1.347.000		1.347.000	
CHAP. XIII. — Voirie Vicinale. Person- nel .....	11.638	12.802	1.164		1.164	
CHAP. XIV. — Voirie Vicinale. Matériel	20.614	10.348		10.266		10.266
CHAP. XV. — Abattoirs, halles, mar- chés, foires. Personnel .....	1.013.353	1.401.401	388.548	500	388.048	
CHAP. XVI. — Abattoirs, halles, mar- chés, foires. Matériel .....	85.000	115.000	30.000		30.000	

# DÉPENSES — Récapitulation par Chapitres (Suite)

## SECTION ORDINAIRE

	Crédits prévus		Dépenses		Différences	
	au B. P. de 1944 1	au B. P. de 1945 2	en augment. ou nouvelles 3	en diminue. ou supprimées 4	en + col. 4-col. 3 5	en — col. 3-col. 4 6
CHAP. XVII. — Services industriels et commerciaux. Services en régie . . . .	15.194.629	20.846.801	5.668.472	16.300	5.652.172	
CHAP. XVII bis. — Evacuation et traitement des ordures ménagères. Fourniture de matériel automobile pour la collecte des ordures ménagères et autres transports . . . . .	5.500.000	6.200.000	700.000		700.000	
CHAP. XVIII. — Propriétés communales, urbaines et rurales. Personnel . .	6.858.548	10.030.850	3.180.284	7.982	3.172.302	
CHAP. XIX. — Propriétés communales, urbaines et rurales. Matériel . . . . .	12.606.000	16.543.000	3.937.000		3.937.000	
CHAP. XIX bis. — Cimetières. Personnel . . . . .	1.809.426	2.415.046	606.520	900	605.620	
CHAP. XIX ter. — Cimetières. Matériel	63.000	43.000		20.000		20.000
CHAP. XX. — Enseignement. Personnel	5.566.286	9.692.085	4.125.999	200	4.125.799	
CHAP. XXI. — Enseignement. Matériel et frais divers . . . . .	5.609.967	8.151.609	2.576.642	35.000	2.541.642	
CHAP. XXI bis. — Enseignement. Bourses et allocations pour études . .	335.010	249.460	14.450	100.000		85.550
CHAP. XXI ter. — Bibliothèques et musées. Personnel . . . . .	910.551	1.114.874	204.723	400	204.323	
CHAP. XX quater. — Bibliothèques et musées. Matériel . . . . .	107.000	186.000	79.000		79.000	
CHAP. XXII. — Sports. Personnel						
CHAP. XXIII. — Sports. Matériel . . . .						
CHAP. XXIV. — Travail et chômage	100.000	759.552	659.552		659.552	
CHAP. XXV. — Assistance, prévoyance et famille. Personnel . . . . .	3.924.911	7.163.170	3.238.259		3.238.259	

## DÉPENSES — Récapitulation par Chapitres (Suite)

### SECTION ORDINAIRE

	Crédits prévus		Dépenses		Différences	
	au B. P. de 1944 1	au B. P. de 1945 2	en augment. ou nouvelles 3	en diminut. ou supprimées 4	en + col. 4-col. 3 5	en — col. 3-col. 4 6
CHAP. XXVI. — Assistance, prévoyance et famille. Matériel .....	15.469.860	17.445.000	5.433.890	3.458.750	1.975.140	
CHAP. XXVII. — Assistance, prévoyance et famille. Contingents .....	8.342.868	9.565.218	1.247.250	24.900	1.222.350	
CHAP. XXVII bis. — Pensions. Allocations viagères. Secours. Participation à la Caisse des Retraites .....	9.038.000	11.966.500	2.938.500	10.000	2.928.500	
CHAP. XXVIII. — Subventions. Œuvres d'utilité communale .....	893.964	1.207.900	320.200	6.264	313.936	
CHAP. XXIX. — Fêtes et cérémonies ..	200.000	200.000				
CHAP. XXX. — Dépenses diverses. Personnel .....	491.389	3.752.185	3.261.136	340	3.260.796	
CHAP. XXX bis. — Dépenses diverses. Matériel .....	3.625.000	4.150.000	525.000		525.000	
CHAP. XXX ter. — Autres dépenses diverses .....	8.373.279	14.029.479	5.659.200	3.000	5.656.200	
CHAP. XXXI. — Dépenses imprévues .	150.000	150.000				
Total des dépenses section ordinaire .....	150.410.677	212.538.163	66.190.221	4.062.735	62.243.302	115.816

En + 62.127.486

En — 62.127.486

# DÉPENSES — Récapitulation par Chapitres (Suite)

## SECTION EXTRAORDINAIRE

	Crédits prévus		Dépenses		Différences	
	au B. P. de 1944 1	au B. P. de 1945 2	en augment. ou nouvelles 3	en diminut. ou supprimées 4	en + col. 4-col. 3 5	en — col. 3-col. 4 6
CHAP. XXXII. — Service des annuités d'emprunts .....	12.692.758	12.922.912	230.154		230.154	
CHAP. XXXII bis. — Frais relatifs aux emprunts et intérêts à divers .....	416.500	245.000	3.500	175.000		171.500
CHAP. XXXII ter. — Engagements divers .....	70.000	70.000				
CHAP. XXXIII. — Acquisitions mobilières .....	600.000	950.000	950.000	600.000	350.000	
CHAP. XXXIV. — Acquisitions immobilières .....						
CHAP. XXXV. — Travaux neufs et grosses réparations .....	1.025.000	1.321.000	830.000	534.000	296.000	
CHAP. XXXVI. — Dépenses diverses extraordinaires .....	150.000	150.000				
CHAP. XXXVII. — Œuvres de solidarité sociale instituées en raison des événements .....	27.050.000	18.371.482		8.678.518		8.678.518
CHAP. XXXVIII. — Dépenses résultant des événements de guerre .....	11.040.000	30.777.401	19.737.401		19.737.401	
Total des dépenses section extraordinaire .....	53.044.258	64.807.795	21.751.055	9.987.518	20.613.555	8.850.018
Rappel des dépenses section ordinaire .....	150.410.677	212.538.163	66.190.221	4.062.735	62.243.302	115.816
Total général des dépenses ....	<u>203.454.935</u>	<u>277.345.958</u>	<u>87.941.276</u>	<u>14.050.253</u>	<u>82.856.857</u>	<u>8.965.834</u>

En + 73.891.023

En — 73.891.023

N° 219  
—  
Budget primitif  
pour 1945  
Déclaration  
de M. le Maire  
—

*Monsieur le Maire.* Vous avez pris connaissance des documents que nous vous avons transmis sur les conditions dans lesquelles nous avons établi le Budget de la Ville pour l'année 1945.

Avant de vous demander de passer à l'examen de ce Budget, il est essentiel que je vous fasse part de la résolution prise, au terme de ses travaux par la Commission du Budget et des Finances.

La Commission tient à souligner :

- 1° qu'avant de chiffrer leurs besoins, les Chefs de Division et les Chefs de service ont été invités à comprimer toutes les dépenses d'entretien et de remise en état des bâtiments communaux et des chaussées dans les limites de sauvegarde nécessaire.
- 2° que, dans ses réunions préparatoires des 21 et 22 Décembre, la Commission, agissant avec les mêmes directives, a comprimé fortement des demandes de crédits et c'est ainsi qu'elle a réduit d'un montant global de près de un million certaines dépenses cependant jugées indispensables par les services qui les justifiaient.
- 3° qu'après l'examen des recettes, la Commission a, dans sa réunion du 2 Janvier, diminué *arbitrairement* 9.815.000 frs de dépenses formant une réduction totale de frs : 10.815.000 sur les demandes de crédits des Services Municipaux.

La Commission du Budget et des Finances tient à faire remarquer que cette somme devrait normalement être ajoutée au déficit qu'elle a définitivement arrêté pour avoir une idée exacte de la situation financière de la Ville. Elle estime que, si la dernière proposition pour la présentation du Budget est un excellent moyen d'ajourner les difficultés, ce procédé est insuffisant pour les résoudre et cela ne permet que de se tirer temporairement d'embarras.

Ne voulant pas être accusée de présenter un Budget camouflé la Commission déclare qu'elle ne peut honnêtement procéder de cette façon sans mettre au grand jour la situation réelle des Finances de la Ville et elle invite M. le Maire à faire connaître à l'Autorité Supérieure et aux contribuables lillois comment l'Administration Municipale est arrivée à présenter un Budget dont le déficit indiqué ne reflète pas la réalité qu'une bonne gestion aurait fait ressortir à frs : 25.649.721 (contre 14.834.721 frs).

La Commission indique :

- a) que cette malheureuse situation est due à l'imprévoyance de l'Administration précédente, qui a laissé les Bâtiments communaux dans un état de délabrement exagéré ;
- b) que ce déficit réel sera encore fortement augmenté par les dépenses de reva-

lorisation des traitements des fonctionnaires en activité ou en retraite et du redressement normal de leurs situations, par suite des dispositions récemment prises par le Gouvernement.

- c) que déjà le Budget Supplémentaire de 1944 comportait des crédits s'élevant à 15.212.600 frs pour cette revalorisation que l'Administration actuelle dut voter d'urgence.

La Commission a pris connaissance de la lettre de M. le Préfet en date du 27 Novembre qui apporte des critiques sur le Budget Primitif de 1944. Elle croit devoir faire les remarques suivantes :

- 1° si elle est d'accord que depuis plusieurs années, l'Administration Municipale précédente aurait dû assurer l'équilibre de son Budget par un relèvement de centimes additionnels, elle estime que le nombre proposé de 85 centimes était trop faible pour couvrir les dépenses de personnel et de travaux indispensables qui n'ont pas été faits et qui, pour cette raison, sont devenus plus importants.
- 2° l'invitation de réduire le personnel est bien dans les intentions de l'Administration qui a donné les instructions en ce sens aux chefs de service, mais que cette réduction est très difficile à réaliser, étant donné les travaux toujours plus importants et plus nombreux que l'on demande à la Ville : listes électorales — ravitaillement — réquisitions — récupérations textiles — des métaux non ferreux, ainsi que les trop nombreuses formalités administratives, notamment pour le service financier nettement submergé par le redressement des situations des fonctionnaires ;
- 3° l'imposition sur les enlèvements des ordures ménagères est inopérante dans le moment et serait impopulaire. D'autres villes voisines l'ont décidée, puis supprimée après deux ans d'application.

\*\*

*Monsieur le Maire.* Je voudrais maintenant vous apporter quelques chiffres qui montrent l'effort de la Ville dans les principaux compartiments où s'exercent ses multiples activités.

*Dépenses d'Assistance.*

Assistance à la Famille. — Secours aux habitants privés de ressources — Subventions aux Hospices et au Bureau de Bienfaisance — Contingents d'assistance, etc... 34.150.000 frs

*Œuvres sociales.*

Cantines scolaires, restaurants et soupes populaires, Comité d'Entr'aide, vestiaire, colis aux vieillards, refuges chauffés — Régie Municipale d'approvisionnement 36.500.000 frs

*Enseignement — Beaux-Arts — Sports.*

Ecoles maternelles, primaires, supérieures, Collèges techniques, Ecoles des Beaux-Arts et d'Architecture. Musées, etc... 25.000.000 frs

*Travaux extraordinaires et travaux courants.*

Grosses réparations, entretien des propriétés et des bâtiments communaux ..... 41.200.000 frs

*Assainissement et Services de lutte contre l'incendie. Voirie urbaine Abattoirs. Halles et Marchés* ..... 48.800.000 frs

*Monsieur le Maire.* Enfin, qu'il me soit permis en terminant d'exprimer tous nos remerciements et toutes nos félicitations aux fonctionnaires et aux membres de la Commission du Budget et des Finances présidée avec l'autorité et la compétence que vous savez par notre collègue M. Van Wolput, qui ont apporté leur précieux concours à l'élaboration de notre Budget.

Le Budget et le Rapport sur le Budget mis aux voix, sont adoptés à l'unanimité.

*Adopté.*

---

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

N° 220

—  
*Assistance  
aux femmes  
en couches*

—  
*Application  
du décret du  
8 Novembre 1944*

—  
*Augmentation  
du taux  
des allocations*

A la date du 2 Janvier, M. le Préfet nous a fait parvenir la lettre dont copie ci-après :

« J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur le Décret du 8 Novembre 1944, paru au Journal Officiel du 15 Novembre 1944, pris en application de la loi provisoirement applicable du 16 Décembre 1942, sur la protection de la Maternité et de l'Enfance.

« Ce décret qui reprend dans son ensemble les dispositions d'ordre général posées par la loi du 17 Juin 1943, modifiée par les lois et décrets subséquents, détermine comme suit le taux des allocations d'assistance aux femmes en couches et des primes d'allaitement :

1° *Assistance aux femmes en couches* : l'allocation journalière versée pendant une période maxima de 8 semaines peut être fixée entre 7 fr. 50 et 22 fr. 50.

2° *Allaitement maternel*: la prime précédemment servie pendant une période de 12 mois est désormais allouée durant 8 mois au taux mensuel de 120 frs pour chacun des 6 premiers mois et de 60 frs pour les 2 derniers mois.

« Ces taux sont arrêtés dans chaque commune par le Préfet, après avis du Conseil Municipal et du Directeur Régional de la Santé et de l'Assistance.

« A cette occasion je crois devoir vous rappeler que le Conseil Général du Nord, après une étude spéciale de la question, avait été amené, dans un but de simplification et pour maintenir une égalité de traitement entre les assistées, à voter, au cours de sa séance du 5 Novembre 1937, le taux journalier unique de 7 fr. 50 pour l'ensemble des communes.

« Il serait souhaitable, pour les mêmes raisons, d'éviter une trop grande diversité de taux.

« Toutefois, la législation en vigueur, en classant les communes suivant leur caractère urbain ou rural pour la détermination des salaires moyens départementaux, a entendu marquer une différence correspondant aux conditions de vie dans ces localités.

« Cette classification a déjà servi de base à l'élaboration des barèmes de ressources pour l'admission à l'Assistance à la Famille et à l'Assistance aux Femmes en Couches et il y aurait intérêt à l'utiliser en la circonstance.

« C'est pourquoi, en vue de maintenir le principe d'unité précédemment adopté par l'Assemblée départementale, il m'est apparu qu'il convenait de l'adapter à la réglementation nouvelle en limitant à trois les nouveaux taux d'après les trois catégories de communes existant dans le département du Nord.

« Cette proposition, soumise à M. le Ministre de la Santé Publique n'a d'ailleurs soulevé aucune objection de sa part.

« Le décret du 8 Novembre 1944 étant applicable avec effet du 1<sup>er</sup> Janvier 1944, et devant la nécessité de procéder aux mandatements complémentaires avant la clôture de l'exercice, j'ai arrêté le montant des allocations journalières d'Assistance aux Femmes en Couches pour l'année 1944 aux chiffres ci-après :

Communes rurales .....	15 frs
Communes urbaines .....	20 frs
Communes surclassées .....	22 frs 50

« En conséquence, vous recevrez incessamment, un état d'émargement des sommes dues aux bénéficiaires de l'Assistance aux Femmes en Couches, au titre des naissances survenues en 1944. Je vous serais obligé de prendre toutes dispositions *en vue du paiement immédiat de ces suppléments* et de me signaler le cas échéant, les changements de résidence des intéressées.

« Les rappels relatifs à l'allaitement maternel ne pourront être effectués actuellement en raison de l'épuisement de la dotation budgétaire à ce poste.

« En tout état de cause, je vous serais obligé de vouloir bien me faire parvenir *d'urgence* un exemplaire de la délibération du Conseil Municipal ou de la Délégation Municipale de votre Commune donnant son avis pour la fixation du taux de l'allocation d'Assistance aux Femmes en Couches pour l'année 1945.

« A cette occasion, je crois devoir vous rappeler que les propositions ne doivent pas être examinées en raison de l'incidence que pourraient avoir les nouveaux taux sur les finances locales étant donné que la totalité des dépenses d'Assistance sont supportées par l'ensemble des communes.

« J'ajoute qu'afin de ne pas retarder l'exécution de la loi jusqu'à la fixation définitive des allocations, mon Administration appliquera pendant les premiers mois de l'année 1945 les taux indiqués ci-dessus que votre Assemblée Municipale, dans un souci d'harmonie, jugera peut-être opportun de retenir.

Le Préfet du Nord,  
R. VERLOMME.

Conformément à la ligne de conduite que nous avons toujours suivie, nous vous proposons d'émettre un avis favorable aux propositions de M. le Préfet et de décider que, à dater du 1<sup>er</sup> Janvier 1945, l'allocation journalière d'assistance aux Femmes en Couches sera portée à 22 fr. 50, pendant la période maxima de 8 semaines et l'allocation d'allaitement maternel sera fixée à 120 frs pendant les 6 premiers mois et 60 frs pendant les deux mois qui suivent.

Les dépenses seront prélevées sur notre contingent annuel d'assistance.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Au cours de votre réunion du 2 Novembre, vous avez adopté un vœu appelant l'attention de l'Autorité Supérieure sur la situation des bénéficiaires de l'Assistance aux Vieillards, Infirmes et Incurables et de la Retraite des Vieux Travailleurs.

Notre collègue de Reims nous transmet un vœu adopté par le Conseil Municipal de cette Ville, le 11 Décembre 1944, tendant notamment au relèvement de l'allocation aux Vieux Travailleurs, et nous demande de nous y associer.

Nous vous prions de vouloir bien faire vôtre ce vœu que nous reproduisons ci-après :

N° 221  
*Vœu tendant  
au relèvement  
de l'allocation  
aux Vieux  
Travailleurs*

« Considérant que l'allocation aux Vieux Travailleurs salariés est devenue dérisoire eu égard au coût actuel de la vie ;

Le CONSEIL émet le vœu :

« Que l'allocation aux Vieux Travailleurs salariés soit portée à un minimum de 1.000 frs par mois ;

« Que les bénéfices de guerre, les gains réalisés au service de l'ennemi et le produit de la vente des biens des collaborateurs soient affectés en totalité ou en partie, au financement de cette grande loi de progrès social et fait confiance au Gouvernement émané de la volonté et de l'enthousiasme populaires pour trouver les crédits nécessaires ».

*Adopté.*

---

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Durant ces dernières années, de nombreuses opérations immobilières ont été décidées par la précédente Municipalité.

Devant le nombre croissant de délibérations du Conseil Municipal qui lui étaient transmises par la Préfecture, le Ministère de l'Intérieur demanda que lui soit fourni le programme immobilier prévu par la Ville de Lille pour l'année 1944, l'instruction fractionnée des dossiers d'acquisition ou d'expropriation ne lui permettent pas d'avoir une idée d'ensemble sur les projets de la Ville.

Ce programme fut donc adressé au Ministère par l'intermédiaire de M. le Préfet du Nord, le 2 Août dernier (voir en annexe).

M. le Préfet du Nord vient de nous adresser la copie d'une dépêche ministérielle aux termes de laquelle il est demandé « que la nouvelle municipalité procède à un examen des opérations prévues par le programme susvisé et décide pour chacune d'elles si elle estime devoir en poursuivre l'exécution.

Ces opérations, portées dans le tableau dont vous venez de prendre connaissance, sont de trois genres :

- 1° Celles visant la réalisation du plan d'aménagement de la Ville ;
- 2° Celles intéressant l'équipement sportif ;
- 3° Enfin une acquisition destinée à la réalisation d'œuvres de l'enfance. Il s'agit du château de « La Carnoye » à Lambersart.

N° 222

—  
*Programme  
immobilier  
de la  
Ville de Lille*  
—

I. — Le coût des opérations visant à la réalisation du plan d'aménagement est évalué, en chiffres ronds, 2.612.000 frs.

Il convient de remarquer que l'immense majorité d'entre elles ont été réglées à l'amiable et qu'un certain nombre déjà approuvées par l'autorité supérieure sont réalisées ou sur le point de l'être.

II. — Les dépenses de réalisation des opérations intéressant l'équipement sportif atteindront d'après les prévisions, environ 17 millions *compte non tenu* des subventions promises par le Commissariat aux Sports.

L'acquisition amiable de l'ensemble des terrains des centres « Léna » et « Fives » a été, en partie, approuvée par l'autorité supérieure. Les actes seront passés incessamment. Deux dossiers sont encore à l'instruction au Ministère.

Pour les terrains des centres « Faidherbe » « Chevalier Français » « Alouettes » « Arbrisseau », nous n'avons pas encore obtenu du pouvoir central la déclaration d'utilité publique qui permettrait de poursuivre les expropriations.

Quant au parc des sports de La Madeleine, le dossier de ce projet vous sera soumis dès que nous serons en possession de renseignements complémentaires que nous avons sollicités de notre collègue.

III. — Enfin, vous avez décidé dernièrement de poursuivre l'acquisition du Château de La Carnoye, propriété de Mme Spriet Bonte, en vue de la réalisation d'œuvres de l'enfance.

\*\*\*

L'Administration Municipale estime que les opérations immobilières visant la réalisation du plan d'aménagement ou la création d'œuvres de l'enfance devraient être poursuivies. Par contre elle fait des réserves en ce qui concerne le programme d'équipement sportif.

Nous vous proposons, en conséquence, d'adopter ces conclusions et de faire connaître à l'Autorité Supérieure :

a) que la Ville entend poursuivre celles des opérations prévues dans le programme immobilier de 1944 tendant à la réalisation du plan d'aménagement ou à la création d'œuvres sociales.

b) qu'en ce qui concerne le programme d'équipement sportif, la position de la Ville ne sera arrêtée définitivement que lorsqu'elle aura acquis la certitude que les subventions promises par l'Etat, pour acquisition de terrains et travaux d'aménagement sont maintenues, observation étant faite que les différents dossiers des Centres Léna et Fives, transmis à l'Autorité Supérieure à la suite d'acquisitions amiables, ont déjà été en majeure partie approuvés.

*Adopté.*

VILLE DE LILLE

**PROGRAMME IMMOBILIER PRÉVU POUR 1944**

I

Opérations décidées par le Conseil Municipal  
Délibérations soumises à l'approbation de l'Autorité Supérieure

SITUATION DES IMMEUBLES	EXPROPRIATIONS EVALUATION D'APRÈS L'ESTIMATION DES DOMAINES	ACQUISITIONS AMIABLES PRIX CONVENUS	MODE DE FINANCEMENT	SUBVENTIONS ACCORDÉES PAR LE COMMISSARIAT A L'ÉDUCATION GÉNÉRALE ET SPORTIVE	
				Expr.	Acquis. amicales
1, rue des Vieux-Murs et 2, 4, 6, 8, Cour à l'Eau...	39.750		Fonds d'emprunt ancien		
66, rue St-Sauveur .....	300.000		Fonds d'emprunt nouveau		
2 et 4, rue Lalo .....	12.500		Fonds d'emprunt ancien		
1, 1 bis, 3, rue d'Alger ..	49.000		Fonds d'emprunt nouveau		
18, rue des Robleds et 92, rue St-Sauveur .....	220.600		d°		
Champ de courses de Lambersart .....	8.200.000		d°	50 à 60 %	
Centre Sportif « Les Alouettes » et l'Arbris- seau .....	1.920.000		d°	60 %	
Centre « Faidherbe » ....	1.100.000		d°	60 %	
« Chevalier Français » ..	314.800		d°	60 %	
Rue Jules-Lefebvre (Ec. Jeanne d'Arc) .....		165.000	Fonds d'emprunt ancien		
37, rue du Curé-St-Sau- veur .....		37.000	d°		
3, 5, 7, 9, cour Gilleson ..		135.950	Fonds d'emprunt nouveau		
161, 163, 167, rue G.-Delory		125.000	d°		
144, rue du Molinel et 7, rue du Court-Debout ..		600.000	d°		
45, rue Gustave-Delory ..		290.000	d°		
58, rue Eugène-Jacquet ..		50.000	Fonds d'emprunt ancien		
4, rue des Robleds .....		66.000	d°		
66, rue du Molinel .....		85.000	d°		
9, cour des Elites .....		45.000	d°		
Château « La Carnoye »		3.700.000	Fonds d'emprunt nouveau		
Centre Sportif « Iéna » ..		1.230.000	d°		60 %
Centre Sportif « Fives » ..		1.059.000	d°		60 %
Totaux .....	12.156,650	7.527.950			

## II

## AUTRES OPERATIONS PREVUES

SITUATION DES IMMEUBLES	EXPROPRIATIONS EVALUATION D'APRÈS L'ESTIMATION DES DOMAINES	ACQUISITIONS AMIABLES POUR PARLERS EN COURS EVALUATION D'APRÈS L'ESTIMATION DES DOMAINES	MODE DE FINANCEMENT	SUBVENTIONS ACCORDÉES PAR LE COMMISSARIAT A L'ÉDUCATION GÉNÉRALE ET SPORTIVE	
				Expr.	Acquis. amicales
88, rue Faub.-des-Postes.	109.500		Fonds d'emprunt ancien		
Parc des Sports en zone sur La Madeleine .....	3.060.000		Fonds d'emprunt nouveau	prévision 60 %	
69, quai de l'Ouest .....		12.000	Fonds d'emprunt ancien		
4, rue St-Michel .....		125.000	d°		
5, 7, avenue de Dunkerque		76.500	d°		
1, rue Christophe-Colomb.		65.000	d°		
3, rue Lalo .....		20.000	d°		
11, rue J. Maillotte .....		110.000 (1)	d°		
14, 16, rue Wicar .....		estimation demandée aux Domaines (2)	d°		
Totaux .....	3.169.500	408.500			

Décembre 1944

(1) Projet d'acquisition abandonné.

(2) Acquisition réalisée après envoi du programme au Ministère (valeur attribuée par l'Administration des Domaines 52.000 frs, le service a obtenu une cession amiable au prix de 43.000 francs).

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

M. le Recteur Duez nous a transmis la note des honoraires s'élevant à Cinq Mille Francs qui lui sont dûs pour avis et consultations juridiques fournies au cours de l'année 1944 sur les affaires ci-après :

Convention de la Ville avec la Société des Courses ;

Réquision de véhicules pour le transport de charbon pris sur le carreau des mines ;

L'absence de règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 29 Décembre 1904 ;

Acte d'occupation du domaine par un sinistré adjudicataire d'un marché ;

Convention Ory (mémoire afférent au recours contre la décision préfectorale d'exécution d'office de travaux) ;

Indemnité pour difficultés exceptionnelles d'existence et des cotisations d'assurances sociales ;

Redevance frappant les immeubles bâtis atteints par la servitude de reculement ;

Permission de voirie accordée à la Brasserie du Pélican ;

Indemnité de logement d'un concierge en cas de réquisition de l'immeuble ;

Interprétation de l'art. 4 par. 2 de l'ordonnance du 23 Septembre 1944 concernant le taux de l'indemnité spéciale temporaire allouée à certains retraités ;

Observations au pourvoi du sieur Dufлот contre l'arrêté du 29 Janvier 1943 pris à son encontre ;

Marché passé pour la vidange des bâtiments communaux.

Nous vous demandons de décider le règlement de la somme de Cinq Mille Francs qui sera prélevée sur le crédit « Frais d'actes et de procédure ».

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Aux termes d'une convention, en date du 22 Juillet 1938, la Ville a conféré à M. Pierre Fiard, dit Frady, la direction des théâtres municipaux moyennant paiement d'une redevance annuelle de 70.000 francs exclusive de toutes indemnités à l'exception de celle pour charges de famille.

N° 223

*Honoraires  
de M. le Recteur  
DUEZ*

*Règlement*

N° 224

*Théâtres  
Rémunération  
du Directeur*

En 1939, étant donné que seule une exploitation réduite du Grand Théâtre était possible, en raison des événements, le Conseil Municipal a décidé que M. Frady y organiserait des représentations avec un minimum de frais pendant la saison 1939-1940 et celles qui suivront.

L'indemnité annuelle à servir à M. Frady a été ramenée à 24.000 francs par an.

Le Grand Théâtre ayant été ensuite réquisitionné par l'Autorité Allemande, le Théâtre Sébastopol a été réouvert.

A compter de la saison 1941-1942 et jusqu'à nouvel ordre, l'indemnité à servir à M. Frady a été portée à 26.800 francs par an. En raison du service qu'il a dû assurer au Grand Théâtre, une somme de 43.200 francs, prélevée sur le compte : « Frais d'occupation » lui était réglée par ailleurs, de sorte que, pour les années 1941 et 1942, M. Frady a touché une rémunération de 70.000 francs par an.

En 1943, l'indemnité pour l'exploitation du Théâtre Sébastopol est restée fixée à 26.800 francs mais celle qui lui était payée sur « frais d'occupation » a été portée à 51.200 frs ce qui lui faisait un traitement de 78.000 frs pour l'année 1943.

Par délibération du 11 Juillet 1944, le Conseil Municipal a décidé, en raison du remaniement des traitements alloués tant aux artistes qu'au personnel, de porter à 38.800 frs et ce, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 1944, l'indemnité relative à l'exploitation du Théâtre Sébastopol, l'indemnité payée sur « frais d'occupation » restant de 51.200 francs par an, soit un traitement annuel de 90.000 francs.

L'indemnité payée sur le compte « frais d'occupation » ne lui étant plus servie depuis le 1<sup>er</sup> Septembre 1944, M. Frady nous a demandé de reconsidérer sa situation.

Après examen, nous vous proposons de régler, à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 1944 et jusqu'à nouvel ordre, le traitement de M. Frady sur la base de 90.000 francs par an et de nous autoriser à passer la convention nécessaire.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Nous avons été saisis, par le Personnel Enseignant du Collège Moderne de garçons, d'une demande tendant :

1° au rétablissement de l'indemnité municipale servie avant 1940 et qui fut supprimée par la Municipalité Dehove ;

N° 225

—  
Personnel  
enseignant

—  
Rétablissement  
des Indemnités  
Municipales

2° au relèvement de cette indemnité.

La même question se posant pour les autres catégories du personnel enseignant nous avons pensé qu'il était souhaitable de procéder à l'examen du problème dans son ensemble.

\*\*

1° Par délibération en date du 26 Juin 1930, le Conseil Municipal avait décidé d'allouer aux membres de l'enseignement primaire pour participation aux œuvres municipales, une indemnité annuelle de :

800 frs pour les Directeurs et Directrices,  
500 frs pour les Adjointes et Adjointes.

2° Par délibération en date du 29 Avril 1927, le Conseil Municipal allouait aux professeurs des écoles primaires supérieures et à ceux des écoles pratiques :

a) une indemnité annuelle pour études de 720 frs ;

b) une indemnité annuelle de séjour de :

180 frs jusqu'à trois ans de séjour à Lille,  
360 frs de trois à six ans de séjour à Lille,  
600 frs pour plus de six ans de séjour à Lille.

Il est certain que depuis ces dates, le coût de la vie a augmenté dans des proportions importantes.

Ajoutons que l'inspecteur primaire des écoles élémentaires et l'inspectrice des écoles maternelles recevaient respectivement : 2.000 et 800 frs par an.

Votre Commission de l'Instruction Publique a, au cours de sa réunion du 1<sup>er</sup> Décembre 1944, estimé qu'il y avait lieu de rétablir les différentes indemnités municipales ci-dessus, avec effet rétro-actif dans la plus large mesure possible et proposa l'application du coefficient 3.

La dépense à envisager annuellement s'établit aux environs de 1.030.000 frs.

Nous vous demandons de donner un avis favorable à ces propositions étant entendu que les modalités d'attribution des indemnités dont il s'agit feront l'objet d'une révision compte tenu de l'importance des services pris en charge par chacune des catégories intéressées.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

N° 226

—  
 Modification  
 des droits  
 de licence  
 sur débits  
 de boissons  
 —

Lettre  
 de la Chambre  
 Syndicale  
 du Commerce  
 en détail  
 des boissons  
 et professions  
 connexes des  
 Régions du Nord  
 —

Nous avons reçu de la Chambre Syndicale du Commerce en détail des boissons et professions connexes des Régions du Nord, la lettre ci-après :

*Monsieur le Maire,*

« La Commission Administrative de notre section de Lille, réunie d'une façon urgente pour examiner les répercussions des nouvelles taxes et des droits qui, de nouveau, vont surcharger les membres de la corporation appellent votre particulière attention sur l'application des droits de licence, « l'institution de cette taxe étant devenue municipale depuis le 16 Janvier 1941.

« Cette taxe est obligatoire sur les débits de boissons de plein exercice ou de licence restreinte, mais la licence ayant disparu comme impôt d'Etat, elle subsiste comme un droit exclusif, communal et unique.

« Mais cet impôt de capitation vient de passer du simple au double et de nouveau quelle que soit la qualité du redevable, son rang, son activité, ses ressources, le taux est fixe et égal pour tous, pour Lille par exemple, il est de 4.800 frs.

« Il apparait injuste que le droit de licence soit au même taux pour un grand café du centre d'une agglomération que pour un petit débit à clientèle ouvrière ou agricole de la périphérie de cette agglomération

« Quant on examine la situation des débits dans les grandes agglomérations urbaines : Paris, Lyon, Marseille, Lille ; dans certaines stations climatiques, la charge que constitue l'impôt est variable pour chaque entreprise. Il est évident que les grands établissements sont mieux armés pour supporter cette charge fiscale.

« Le grand café, dont le chiffre d'affaires est de plusieurs millions par an, paiera plus facilement 2.400 francs par semestre que les petits débits dont la recette varie entre 3.000 et 5.000 francs par mois, et la différence s'aggrave du fait que d'une année à l'autre le taux de la licence a triplé dans les grandes villes, et cette fois a sextuplé.

« Il nous semble possible, puisque l'impôt de la licence du fait de sa transformation en droit municipal, a perdu intégralement son caractère primitif, de l'envisager sous une autre forme.

« Nous estimons que l'Administration n'est plus tenue par sa doctrine antérieure relative à la nature de cet impôt, mais nous en convenons, elle ne saurait envisager le remaniement de l'assiette de cet impôt que si elle est assurée de retrouver dans un nouveau système, le produit global qu'elle compte en retirer.

« A notre avis, deux systèmes différents peuvent être envisagés pour  
« donner à cet impôt de la licence un caractère plus justes :

« Le premier consiste dans la proportionnalité de la licence avec le  
« chiffre d'affaires ou le forfait sur les bénéfiques industriels et commerciaux,  
« et en vue de simplifier l'application de ce principe, le classement des éta-  
« blissements pourrait être fixé en trois catégories : chiffre compris entre zéro  
« et 500.000 frs, de 500.000 francs à un million et demi, et au-dessus de  
« un million et demi.

« Le second système consisterait à proportionner le droit de licence à la  
« catégorie de l'établissement, soit en se basant sur les catégories actuelles,  
« soit sur de nouvelles, et ceci d'après tous les éléments qui peuvent concourir  
« à définir le rang d'une exploitation commerciale : patente, chiffre d'affaires,  
« aménagement, clientèle, situation dans la commune, qualité de la commune.

« Nous vous soulignons que présentement le plus petit café de la péri-  
« phérie immédiate de Lille, celui qui se trouve aux extrémités de son terri-  
« toire, sont astreints aux mêmes droits de licence que les plus grands établis-  
« sements, tels ceux de la Grand'Place. Il existe là une anomalie incontes-  
« table, et dans la situation actuelle le doublement pur et simple de ces droits  
« met en danger l'existence de nos établissements de dernier ordre.

« Nous demandons respectueusement au Premier Magistrat de la Com-  
« mune, aux membres du Conseil Municipal de vouloir bien avoir une atten-  
« tion bienveillante à notre juste exposé, et de tirer la conclusion qui  
« s'impose ».

Tout en rappelant que l'ordonnance du 30 Décembre 1944 oblige les  
Communes à inscrire dans leur Budget les majorations qu'elle institue concer-  
nant les licences sur les débits de boissons, nous vous prions de vouloir bien  
prendre acte des suggestions contenues dans la lettre de la Chambre Syndicale  
du Commerce en Détail des Boissons et Professions connexes des régions du  
Nord et de nous autoriser à les transmettre avec avis favorable aux Autorités  
compétentes.

*Adopté.*

---

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 227

Assistance  
à la Famille

MES CHERS COLLÈGUES,

Après examen de la liste préparatoire établie par le Bureau d'Assistance, nous vous proposons d'émettre un avis favorable à l'admission au bénéfice de l'Assistance à la Famille, des familles suivantes qui présentent les conditions requises par le décret du 29 Juillet 1939.

NOMS	ADRESSES	PROPOSITIONS	POINT DE DÉPART
			Proc. urg.
Clerquin-Duthoit .....	12, rue des B.-Rappes	Suzanne 50 Angèle 180 590 Ginette 360	1 <sup>er</sup> Janvier 1945
Collery Thérèse .....	8, rue Maugré	Marcelline 50 Hélène 180 230 Christiane 50	1 <sup>er</sup> Janvier 1945
Colpaert-Verhoven .....	41 bis, rue de Lens	Christiane 50 Mauricette 180 1130 Jeannine 360 Jacqueline 540	1 <sup>er</sup> Janvier 1945
Dhulster-Masselis .....	96, rue d'Isly	Maximilien 50 Edmond 180 1130 Paul 360 René 540	1 <sup>er</sup> Janvier 1945
Govaert-Marlier .....	72, rue de Wagram	Lucette 50 Viviane 180 230	1 <sup>er</sup> Décembre 1944
Heldeverdt-Lallemand ...	46, rue de Poids	Monique 50 Colette 180 590 Renée 360	1 <sup>er</sup> Janvier 1945
Lamberti-Hecking .....	73, rue de Flandre	Arlette 50	1 <sup>er</sup> Janvier 1945
Lemaître-Derume .....	4, place Vanhoenacker	Noëlla 50	1 <sup>er</sup> Janvier 1945
Leroy-Machtelinck .....	15, rue du N. Siècle	Roland 50 Ginette 180 Sylviane 360 1670 Roger 540 Pierre 540	1 <sup>er</sup> Janvier 1945
Mollet-Letombe .....	61, rue de la Justice, Pon 6	Thérèse 50 Yvonne 180 Carmen 360 2210 Lucienne 540 Gustave 540 Michel 540	1 <sup>er</sup> Décembre 1944
Napierkowski-Wallard ..	21, rue P.-Legrand	Michel 50 Danièle 180 230	1 <sup>er</sup> Janvier 1945

NOMS	ADRESSES	PROPOSITIONS	POINT DE DÉPART
Robillart-Varoux .....	1, rue St-Gabriel	Claudine 50 Jean-Claude 180 590 Michel 360	1 <sup>er</sup> Décembre 1944
Ryckenbusch-Segon .....	179, rue Colbert	Gisèle 50 Jacques 180 1130 Gilbert 360 Robert 540	1 <sup>er</sup> Janvier 1945
Vandenbergh-Henne .....	112, rue Fg-des-Postes	Jeanne 50 Josette 180 590 René 360	1 <sup>er</sup> Décembre 1944
Vanderstraeten-Margotin .	13, rue Monge, cour 3	André 50 Lucien 180 230	1 <sup>er</sup> Décembre 1944
Vannieuwenhuyse .....	Rue Cabanis, Cité Casseville, 38	Daniel 50	1 <sup>er</sup> Décembre 1944
Brice-Veys .....	Rue Duhem, Cité Hourriez, 12	Yvette 50 Michel 180 1130 Jean 360 Francis 540	1 <sup>er</sup> Janvier 1945
Logier Marie .....	9, rue de Poids	Jeannine 40 Odette 145 Georgette 290 915 Eugène 440	1 <sup>er</sup> Janvier 1945

D'autre part nous vous invitons à proposer l'augmentation du taux de l'allocation des personnes ci-après désignées :

Codeveillé Marie .....	Promenade du Préfet	590 au lieu de 50	1 <sup>er</sup> Janvier 1945
Dewilde-Meerschaut .....	75, Rue du Marché, C. 10	1670 au lieu de 1130	1 <sup>er</sup> Août 1944
Joris-Decreus .....	40 bis, rue G.-Nadaud	230 au lieu de 50	1 <sup>er</sup> Janvier 1945
Lécluse-De Dyn .....	142, avenue de Bretagne	590 au lieu de 230	1 <sup>er</sup> Décembre 1944

Enfin, nous vous prions d'émettre un avis défavorable aux demandes présentées par les personnes dont les noms suivent qui ne réunissent pas les conditions requises pour obtenir le bénéfice de l'Assistance à la Famille.

Ferron-Carton .....	91, rue Jules-Vallès	Ressources supér. au barème
Lambin Auguste .....	Quai Hte-Deûle, Impasse Scalbert	d°
Naour-Vanhoutte .....	26, rue du Bas-Liévin	Ne fournit pas les pièces
Tredez-Menu .....	15, place des 4 Chemins	Ressources supér. au barème
Crépin-Sulmon .....	101, boulevard Vauban	d°
Legrain-Grière .....	Rue des Vieux-Murs cour à Fiens	d°

Ces dossiers seront transmis à M. le Préfet du Nord pour décision.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 228  
—  
*Assistance  
aux femmes  
en couches*  
—  
*Loi*  
du 17 Juin 1913  
—

MES CHERS COLLÈGUES,

En exécution des prescriptions de la loi du 17 Juin 1913 de l'assistance aux femmes en couches, nous avons l'honneur de soumettre à votre examen des demandes d'inscription sur la liste des bénéficiaires éventuels de la loi.

Nous vous proposons l'admission et l'inscription dans la partie de la liste des personnes dont les noms suivent :

NOMS	ADRESSES
434 Alais-Lesaffre Lucienne .....	Rue de Rivoli, 74.
419 Andris-Wilfart Alice.....	Rue de Poids, 21
421 Baras Andrée .....	Rue Gutenberg, 60.
433 Bastien-Mansuet Marie .....	Rue Pierre-Legrand, 9.
442 Beernaert-Lecomte Eugénie .....	Rue Baudin, cour Marlière, 4.
414 Bergeret-Wyart Simone .....	Rue de Lyon, 59.
437 Berlaimont-Moinet Félicité .....	Rue Allard-Dugauquier, 10.
399 Blondeau-Ongenaed Marie .....	Rue du Marché, 71.
405 Breyné-Dumoulin Zoé .....	Boulevard de Strasbourg, 61.
439 Capelle-Martinot Lucienne .....	Rue d'Aboukir, 27.
408 Cauberghs-Dussautois Fernande.	Rue Paul-Lafargue, 127.
385 Deken-Moens Mathilde .....	Rue de la Plaine, 78.
413 Delval-Dewilde Gabrielle .....	Rue d'Isly, 72.
443 De Neve Marguerite .....	Rue de Bailleul, 13.
429 D'Everlaughe-Herman Germaine..	Rue de l'Hôpital-St-Roch, 40 bis.
411 Dubois-Riem Solange .....	Rue de Rouen, 2.
417 Duquenoy-Grison Madaigonne...	Rue et Impasse Franklin, 16.
423 Dussaussoy-Nisotte Léonie .....	Rue du Faubourg-de-Douai, 84.
393 Ehrard Josette .....	Rue du Faubourg-de-Roubaix, 251.
398 Everaere-Brader Clemina .....	Rue Comtesse, 5.
397 Gargane Marie-Madeleine .....	Rue du Faubourg-de-Roubaix, 251.
396 Geirnaert-Longueval Suzanne ...	Rue Saint-Sauveur, 104.
383 Kerckhove-D'Henne Marie-Louise	Rue Molière, 10.
441 Knockaert-Callewaert Irma .....	Rue Paul-Lafargue, 85.
412 Lagache-Delemar Palmyre .....	Rue Pierre-Legrand, 258.
384 Lemaitre-Bruyère Yvette .....	Quai de l'Ouest, Cité St-Joseph, 5.
406 Leuzeele Jeanne .....	Rue Solférino, 216.
331 Levisse-Huyvaert Maria .....	Rue Pierre-Curie, 39.

NOMS	ADRESSES
394 Monfrans Jeanine .....	Rue du Faugourg-de-Roubaix, 251.
416 Napierkowski-Wallard Rosa ...	R. Pierre-Légrand, Imp. Dewas, 2
410 Noël-Houdain Louise .....	Rue du Curé-St-Sauveur, 44.
426 Petit-Desmet Madeleine .....	Rue Ropra, 1.
420 Pinchon-Gress Joséphine .....	Rue G.-Nadaud, cour Leblanc, 10.
390 Pontant-Verheylesonne Renée ..	Rue du Faubourg-de-Roubaix, 251.
422 Quilliot-Vanacker Georgette ....	Rue Saint-André, 136.
436 Sainquentin-Sculteur Eliane ....	Rue du Gard, 16.
401 Sourdeval-Dufour Odette .....	Rue Turgot, 100.
418 Vermandel-Ropital Marthe .....	Rue de Madagascar, 1.

Nous vous proposons d'émettre un avis défavorable aux demandes présentées par les personnes ci-après désignées qui ne réunissent pas les conditions requises pour obtenir le bénéfice de l'Assistance aux femmes en couches.

400 Appelghem-Vannoorenberghe Rachel .....	Rue d'Emmerin, 73.
431 Bodemont-Dumont Madeleine ..	Rue du Pont-du-Lion-d'Or, 81.
415 Brugniel-Bertelot Jeanne .....	Rue de Douai, 92.
438 Dellouve-Hespel Carmen .....	Avenue de Bretagne, 142.
404 D'Hœst-Van de Weghe Julia ....	Rue de Flers, 55.
432 Duquenoy-Vangasbecq Jeanne ..	Rue Jules-Vallès, 47.
425 Dutilleul-Hendrickx Sylvia .....	Rue des Meuniers, 83.
430 Fleury-Bontemps Elisa .....	Rue Bernos, 24 bis.
440 Haufricht-Tison Madeleine .....	Rue Lamarck, 18.
402 Hennoyer-Beelde Hélène .....	Rue Turgot, 73.
428 Huart-Tullifer Gisèle .....	R. Champollion, P. Stè-Marthe, 44.
435 Leroux-Delissen Marie-Thérèse..	Rue Paul-Lafargue, 89.
409 Lochet-Brice Louise .....	Rue Gustave-Delory, 116.
403 Mortreux-Moulard Georgette ....	Rue Turgot, 7.
424 Vinde Ghinste-Largemain Denise	Rue de la Plaine, 17.

Ces dossiers seront transmis à Monsieur le Préfet du Nord pour décisions

*Adopté.*

N° 229

Assistance  
médicale  
gratuiteLoi  
du 14 Juillet 1893

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Nous vous proposons d'émettre un avis favorable à l'admission au bénéfice de l'Assistance médicale gratuite des personnes suivantes qui présentent les conditions requises par la loi conformément à la liste établie par le Bureau d'Assistance.

*Indigents et assurés sociaux indigents*

NOMS	ADRESSES	DOMICILE DE SECOURS	CAISSES	N <sup>os</sup>
Baelden André .....	Lille, s. d. f.	Nord		
Béjaud Charles .....	27, place des Reigneaux	Vienne		
Belhina Luigi .....	48, rue des Robleds	Nord		
Blanc Roger .....	Lille, s. d. f.	Nord		
Boulangier Ernest ....	La Madeleine	P.-de-C.		
Bryckaert Marcel .....	Beuvry	Zuydcoote	Mutualité	06-5906406
Buldeel Jean .....	15, rue Condorcet	Nord	La Flandre Marit	23-5920799
Casteur Gérard .....	Lille (Maison Maternelle)	Nord-secret		
Chabeau Florent .....	114, rue du Becquerel	Nord		
Charras Guillaume ...	Mons-en-Barœul	Nord	La Flandre Marit	34-5903570-12
Chiarriéri Mario .....	Lille, s. d. f.	Nord		
Cormont Francis .....	Lille, s. d. f.	P.-de-C.		
Coulon Jean .....	Lille, s. d. f.	Nord	Le Bassin de la Sambre	01-5924949-6
Cousin Raymond .....	106, rue Jules-Guesde	Nord	La Flandre Marit.	22-5905250
Couthenier Camille ...	Boulevard Montebello	Nord	d°	21-5919462-4
Cullis Rachel .....	rue d'Arcole, c. St-Michel	Nord		
Dangle Hélène .....	Lille, s. d. f.	Nord		
David Renée .....	Lille, s. d. f.	Nord		
Debusscher Raymond .	Lille, s. d. f.	Nord		
Decan Germaine .....	196, boulevard Montebello	Nord	son mari à La Flandre Marit	08-5924095-12
Declercq Denise .....	Lille (Maison Maternelle)	Nord		
Dekispooter André ...	Lambertart	Nord		
Delargillière Pierre ..	Lille, s. d. f.	Oise		
Deraedt Fernande ....	84, avenue Peuple-Belge	P.-de-C.		
Desan Andrée .....	Lille, s. d. f.	Nord	La Flandre Marit.	89-5905271-7
Desmons M.-Th. ....	Lille (Assistance Publiq.)	Nord		
Dessingné Mireille ....	Lambertart	Nord		
Destrin Gaston .....	Lille (Assistance Publiq.)	P.-de-C.		
Domont Jean .....	Lille, s. d. f.	Nord		
Draux Marguerite ....	5, rue de l'A. B. C.	Nord		
Dubusse Yvonne .....	99, rue Brûle-Maison	Nord	La Famille	21-5911891-1
Dufay Violette .....	Lomme, s. d. f.	Nord	d°	24-590532-1
Dupont Maurice .....	Quiévrechain	Nord		
Dupuy Louise .....	Lille, s. d. f.	Nord		
Dycke Angèle, femme Dubois .....	136, rue de Paris	Nord	La Flandre Marit.	03-5913702-1
Fasquelle Maurice ....	16, rue au Péterynek	Nord	La Famille Dunkerquoise	11-5910682-3
Fermon Marthe .....	107, rue Paul-Lafargue	Nord	La Flandre Marit.	04-5990852-6

NOMS	ADRESSES	DOMICILE DE SECOURS	CAISSÉS	N <sup>os</sup>
Féver Pauline, femme Gourdin .....	5, rue du Ballon	Nord		
Gay Eliane .....	Lambersart	Nord		
Gay Raymond .....	Lambersart	Nord		
Geffroy Henri .....	La Madeleine, 19 r. Agache d <sup>o</sup>	Nord		
Goblot Simone .....	11, rue des Débris, Saint-Etienne	Nord		
Grardel Clément .....	Méteren, r. La Fontaine	Seine-Infér.	La Famille Dunkerquoise	24-5990792-5
Guidez Henri .....	1, avenue de la Roseraie	Nord		
Guillain Irma, femme Sevrez .....	Valenciennes	Nord		
Hennion Yves .....	33, rue Fg-des-Postes	P.-de-C.	Départ. P.-de-C.	17-6206966-6
Hochdoerfler Catherine	32, rue d'Artois	P.-de-C.		
Jacquard Alfred .....	Lille, s. d. f.	P.-de-C.		
Janssens Gilberte .....	Lambres, 2, r. Brebières	Nord	La Famille (Douai)	23-5909319-6
Jouvel Louis .....	21, rue Bouguereau	Nord	Le Travail Interdépart. à Paris	82-5907123-11 14-75122780-4
Kadraoui Barck .....	Lille, s. d. f.	Nord		
Lecleire Lucien .....	Lille, s. d. f.	Nord		
Leclercq Liliane .....	Lille, s. d. f.	Nord		
Lecorre Jean .....	Lille, s. d. f.	Etat		
Legrand Odette .....	76, rue Léon-Gambetta	P.-de-C.	Départ P.-de-C.	?
Louvet Marie .....	19, rue du Bois	Nord		
Mallard René .....	Ronchin	Nord	Départ. Lille	26-5902618-3
Marle Jacques .....	Lille, s. d. f.	Nord		
Marquise Roger .....	Boulevard Montebello	Nord	Mutualité	22-5904929-4
Mascet Jean-Baptiste ..	La Madeleine, 9, rue St-Pierre	Nord	Le Travail	87-5907902-12
Mave Georges .....	107, rue Paul-Lafargue	Nord	La Flandre Marit.	04-5990852-6
Marlier Jeanne .....	Lille, s. d. f.	P.-de-C.	La Famille Artésienne	13-8005725-6
Ovarlez Aline .....	32, rue du Court-Debout	Nord	La Famille	16-5913829-9
Paillart Marcelle .....	8, rue Ph.-de-Winter	P.-de-C.		
Péronchet France, femme Debrocq .....	3, boulevard des Ecoles	P.-de-C.		
Popieul Victor .....	Aniche	Nord	Mutualité	99-5904654-11
Rouxel François .....	Bourbourg, 21, rue des Ecoles	Nord	La Famille (Dunkerque)	88-5912961-6
Quatercel André .....	Lille, s. d. f.	Nord	La Flandre Marit	22-5921799-7
Rocoul Marcel .....	133, rue Nationale	Nord	La Flandre Marit	25-5910715-12
Roublat Belzomine ....	Lille, s. d. f.	Nord		
Salembier M.-L. ....	Loos, 10, r. du Mar.-Foch	P.-de-C.		
Sauvage Elise .....	Lille, s. d. f.	Nord	Caisse départem <sup>le</sup>	94-5912539-2
Schapman Marcel ....	14, rue Turgot	Nord	La Famille (Dunkerque)	?
Soboczynski Wanda ..	La Madeleine	Nord		
Thellier Georges .....	Lille, s. d. f.	Nord		
Torrez Lucienne .....	196, boulevard Montebello	Nord		
Troy Gaston .....	89, rue Destailleurs	Seine	Interdép. Seine	23-75071942-9
Vanhems Maximilien- ne, femme Laurent ..	Boulevard Montebello	Nord	La Flandre Marit	17-5902823-7
Vanhille Jacques .....	199, r. Barthél.-Delespaul	Nord		
Vanhuffel M.-Antoinette	Lille, s. d. f.	Nord		

NOMS	ADRESSES	DOMICILE DE SECOURS	CAISSES	N <sup>os</sup>
Vantielcke M.-Louise, femme Deschodt ....	31, rue Kant	Nord		
Vantomme Alida .....	Lille, s. d. f.	P.-de-C.		
Vercauteren Pierre ...	95, rue St-André	Nord	Départ. Lille La Famille Dunkerquoise	19-5907434-12 07-5906979-5
Wallyn Micheline ....	Rue de la Justice	Nord		
Waryn Andrée, femme Dubois .....	Lille, rue G.-Delory Centre d'Accueil	Nord		
West Eliane .....	251, rue F.-Roubaix	P.-de-C.		
Zinquin Bernard .....	Lille, s. d. f.	Nord		
Bard Christophe .....	24, rue Rabelais	Epernay	Départ. Lille 1 <sup>o</sup>	12-5990381-9
Belnowski Waclaw ...	90, rue de Tournai	P.-de-C.		
Bouchard Hélène .....	95, rue d'Esquermes	P.-de-C.		
Burier Odile .....	2, rue de l'A. B. C.	Dunkerque		
Carré Jeanne .....	Chemin de Bargues	Nord		
Crockaert René .....	Wavrin	Nord	Départ. Lille	09-5919424-2
Delcroix Florimonde ..	Wavrin	Nord		
Donck Julien .....	Lallaing	Nord	La Famille (Roubaix)	?
Dormieu Rachel .....	Seghers-Cappel	Nord	Mutualité (Lille)	97-5910785-6
Duhot, femme Ledain.	Lambersart	Nord	La Famille La Famille (Dunkerque)	83-5907598-6 ?
Dupont André .....	Lambersart	Nord		
Ehrard René .....	251, rue du Fg-de-Roubaix	Nord		
Eloy Paulette .....	Marcq-en-Barœul	Dunkerque	La Famille Dunkerquoise La Famille Dunkerquoise	22-5910364-10 13-5903112-10
Flandrin Abel .....	153, rue Nationale	Nord		
Fojt Cécile .....	Waziers	Nord		
Gournay Marthe .....	s. d. f.	Nord		
Lambour Paule .....	251, rue du Fg-de-Roubaix	Nord	La Famille (Valenciennes)	20-5913313-6
Licourt Louise .....	Hallennes-lez-Haubourdin	Nord		
Libre Adrien .....	Pecquencourt	Nord		
Marez Etienne .....	26, rue Barthél.-Delespaul	Nord		
Moniez Lucienne .....	41, rue St-Etienne	Maubeuge		
Parent Louis .....	Lomme	Nord	Départem. Lille	07-5933390-11
Retourné Michel .....	18, rue au Péterinck	Somme	Départem. Lille	04-6201499-2
Rousseau Fernande ...	15, rue R.-Wagner	Seine-et-Oise	Interd. Seine	13-7509102-3
Vailliant Robert .....	Lomme	Dunkerque	La Flandre Marit.	10-5909394-10
Vansteene Marius ....	29, rue Fr.-Ferrer	Nord	d <sup>o</sup>	19-5915020-10
Vermeersch Danielle ...	95, rue d'Esquermes	Nord		
Weinstein François ..	s. d. f.	Etat		

Ces dossiers seront transmis à M. le Préfet du Nord pour décision.

Adopté.

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

En application de la loi du 14 Juillet 1905, relative à l'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables, nous avons l'honneur de vous communiquer les dossiers des demandes d'assistance à domicile.

Ces demandes ont été examinées par le Bureau d'Assistance.

N° 230  
—  
Assistance  
aux Vieillards,  
Infirmes  
et Incurables  
—  
Loi  
du 14 Juillet 1905  
—  
Assistance  
à domicile  
—

NOMS	ADRESSES	PROPOSITION ET POINT DE DÉPART DE L'ALLOCATION
<i>Procédure d'urgence</i>		
Catel Arthur .....	67, avenue Butin	97 + 20 1-1-1945
Cromheecke Domitile ....	14, rue Victor-Tilmant	97 + 20 1-12-1944
V <sup>ve</sup> Cuignet-Alondeau ....	12, rue des Bateliers	180 + 20 1-12-1944
V <sup>ve</sup> Deleener-Ghekière ...	152, rue Abélard	180 + 20 1-1-1945
V <sup>ve</sup> Dumont-Cuignez .....	123, rue Paul-Lafargue	165 + 20 1-1-1945
<i>Procédure normale</i>		
V <sup>ve</sup> Bavve, née Forêt ....	70 bis, rue de Flandre	180 + 20 au lieu de 160 + 20
Boniface Adolphe .....	9, rue Jeanne-Hachette	Radiation, travaille
V <sup>ve</sup> Borry, née Devos ....	223, rue Léon-Gambetta	Rejet, enfants peuvent aider
Decie Camille .....	3, place Genevières	Rejet, pas tot. invalide
Défossez Marcel .....	14, groupe G-Delory	Rejet, pas tot. invalide
Delahousse Georges .....	61, rue de la Justice	Rejet, enfants peuvent aider
V <sup>ve</sup> Delesalle, née Deple- chin .....	21 bis, rue Newton	125 taux maintenu
V <sup>ve</sup> Desloovère, née Cochez Deugman Germaine .....	60, rue St-Sauveur 22, rue des Trois-Mollettes	160 taux maintenu Rejet, aucune invalidité Radiation, enfant peut aider
V <sup>ve</sup> Ducatez, née Flament	63, rue Pline	
Frère Etienne .....	104, rue de Paris	Rejet, ressources. suffis.
Frydman Denise .....	183, rue de Paris	Rejet, ressources. suffis.
Gadiffert Charlotte .....	291, boulevard Victor-Hugo	180 + 20 15-11-1944
V <sup>ve</sup> Hoet-Sénéchal .....	1, rue des Primeurs	100 + 20 taux maintenu 5 + 20 au lieu de 65 + 20
Leclercq Constant .....	54, rue de la Barre	
V <sup>ve</sup> Maréchal, née Cuters	6, rue du Faisan	Rejet, ressources suffis.
V <sup>ve</sup> Mullier, née Bruyenne	Rue Bourjembois, 2, cour Capon	160 + 20 taux maintenu
Renier Yvonne .....	111, rue des Postes	160 + 20 15-12-1944
Schelfaut Hippolyte .....	12, rue Crespel-Tilloy	30 + 20 1-1-1945
Synquintin Angèle .....	20, rue de Condé	180 + 20 au lieu de 130 + 20
V <sup>ve</sup> Théry, née Isblé .....	48, rue de Cronstadt	Rejet, ressources suffis.
Van Branteghem, née Kneut .....	1, rue Lalo	Rejet, ressources suffis.
V <sup>ve</sup> Vandermotte, née Val- lez .....	70, rue de Wazemmes	65 + 20 16-11-1944
Verheyen, née Gruson ...	15, rue d'Esquermes	Rejet, ressources suffis.
Verleye, née Kerckhof ...	143 ter, rue d'Iéna	125 taux maintenu
Vyvey, née Hoorelbeke ...	Rue de l'Hôpital-St-Roch, cour St-Roch, 19	160 + 20 16-10-1944

Ces dossiers seront transmis à M. le Préfet du Nord pour décision.  
*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 231  
—  
Assistance  
aux Vieillards,  
Infirmes  
et Incurables  
—  
Loi  
du 14 Juillet 1905  
—  
Hospitalisation  
—

MES CHERS COLLÈGUES,

En application de la loi du 14 Juillet 1905 relative à l'assistance obligatoire aux Vieillards, Infirmes et Incurables, nous avons l'honneur de vous communiquer des demandes d'Hospitalisation.

Ces demandes ont été examinées par le Bureau d'Assistance.

## ADMISSIONS

NOMS	ADRESSES
Barlot V <sup>ve</sup> , née Pinquet .....	4 bis, rue de Trévisé.
Battez V <sup>ve</sup> , née Rousselle .....	42, rue du Marché.
Bonhomme Albert .....	31, rue du Chauffour.
Boucly V <sup>ve</sup> , née Lechien .....	45, rue Gustave-Delory.
Boulenger V <sup>ve</sup> , née Surget .....	29, rue de la Vignette.
Casier V <sup>ve</sup> , née Coffre .....	Cité Philanthropique.
Castelain V <sup>ve</sup> , née Duhamelle .....	13, rue Malakoff.
Couder Henri .....	13, rue Denfert-Rochereau.
Decolfmacker Omer .....	2, rue de Courtrai.
Dillies Achille .....	La Madeleine.
Donne V <sup>ve</sup> , née Liébar .....	28, rue d'Austerlitz.
Duchêne Achille .....	153, rue Gustave-Delory.
Dumoulin Georges .....	31, rue de Poids.
Dubois Georges .....	6, rue des Bateliers.
Drieux Marie .....	1, rue Auguste-Bonte.
Fressyn V <sup>ve</sup> , née Leloux .....	208, rue des Postes.
Gilquin Arthur .....	1, rue de la Justice.
Grad V <sup>ve</sup> , née Demay .....	65, rue Pierre-Légrand.
Hénon V <sup>ve</sup> , née Baert .....	59, rue Saint-Sauveur.
Hespel Jean-Baptiste .....	rue Malsence, Cité Lys, 42.
Jacquemyn V <sup>ve</sup> , née Maertens .....	53, Cité Philanthropique.
Lachoux Gabriel .....	14, rue Gustave-Delory.
Machaux V <sup>ve</sup> , née Willems .....	23, rue Paul-Lafargue.
Manet Clément .....	rue du Capitaine-Ferber, impasse Stricanne.
Mansué Alphonse .....	299, rue Pierre-Légrand.
Nirel Edouard .....	28, rue de la Paix-d'Utrecht.
Ooghe Auguste .....	105, rue Saint-André.
Ortille V <sup>ve</sup> , née Defresne .....	30, rue de Roubaix.
Plancq V <sup>ve</sup> , née Beheydt .....	71, rue des Postes.
Rouze V <sup>ve</sup> , née Degobert .....	66, rue Léonard-Danel.
Schuermans Edouard .....	12, rue des Bateliers.
Vanscheewyck Henri .....	70, rue de Condé.

Ces dossiers seront transmis à M. le Préfet du Nord pour décision.

Adopté.

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Nous avons l'honneur de vous communiquer des demandes formulées en application de la loi du 14 Juillet 1905, relative à l'Assistance obligatoire aux Vieillards, Infirmes et Incurables.

Ces demandes ont été examinées par le Bureau d'Assistance

### ADMISSIONS

Nous vous proposons d'émettre un avis favorable à l'admission au bénéfice de l'article 20 bis de la loi du 14 Juillet 1905.

Bonte Hortense, 11, rue de Saint Quentin.

Gadiffert Charlotte. 291, Boulevard Victor-Hugo.

### REJET

Renier Yvonne, 111, rue des Postes.

Ces dossier seront transmis à M. le Préfet du Nord pour décision.

*Adopté.*

La séance est levée à 20 h. 30.

---

N° 232

—  
*Assistance  
aux Vieillards,  
Infirmes  
et Incurables*

—  
*Loi  
du 14 Juillet 1905*

—  
*Allocations  
complémentaires*

M. de Maure Mumey	M. Claes P. Claes	M. Dejeaux D. Dejeaux	M. Forlemont /
M. Rousslan Rousslan	Mme Eytgat Eytgat	M. Broux Broux	M. de Becker de Becker
M. Soyengette Soyengette	M. Janssens P. Janssens	M. Lecomte Lecomte	M. Millerille Millerille
M. Riquier Riquier	Mme Danel Danel	M. Bracker /	M. Blanguart Blanguart
M. Bogart /	M. Baican Baican	M. Leclercq Leclercq	M. Soulié Soulié
M. Van Wolfput /	Mme Verhaeghe /	M. Simonot Simonot	

Conseil Municipal  
Séance du  
22 Janvier 1945